



République française

Commune de Vaux-en-Velin

Procès-verbal du conseil municipal

Séance du 9 février 2023

Date de convocation le 3 février 2023



ORDRE DU JOUR

CONSEIL MUNICIPAL DU 9 FÉVRIER 2023 À 19H

TABLE DES MATIÈRES

1 - Garantie d'emprunt Sollar.....	7
2 - Cité éducative : appel à projet pour soutenir les parcours.....	10
3 - "Équipement Ville-campus" Actualisation du projet et avenant n°1 à la convention d'application de la contribution financière à la construction d'un équipement mutualisé entre la ville et l'École nationale supérieure d'architecture de Lyon.....	14
4 - Renouvellement de la convention avec la Maison Médicale de Garde de l'Est Lyonnais.....	18
5 - Cession du véhicule ISUZU de la police municipale FH-522-HB.....	21
6 - Désignation de deux membres du conseil municipal au sein de la commission développement social, solidarités.....	23
7 - Désignation de représentants au sein des conseils d'école des écoles maternelle et élémentaire Henri Wallon, de l'école maternelle le Chat Perché et des écoles maternelle et élémentaire Odette Carthillac.....	26
8 - Désignation d'un représentant suppléant de la commune au sein du conseil d'administration de la mission locale.....	29
9 - Désignation d'un représentant du conseil municipal au sein du conseil d'administration de l'Espace Projets Interassociatifs.....	31
10 - Désignation d'un membre du conseil municipal au sein de la commission consultative des services publics locaux.....	33
11 - Actes de gestion.....	36
12 - Rapport sur l'égalité entre les femmes et les hommes.....	43
13 - Rapport sur la situation en matière de développement durable.....	53
14 - Vote du rapport d'orientations budgétaires pour 2023.....	61
15 - Communication sur le plan pour la préservation et la valorisation du patrimoine de la ville de Vaux-en-Velin.....	80
16 - Convention unique relative au dispositif de Service d'Accueil et d'Information des Demandeurs (SAID) et de gestion partagée de la demande de logement social et des attributions...90	
17 - Convention relative à l'organisation des classes à horaires aménagés pour les élèves musiciens du collège Henri Barbusse de Vaux-en-Velin.....	96
18 - Renouvellement du marché de réservation de berceaux.....	99
19 - Régularisation d'une subvention dans le cadre d'un éco-projet 2022 auprès des élèves de l'école Anatole France.....	102
20 - Demande de subventions au titre de la Dotation de Soutien à l'Investissement public Local (DSIL).....	105
21 - Recensement de la Population 2022 - recrutement et rémunération des agents recenseurs.....	109

La séance est ouverte à 19 heures 12 sous la présidence de Mme Geoffroy, Maire de Vaulx-en-Velin.

Mme GEOFFROY.- Mesdames et Messieurs, je vous propose de commencer.

Nous allons commencer par faire l'appel. Je passe la parole à M. Balit.

(M. Balit procède à l'appel.)

Membres présents à la séance :

Hélène GEOFFROY, Stéphane GOMEZ, Kaoutar DAHOUM, Matthieu FISCHER, Muriel LECERF, Philippe MOINE, Myriam MOSTEFAOUI, Antoinette ATTO, Nadia LAKEHAL, Michel ROCHER, Patrice GUILLERMIN-DUMAS, Fatma FARTAS, Karim BALIT, Soufia MAAROUK, Régis DUVERT, Yvette JANIN, Joëlle GIANNETTI, Liliane GILET-BADIOU, Véronique STAGNOLI, Dehbia DJERBIB, Charazède GAHROURI, Harun ARAZ, Abdoulaye SOW, Frédéric KIZILDAG, Monique MARTINEZ, Carlos PEREIRA, Christine BERTIN, Richard MARION, Ange VIDAL.

Membres absents excusés ayant donné pouvoir :

Ahmed CHEKHAB à Myriam MOSTEFAOUI, Josette PRALY à Soufia MAAROUK, Nassima KAOUAH à Dehbia DJERBIB, Pierre DUSSURGEY à Muriel LECERF, Bernard RIAS à Kaoutar DAHOUM, Éric-Jean BAGES-LIMOGE à Matthieu FISCHER, Christine JACOB à Stéphane GOMEZ,

Membres Absents :

Nacera ALLEM, David LAÏB, Mustapha USTA, Maoulida MMADI, Nordine GASMI, Sacha FORCA, Audrey WATRELOT.

Mme GEOFFROY.- Merci, Monsieur Balit, le quorum est atteint.

Désignation du secrétaire de séance

Mme GEOFFROY.- Mme Mostefaoui est nommée secrétaire de séance, si vous n'y voyez pas d'inconvénient. .

Je vous propose de voter l'appel avec nos boîtiers afin de vérifier leur fonctionnement avant de commencer le conseil municipal.

(Il est procédé au vote de l'appel nominal.)

Mme GEOFFROY.- Mesdames, Messieurs, comme vous, j'ai suivi la terrible tragédie qui frappe la Turquie et la Syrie suite aux tremblements de terre d'une magnitude exceptionnellement élevée sur l'échelle de Richter : 7,7 pour le premier et 7,4 pour le second qui se sont produits, dans le Sud-Est de la Turquie et le Nord de la Syrie, il y a maintenant quelques jours.

Ces catastrophes humaines et humanitaires font état provisoirement de plus de 17 000 décès et de plus de 50 000 personnes blessées. Les images qui nous parviennent ne présentent que désolation, tristesse, épreuve et deuil. Ce bilan dont je fais état est provisoire, il s'alourdit d'heure en heure. Avec vous, j'ai une pensée amicale et fraternelle pour les sinistrés qui se comptent par centaines de milliers.

La ville de Vaulx-en-Velin témoigne ce soir évidemment de son émotion et de son soutien plein et entier à l'image des soutiens d'émotion qui affluent du monde entier. La France se mobilise, c'est notre honneur. Plus de 200 secouristes français sont sur place ou se préparent à y aller, des équipes lyonnaises du SDMIS seront présentes. Plusieurs associations humanitaires et ONG se

sont déployées dont la Croix-Rouge, le Croissant Rouge, Médecins sans frontières, l'Unicef, la Fondation de France et bien sûr les associations turques.

L'État français a, lui aussi, débloqué une aide importante de 12 M€.

Nous avons échangé avec les Vaudais franco-turcs de notre commune qui nous ont fait part de leur désarroi et de leur détresse. Nous avons des échanges avec des associations, entreprises et acteurs économiques franco-turcs et franco-syriens. Certains d'entre nous, acteurs au sein de ce conseil municipal, sont plus particulièrement touchés en lien avec leur histoire personnelle, nous nous associons à leur peine.

D'ores et déjà sur notre territoire, des associations et des entreprises se sont organisées et ont commencé à faire parvenir du soutien logistique et des dons financiers. J'ai proposé aux associations que j'ai contactées de mettre à disposition des moyens si cela s'avérait utile.

Je vous proposerai au conseil municipal du mois de mars une délibération pour soutenir les populations turques et syriennes. Nous accompagnerons évidemment des associations qui interviennent sur place, qui nous apparaîtront les plus pertinentes. De même, si des manifestations de soutien ont lieu sur la commune, nous nous y associerons, je sais que l'ensemble du conseil municipal y participera.

Au mois de mars, nous aurons l'occasion d'apporter une délibération sur ce sujet et en lien avec cette tragédie.

En préambule de ce conseil municipal, je souhaitais vous faire un point sur une actualité vaudoise, puisque je me suis engagée à faire régulièrement un point sur l'accompagnement des familles qui vivaient au 12, chemin des Barques. Une cellule de relogement dédiée a été créée afin de leur proposer un logement adapté. Je l'ai dit la dernière fois, mais je le redis, les associations accompagnent les familles dans leur quotidien et dans les hébergements provisoires puisqu'une partie des familles est encore dans un hébergement provisoire. Je réitère l'engagement pris que les familles seront accompagnées dans la durée. Six familles sont désormais installées définitivement, elles ont un logement pérenne, neuf autres familles ont accepté un appartement et déménageront dans les prochains jours. Nous avons géré la moitié des familles concernées, il reste encore des familles pour lesquelles des propositions sont en cours, cela concerne notamment des T4 et T5, je ne vous cache pas la grande difficulté à les obtenir parce qu'ils sont plus rares dans notre agglomération et que la plupart des familles souhaitent rester à Vaulx-en-Velin, ce qui se comprend notamment pour des questions de scolarisation des enfants. Cet hébergement provisoire est poursuivi pour l'ensemble de ces familles, et nous y consacrons le mois de février avec beaucoup d'énergie.

Enfin, un collectif s'est constitué. J'ai organisé une réunion concernant la gestion du don de matériels, nous avons de nombreux dons de matériels qui occupent beaucoup d'espaces de la collectivité. Nous continuons à identifier les dons qui serviront aux familles et nous réfléchissons à la suite qui sera donnée aux dons supplémentaires que nous avons reçus pour qu'ils puissent accompagner d'autres familles dans le besoin, et dont nous expliquerons la destination de façon très transparente. Avec le collectif qui s'est constitué, qui accompagne les familles du 12, chemin des Barques, nous avons partagé la nécessité d'établir un calendrier de rencontres, je les verrai d'ores et déjà la semaine prochaine, et je me suis engagée à la tenue d'une table ronde au mois de mars, qui réunira l'ensemble des institutions : État, métropole de Lyon, ville de Vaulx-en-Velin, pour partager les perspectives pas simplement de relogement parce que nous aurons de toute façon bien progressé, mais aussi sur le devenir des copropriétés.

Comme je l'avais annoncé au conseil municipal du 26 janvier, nous aurons dans les prochains jours une commission générale, avec tous les élus du conseil municipal, qui fera le point sur la situation des personnes, mais aussi sur les perspectives d'accompagnement des copropriétés puisque nous allons rentrer dans un temps long. J'ai demandé à la Première ministre que puisse être réfléchie une proposition de loi pour mieux accompagner les copropriétés privées qui connaissent des difficultés, qui sont dégradées dans le temps ; comme vous l'imaginez, ce sujet concerne plusieurs villes de notre territoire.

Début mars, nous organiserons la cérémonie de remerciements. Je le dis aux Vaudaises et aux Vaudais qui nous écoutent qu'ils recevront une invitation. Ce moment aura la solennité nécessaire

mais aussi la fraternité qui a marqué l'accompagnement de toutes les familles pendant ce moment extrêmement difficile.

Voilà le point d'information que je souhaitais partager en début de conseil municipal, sachant que nous aurons un temps dédié pour échanger sur l'ensemble des sujets entre élus.

Je propose que nous rentrions dans l'ordre du jour du conseil municipal.

Je m'étais engagée à donner les délégations de deux nouveaux élus, je précise que !

Mme Maarouk est élue déléguée à la santé ;

M. Balit est conseiller municipal délégué aux Anciens combattants, aux actes commémoratifs et au travail de mémoire de la commune ;

Mme Martinez voit s'ajouter à sa délégation au logement et aux relations aux usagers, la question d'hygiène et de salubrité.

Tels sont les points que je souhaitais porter à votre attention.

Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 15 décembre 2022

Mme GEOFFROY.- Y a-t-il des questions sur ce procès-verbal ?

M. MARION.- Bonsoir à toutes et tous.

Il est écrit à un moment donné qu'il y a des propos hors micro de ma part au moment du dépôt de la question orale en fin de conseil. En soi, c'est juste, puisque précisément le micro avait été coupé, mais je trouverai important pour que les lecteurs et les lectrices du document disposent de l'entier du contexte qu'il soit explicité que le micro m'avait été coupé, contrairement à ce que la loi prévoit, puisque je dois pouvoir poser ma question moi-même.

J'avais échangé avec vous, Madame la Maire, à la suite du conseil. Je vous avais même envoyé les références qui précisent cela. Je le rappelle pour que tout le monde ait les éléments :

« Un règlement intérieur ne saurait régulièrement imposer que la question soit lue par le maire ou un adjoint plutôt que par l'auteur, ou encore que l'auteur soit obligé de lire le texte de sa question orale sans possibilité de la présenter librement ».

Ce n'est pas moi qui le dis mais le juge administratif du Tribunal administratif de Rennes. C'est quand même important, cela fait plusieurs fois que je vous fais cette remarque. Je souhaite que ce soit précisé dans le procès-verbal, ce n'est pas moi qui parle à côté des choses, c'est moi qui pose ma question, comme c'est prévu par le droit et, en l'occurrence, c'est vous qui avez choisi de couper le micro. Je veux juste préciser cela, je trouve important que cela soit porté à la connaissance de toutes et tous.

Mme GEOFFROY.- Si nous voulons être justes, Monsieur Marion, mais nous n'allons pas relancer un débat de l'ante conseil municipal, puisque ce n'est pas le précédent, mais celui de décembre, il serait juste de dire que je ne vous ai pas coupé le micro mais que je ne vous ai pas donné la parole, ce qui n'est pas tout à fait pareil. Ce qui est clair, car on voit bien que je ne vous la donne pas. Je ne vois pas en quoi c'est contradictoire avec ce qu'il s'est passé. Si je vous l'avais coupé, on aurait pu écrire : « Mme la Maire coupe le micro », mais je ne l'ai pas coupé. En fait, j'ai lu la question.

M. MARION.- Dans ce cas, je vous propose que l'on écrive : « Mme la Maire refuse de donner la parole ».

Mme GEOFFROY.- Mais un procès-verbal, Monsieur Marion, retranscrit ce qui s'est dit. Après, rien ne vous empêche d'en faire l'interprétation et de la rendre publique, c'est évidemment votre droit.

Je vous propose, puisqu'à ce moment-là on dénature un procès-verbal, de passer au vote, mais j'ai entendu votre remarque et nous aurons l'occasion d'y revenir puisque vous m'avez beaucoup parlé de questions orales depuis deux conseils municipaux.

S'il n'y a pas d'autre demande d'intervention, je vous propose de passer au vote.

(Il est procédé au vote.)

Le procès-verbal est approuvé à la majorité 35 voix pour - 2 abstentions.

Mme GEOFFROY.- Je vous propose de commencer la présentation des délibérations, en commençant par les rapports sans débat, ceux pour lesquels aucun groupe ne nous a demandé de temps de parole.

1 - GARANTIE D'EMPRUNT SOLLAR

Présents :

Hélène GEOFFROY ; Stéphane GOMEZ ; Kaoutar DAHOUM ; Matthieu FISCHER ; Muriel LECERF ; Philippe MOINE ; Myriam MOSTEFAOUI ; Antoinette ATTO ; Régis DUVERT ; Nadia LAKEHAL ; Michel ROCHER ; Patrice GUILLERMIN - DUMAS ; Fatma FARTAS ; Yvette JANIN ; Joëlle GIANNETTI ; Liliane GILET-BADIOU ; Véronique STAGNOLI ; Dehbia DJERBIB ; Charazède GAHROURI ; Harun ARAZ ; Abdoulaye SOW ; Frédéric KIZILDAG ; Richard MARION ; Ange VIDAL ; Carlos PEREIRA ; Christine BERTIN ; Monique MARTINEZ ; Karim BALIT ; Soufia MAAROUK

Procurations :

Ahmed CHEKHAB donne pouvoir à Myriam MOSTEFAOUI ; Josette PRALY donne pouvoir à Soufia MAAROUK ; Nassima KAOUAH donne pouvoir à Dehbia DJERBIB ; Pierre DUSSURGEY donne pouvoir à Muriel LECERF ; Bernard RIAS donne pouvoir à Kaoutar DAHOUM ; Eric BAGES-LIMOGES donne pouvoir à Matthieu FISCHER ; Christine JACOB donne pouvoir à Stéphane GOMEZ ; Nordine GASMI donne pouvoir à Carlos PEREIRA

Absent(e) :

Nacera ALLEM ; David LAÏB ; Mustapha USTA ; Sacha FORCA ; Audrey WATRELOT ; Maoulida M'MADI

Rapport de Madame MARTINEZ

Mesdames, Messieurs,

La Sollar « Sa d'Hlm le logement Alpes Rhône », sous l'impulsion de la Ville, s'est engagée dans un vaste programme de réhabilitation et de modernisation sur le patrimoine historique des Grandes Cités TASE à Vaulx-en-Velin. Les travaux ont commencé en avril 2022 et s'étendent sur trois ans. Il a fait l'objet d'un protocole avec la Ville, la Métropole et l'État validé lors du conseil municipal du 16 décembre 2021.

Le programme des travaux, fondé principalement sur l'amélioration thermique, l'installation d'ascenseurs, la rénovation des logements et des parties communes, s'élève à **25 765 450 €** et sera financé par quatre prêts :

- un prêt souscrit auprès de la Caisse Épargne d'un montant de 6 000 000 € ;
- un prêt souscrit auprès de la Banque Postale d'un montant de 6 000 000 € ;
- deux prêts souscrits auprès de la Caisse des dépôts et consignations pour un montant global de 3 000 000 €.

La ville de Vaulx-en-Velin a apporté sa garantie d'emprunt à hauteur de 15% des prêts souscrits auprès de la Caisse Épargne et de la Banque Postale lors du conseil municipal du 1^{er} juin 2022.

Lors du conseil municipal du 10 novembre 2022, la Ville a apporté sa garantie d'emprunt à hauteur de 15% à la Sollar pour le remboursement de l'emprunt d'un montant total de 3.000.000 €, soit un montant de 450.000 € garanti. - souscrit par l'emprunteur auprès de la Caisse des dépôts et consignations selon les caractéristiques financières et aux charges et conditions du contrat de prêt N°133145.

Sur cette délibération, a été constatée une erreur sur la dénomination du prêteur. Le prêteur étant bien la Caisse des dépôts et consignations et non pas la Banque des Territoires, il convient de rectifier cette erreur matérielle.

Ceci étant exposé, il vous est proposé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir :

- procéder à la rectification de la délibération V_DEL_221110_3 du 10 novembre 2022 en remplaçant « la Banque des Territoires » dans tous ses articles par « la Caisse des dépôts et consignations » comme suit :
- accorder la garantie demandée selon les conditions suivantes

Article 1 : le conseil municipal accorde sa garantie d'emprunt à hauteur de 15% à la Sollar pour le remboursement de l'emprunt d'un montant total de 3.000.000 €, soit un montant de 450.000 € garanti. - souscrit par l'emprunteur auprès de la Caisse des dépôts et consignations selon les caractéristiques financières et aux charges et conditions du contrat de prêt N°133145.

Ledit contrat est joint en annexe et font partie intégrante de la présente délibération.

Cet emprunt est destiné à financer une opération de réhabilitation et de modernisation sur le patrimoine historique des Grandes Cités Tase à Vaulx-en-Velin.

Article 2 : la garantie est accordée aux conditions suivantes :

La garantie de la Ville est accordée pour la durée totale des contrats de prêt et jusqu'au complet remboursement de celui-ci et porte sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par l'Emprunteur, dont il ne se serait pas acquitté à la date d'exigibilité.

Sur notification de l'impayé par lettre simple de la Caisse des dépôts et consignations, la Ville s'engage dans les meilleurs délais à se substituer à l'Emprunteur pour son paiement, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.

La Sollar s'engage à fournir à la Ville une copie de ses comptes annuels pour permettre le contrôle financier.

Article 3 : le conseil municipal s'engage pendant toute la durée du contrats de prêt à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges de celui-ci.

- autoriser Madame la Maire ou son représentant à signer les contrats de prêt correspondants à cette garantie d'emprunt ainsi que tout document relatif à l'application de la présente délibération.

DÉBAT / DISCUSSIONS

Mme GEOFFROY.- Merci, Madame Martinez.

Je propose de passer ce rapport aux voix, les travaux avançant bien sur les Grandes Cités.

(Il est procédé au vote.)

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après avoir délibéré, décide :

- de procéder à la rectification de la délibération V_DEL_221110_3 du 10 novembre 2022 en remplaçant « la Banque des Territoires » dans tous ses articles par « la Caisse des dépôts et consignations » comme suit :
- d'accorder la garantie demandée selon les conditions suivantes

Article 1 : le conseil municipal accorde sa garantie d'emprunt à hauteur de 15% à la Sollar pour le remboursement de l'emprunt d'un montant total de 3.000.000 €, soit un montant de 450.000 € garanti. - souscrit par l'emprunteur auprès de la Caisse des dépôts et consignations selon les caractéristiques financières et aux charges et conditions du contrat de prêt N°133145.

Ledit contrat est joint en annexe et font partie intégrante de la présente délibération.

Cet emprunt est destiné à financer une opération de réhabilitation et de modernisation sur le patrimoine historique des Grandes Cités Tase à Vaulx-en-Velin.

Article 2 : la garantie est accordée aux conditions suivantes :

La garantie de la Ville est accordée pour la durée totale des contrats de prêt et jusqu'au complet remboursement de celui-ci et porte sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par l'Emprunteur, dont il ne se serait pas acquitté à la date d'exigibilité.

Sur notification de l'impayé par lettre simple de la Caisse des dépôts et consignations, la Ville s'engage dans les meilleurs délais à se substituer à l'Emprunteur pour son paiement, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.

La Sollar s'engage à fournir à la Ville une copie de ses comptes annuels pour permettre le contrôle financier.

Article 3 : le conseil municipal s'engage pendant toute la durée du contrat de prêt à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges de celui-ci.

- d'autoriser Madame la Maire ou son représentant à signer les contrats de prêt correspondants à cette garantie d'emprunt ainsi que tout document relatif à l'application de la présente délibération.

Suffrages exprimés	37	
Vote(s) Pour	37	Hélène GEOFFROY ; Stéphane GOMEZ ; Kaoutar DAHOUM ; Matthieu FISCHER ; Muriel LECERF ; Philippe MOINE ; Myriam MOSTEFAOUI ; Ahmed CHEKHAB ; Antoinette ATTO ; Régis DUVERT ; Nadia LAKEHAL ; Michel ROCHER ; Josette PRALY ; Patrice GUILLERMIN - DUMAS ; Nassima KAOUAH ; Pierre DUSSURGEY ; Fatma FARTAS ; Bernard RIAS ; Yvette JANIN ; Joëlle GIANNETTI ; Liliane GILET-BADIOU ; Eric BAGES-LIMOGES ; Véronique STAGNOLI ; Dehbia DJERBIB ; Charazède GAHROURI ; Christine JACOB ; Harun ARAZ ; Abdoulaye SOW ; Frédéric KIZILDAG ; Nordine GASMI ; Richard MARION ; Ange VIDAL ; Carlos PEREIRA ; Christine BERTIN ; Monique MARTINEZ ; Karim BALIT ; Soufia MAAROUK
Vote(s) Contre	0	
Abstention(s)	0	
Ne prend pas part au vote	0	

2 - CITÉ ÉDUCATIVE : APPEL À PROJET POUR SOUTENIR LES PARCOURS

Présents :

Hélène GEOFFROY ; Stéphane GOMEZ ; Kaoutar DAHOUM ; Matthieu FISCHER ; Muriel LECERF ; Philippe MOINE ; Myriam MOSTEFAOUI ; Antoinette ATTO ; Régis DUVERT ; Nadia LAKEHAL ; Michel ROCHER ; Patrice GUILLERMIN - DUMAS ; Fatma FARTAS ; Yvette JANIN ; Joëlle GIANNETTI ; Liliane GILET-BADIOU ; Véronique STAGNOLI ; Dehbia DJERBIB ; Charazède GAHROURI ; Harun ARAZ ; Abdoulaye SOW ; Frédéric KIZILDAG ; Richard MARION ; Ange VIDAL ; Carlos PEREIRA ; Christine BERTIN ; Monique MARTINEZ ; Karim BALIT ; Soufia MAAROUK

Procurations :

Ahmed CHEKHAB donne pouvoir à Myriam MOSTEFAOUI ; Josette PRALY donne pouvoir à Soufia MAAROUK ; Nassima KAOUAH donne pouvoir à Dehbia DJERBIB ; Pierre DUSSURGEY donne pouvoir à Muriel LECERF ; Bernard RIAS donne pouvoir à Kaoutar DAHOUM ; Eric BAGES-LIMOGES donne pouvoir à Matthieu FISCHER ; Christine JACOB donne pouvoir à Stéphane GOMEZ ; Nordine GASMI donne pouvoir à Carlos PEREIRA

Absent(e) :

Nacera ALLEM ; David LAÏB ; Mustapha USTA ; Sacha FORCA ; Audrey WATRELOT ; Maoulida M'MADI

Rapport de Madame DAHOUM

Mesdames, Messieurs,

La Cité Éducative est un label d'excellence visant à intensifier les prises en charge éducatives des enfants et des jeunes avant, pendant, autour et après le cadre scolaire. C'est également une démarche qui offre l'opportunité de mieux coordonner et renforcer les dispositifs existants, tout en imaginant de nouvelles actions, afin d'offrir les meilleures conditions d'apprentissage et d'épanouissement aux enfants et aux jeunes sur l'ensemble du territoire.

Au travers de cette démarche novatrice, il s'agit également de fédérer les acteurs partageant les valeurs républicaines et prêts à contribuer ensemble à l'éducation des enfants et des jeunes, en lien avec leurs familles, au sein d'une grande alliance éducative.

Trois objectifs généraux et nationaux sont attribués aux Cités éducatives :

- conforter le rôle de l'école ;
- promouvoir la continuité éducative ;
- ouvrir le champ des possibles.

Pour son territoire, Vaulx-en-Velin a identifié cinq axes prioritaires sur la durée de la labellisation :

- la réussite scolaire, la valorisation et la construction des talents ;
- l'accompagnement renforcé à l'orientation ;
- l'accueil, l'inclusion des enfants à besoins particuliers ;
- l'enrichissement des parcours éducatifs par le développement de parcours d'excellence ;
- les jeunes, acteurs et actifs de leurs parcours.

A ce titre, la Cité Éducative de Vaulx-en-Velin porte un appel à projet destiné aux acteurs éducatifs du territoire afin d'encourager et accompagner la mise en œuvre d'actions innovantes et structurantes en direction des enfants et des jeunes de la commune. Il s'agit ainsi de répondre à un ou plusieurs besoins identifiés par la Cité Éducative au travers d'un partenariat éducatif

investissant plusieurs temps de l'enfant ou du jeune (temps scolaire, périscolaire, vacances scolaires, soirées, week-end, etc.).

Les projets présentés devront :

- répondre impérativement à l'un ou plusieurs des axes stratégiques priorités par la cité éducative ;
- s'adresser aux enfants et/ou jeunes âgés de 0 à 25 ans, scolarisés ou non, et/ou aux parents d'élèves ;
- être pensés, construits, et mis en œuvre dans un cadre partenarial, d'une part avec les parents et d'autre part avec les autres acteurs éducatifs du territoire (établissements scolaires, services de la ville, associations, centres sociaux, structures de l'insertion, etc.) ;
- être accessibles à tous les jeunes ciblés, le coût ne devra pas être un obstacle pour les familles les plus démunies ;
- ne pas entrer en concurrence avec le droit commun ;
- investir tous les temps pertinents (scolaire, périscolaire et extrascolaire, dont les vacances scolaires).

Deux projets portés par des associations ont été déposés auprès des instances de suivi de la Cité éducative pour un montant total de 33 200 euros et selon le détail suivant :

Structure	Objectifs de l'action	Montant attribué
Job In Real Life	<p>L'association propose une intervention multiforme pour répondre aux besoins des jeunes du territoire :</p> <p>Organisation d'ateliers d'accompagnement à l'orientation auprès d'élèves de 5eme, 4eme et 3eme de 3 collèges du territoire.</p> <p>Mobilisation de professionnels pour le forum des métiers.</p> <p>Animation d'ateliers parents/enfants sur des temps hors scolaires autour de thématiques variées touchant à l'orientation, en lien avec les acteurs jeunesse du territoire.</p> <p>Participation au forum des études supérieures par la tenue d'un stand et l'animation de deux conférences sur le fonctionnement et l'usage de la plateforme « Parcoursup ».</p> <p>Formation et accompagnement des acteurs jeunesse et insertion du territoire aux outils digitaux de JobIRL.</p>	19 000 €
Graines urbaines	<p>L'association propose deux axes d'intervention complémentaire pour investir la question du rapport à la nature en ville sur les temps scolaires, périscolaires et de vacances scolaires :</p> <p>« L'arbre témoin » : création d'une pépinière citoyenne et intergénérationnelle de quartier. Ensemble, petits et grands participent à la croissance des arbres et à leur plantation. Le quartier est arboré par les habitants.</p> <p>« Le Potager En Cours » : création et investissement des potagers pédagogiques dans les cours des établissements scolaires en lien avec les élèves, leurs enseignants, le périscolaire et les familles du quartier pour un</p>	14 200 €

	suivi en continu et un meilleur entretien de ces espaces.	
--	---	--

Enfin, il est précisé que ces associations s'engagent à signer le contrat d'engagement républicain.

Ceci étant exposé, il vous est proposé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir :

- autoriser Madame la Maire à reverser aux structures associatives les montants indiqués au tableau ci-dessus ;
- autoriser Madame la Maire à signer les conventions ci-jointes ;
- dire que les crédits d'un montant de 33 200 euros sont prévus au BP 2023 – chapitre 74 – article 74718.

DÉBAT / DISCUSSIONS

Mme DAHOUM.- Graines urbaines intervient déjà dans nos jardins partagés, notamment dans les quartiers est, où des interventions sont programmées avec les adhérents pour l'entretien des parcelles et le maintien de la biodiversité.

L'ensemble des projets a été étudié lors d'une instance de suivi dans laquelle étaient représentés : l'Éducation nationale, l'État par le délégué du préfet en charge de l'égalité des chances, et la Ville, avec la Direction du service de l'éducation.

Le montant global des deux projets s'élève à 33 200 €.

Les deux associations s'engagent à signer le contrat d'engagement républicain.

Mme GEOFFROY.- Ce forum sur les études supérieures est important, parce que l'on sait l'autocensure qu'éprouvent parfois les jeunes de notre commune, c'est donc une façon de leur donner l'envie de se projeter le plus loin possible.

Je mets ce rapport aux voix.

(Il est procédé au vote.)

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après avoir délibéré, décide :

- d'autoriser Madame la Maire à reverser aux structures associatives les montants indiqués au tableau ci-dessus ;
- d'autoriser Madame la Maire à signer les conventions ci-jointes ;
- de dire que les crédits d'un montant de 33 200 euros sont prévus au BP 2023 – chapitre 74 – article 74718.

Suffrages exprimés	37	
Vote(s) Pour	37	Hélène GEOFFROY ; Stéphane GOMEZ ; Kaoutar DAHOUM ; Matthieu FISCHER ; Muriel LECERF ; Philippe MOINE ; Myriam MOSTEFAOUI ; Ahmed CHEKHAB ; Antoinette ATTO ; Régis DUVERT ; Nadia LAKEHAL ; Michel ROCHER ; Josette

		PRALY ; Patrice GUILLERMIN - DUMAS ; Nassima KAOUAH ; Pierre DUSSURGEY ; Fatma FARTAS ; Bernard RIAS ; Yvette JANIN ; Joëlle GIANNETTI ; Liliane GILET-BADIOU ; Eric BAGES-LIMOGES ; Véronique STAGNOLI ; Dehbia DJERBIB ; Charazède GAHROURI ; Christine JACOB ; Harun ARAZ ; Abdoulaye SOW ; Frédéric KIZILDAG ; Nordine GASMI ; Richard MARION ; Ange VIDAL ; Carlos PEREIRA ; Christine BERTIN ; Monique MARTINEZ ; Karim BALIT ; Soufia MAAROUK
Vote(s) Contre	0	
Abstention(s)	0	
Ne prend pas part au vote	0	

3 - "EQUIPEMENT VILLE-CAMPUS"
ACTUALISATION DU PROJET ET AVENANT N°1 À LA CONVENTION D'APPLICATION
DE LA CONTRIBUTION FINANCIÈRE À LA CONSTRUCTION D'UN ÉQUIPEMENT
MUTUALISÉ ENTRE LA VILLE ET L'ÉCOLE NATIONALE SUPÉRIEURE
D'ARCHITECTURE DE LYON

Présents :

Hélène GEOFFROY ; Stéphane GOMEZ ; Kaoutar DAHOUM ; Matthieu FISCHER ; Muriel LECERF ; Philippe MOINE ; Myriam MOSTEFAOUI ; Antoinette ATTO ; Régis DUVERT ; Nadia LAKEHAL ; Michel ROCHER ; Patrice GUILLERMIN - DUMAS ; Fatma FARTAS ; Yvette JANIN ; Joëlle GIANNETTI ; Liliane GILET-BADIOU ; Véronique STAGNOLI ; Dehbia DJERBIB ; Charazède GAHROURI ; Harun ARAZ ; Abdoulaye SOW ; Frédéric KIZILDAG ; Richard MARION ; Ange VIDAL ; Carlos PEREIRA ; Christine BERTIN ; Monique MARTINEZ ; Karim BALIT ; Soufia MAAROUK

Procurations :

Ahmed CHEKHAB donne pouvoir à Myriam MOSTEFAOUI ; Josette PRALY donne pouvoir à Soufia MAAROUK ; Nassima KAOUAH donne pouvoir à Dehbia DJERBIB ; Pierre DUSSURGEY donne pouvoir à Muriel LECERF ; Bernard RIAS donne pouvoir à Kaoutar DAHOUM ; Eric BAGES-LIMOGES donne pouvoir à Matthieu FISCHER ; Christine JACOB donne pouvoir à Stéphane GOMEZ ; Nordine GASMI donne pouvoir à Carlos PEREIRA

Absent(e) :

Nacera ALLEM ; David LAÏB ; Mustapha USTA ; Sacha FORCA ; Audrey WATRELOT ; Maoulida M'MADI

Rapport de Monsieur GOMEZ

Mesdames, Messieurs,

Le projet de l'équipement mutualisé "Ville/Campus" est un projet innovant qui a été conçu comme un lieu ouvert sur la ville favorisant les rencontres et les synergies entre les habitants, et notamment la jeunesse les acteurs locaux et le monde de l'enseignement secondaire et supérieur leur permettant ainsi de développer des projets collectifs (ateliers, colloques, formations, manifestations culturelles...).

Il est inscrit par ailleurs dans le cadre la convention du Nouveau Programme National de Renouvellement Urbain (NPNRU) adopté en séance du conseil municipal du 18 décembre 2019 car il répond à l'objectif de la *"réussite éducative et de la formation des jeunes"*.

Le projet s'inscrit également dans le Schéma de Développement Universitaire de la Métropole de Lyon sud (SDU), suivant le principe de continuum universitaire et répond au besoin d'évolution et de renforcement du campus de Vaulx-en-Velin, composé notamment de l'École nationale supérieure d'architecture de Lyon.

Au delà, il accueillera le développement du campus des métiers et des qualifications autour de la thématique "Urbanisme et Construction, vers une ville intelligente" qui regroupe des acteurs autour du développement de la ville durable.

Dans le cadre de la convention d'application de la contribution financière à la construction d'un équipement mutualisé entre la Ville et l'Ecole nationale supérieure d'architecture de Lyon de mai 2021, les principaux utilisateurs identifiés dans le cadre sont : *"l'Ecole nationale supérieure d'architecture de Lyon (ENSAL), l'Ecole nationale des travaux publics de l'Etat (ENTPE), le réseau des Campus des Métiers et les Services municipaux de la ville ainsi que les partenaires associatifs."*

Il y est également précisé que la Ville assure la maîtrise d'ouvrage de l'équipement. A ce titre, elle mobilise les financements des partenaires.

A noter que, compte tenu de l'usage principal de cet équipement mutualisé par l'ENSAL, l'Etat verse à l'ENSAL 2,750 M€ dont 2 M€ au titre du Plan de Relance et 750 000 € du Ministère de la Culture. Ces fonds sont reversés par l'ENSAL à la Ville selon les termes de la convention d'application financière. Pour rappel, les autres sources de financement de l'opération proviennent dans le cadre du NPNRU (Nouveau Programme de Renouvellement Urbain) pour 1 266 250 € ainsi que de la DPV (Dotation Politique de la Ville) à hauteur de 769 600 € pour les études et 1 M€ pour les travaux, le reste à charge pour la Ville est de 3 201 650 € sur un coût total d'opération de 8 987 500 € HT. La Région Auvergne-Rhône- Alpes est sollicitée pour un soutien à hauteur de 500 000 € ainsi que l'État dans le cadre de la dotation de soutien à l'investissement local (DSIL) pour un soutien à hauteur de 500 000 €.

Le Conseil municipal du 7 juillet 2022 a, dans ce cadre, validé l'Avant-projet définitif et le coût prévisionnel des travaux et de l'opération correspondant.

En ce qui concerne le projet architectural, l'agence Tectoniques Architectes a été désignée le 25 mars 2021, lauréate du concours d'architecture pour la création de l'équipement.

Dans la perspective de la préparation de la phase PRO du projet, la Ville a souhaité étudier avec ses partenaires la présence du service municipal qui lui semblait la plus pertinente dans le lieu afin que celui-ci renforce sa lisibilité, visibilité, sa fonctionnalité et son impact et bénéficie aux publics communs de l'ensemble des utilisateurs, à savoir les jeunes.

Les jeunes et tout particulièrement les collégiens et lycéens vaudais et leur famille sont tout particulièrement ciblés car on observe que le taux de scolarisation des jeunes vaudais chute à partir de 18 ans et ne concerne plus que 47,7 % des jeunes (contre 79% au niveau national). L'équipement mutualisé « Ville-Campus » peut constituer un lieu de référence et de confiance pour les jeunes et leur familles permettant de consolider et sécuriser les parcours de vie des jeunes en confortant la passerelle entre le secondaire et le supérieur. Il peut participer à une meilleure information et accompagnement des jeunes sur et vers la diversité des études supérieures (courtes, longues, en alternance...) proposées à Vaulx-en-Velin et dans la Métropole de Lyon grâce à son inscription dans le continuum universitaire du 2ème pôle universitaire de France.

C'est pourquoi, des rencontres de travail ont ainsi permis de partager l'enjeu d'accueillir les services municipaux de la Direction Jeunesse et Vie Etudiante créée en 2022, qui s'adresse aux jeunes âgés de 11 à 25 ans et qui oeuvre également autour de la réussite des parcours scolaires des collégiens aux étudiants.

Cette présence dans ce lieu partagé permettra d'apporter un nouveau service aux jeunes vaudais et étudiants de Vaulx-en-Velin autour notamment de la structure information jeunesse, espace ressources proposant des informations et services répondant aux besoins des jeunes en liens avec l'ensemble des partenaires du territoire (orientation, formations, métiers, logement, recherche de stage, santé, loisirs, sport, culture, mobilité internationale, engagement et bénévolat, accès aux droits et démarches administratives...).

La Direction Jeunesse et Vie Etudiante disposera désormais de locaux permanents, modernes et fonctionnels, en centre ville, à proximité immédiate du lycée professionnel "Les Canuts" et du lycée Robert Doisneau et du Campus, accessibles à partir de 2026 en tramway. Au sein de l'équipement, les liens quotidiens avec l'ENSAL et le Campus des Métiers et des Qualifications seront renforcés grâce à cet espace mutualisé.

Ce lieu central sera ainsi étroitement connecté avec les jeunes de la commune et également avec les espaces jeunes municipaux dans les quartiers ainsi qu'avec les acteurs jeunesse du territoire

(centres sociaux, MJC, médiathèque-maison de quartier, mission locale, associations, établissements scolaires, services métropolitains et de l'Etat...).

Enfin, il convient de noter le planning actualisé de cette opération dont les travaux doivent démarrer début 2024 pour une livraison de l'équipement au 4ème trimestre 2025.

Afin de tenir compte de l'ensemble de ces éléments, il convient d'actualiser la convention initiale d'application de la contribution financière à la construction d'un équipement mutualisé entre la Ville et l'Ecole nationale supérieure d'architecture de Lyon de mai 2021.

Ceci étant exposé, il vous est proposé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir :

- approuver le présent rapport, l'actualisation du projet et autoriser Madame la Maire à signer l'avenant n°1 à la convention d'application de la contribution financière à la construction d'un équipement mutualisé entre la ville et l'Ecole nationale supérieure d'architecture de Lyon.

DÉBAT / DISCUSSIONS

Mme GEOFFROY.- Merci, Monsieur Gomez. Nous allons bientôt rentrer dans la phase opératoire de cet équipement, c'est-à-dire sa construction.

Je mets ce rapport aux voix.

(Il est procédé au vote.)

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après avoir délibéré, décide :

- d'approuver le présent rapport, l'actualisation du projet et autoriser Madame la Maire à signer l'avenant n°1 à la convention d'application de la contribution financière à la construction d'un équipement mutualisé entre la ville et l'Ecole nationale supérieure d'architecture de Lyon.

Suffrages exprimés	37
Vote(s) Pour	37 Hélène GEOFFROY ; Stéphane GOMEZ ; Kaoutar DAHOUM ; Matthieu FISCHER ; Muriel LECERF ; Philippe MOINE ; Myriam MOSTEFAOUI ; Ahmed CHEKHAB ; Antoinette ATTO ; Régis DUVERT ; Nadia LAKEHAL ; Michel ROCHER ; Josette PRALY ; Patrice GUILLERMIN - DUMAS ; Nassima KAOUAH ; Pierre DUSSURGEY ; Fatma FARTAS ; Bernard RIAS ; Yvette JANIN ; Joëlle GIANNETTI ; Liliane GILET-BADIOU ; Eric BAGES-LIMOGES ; Véronique STAGNOLI ; Dehbia DJERBIB ; Charazède GAHROURI ; Christine JACOB ; Harun ARAZ ; Abdoulaye SOW ; Frédéric KIZILDAG ; Nordine GASMI ; Richard MARION ; Ange VIDAL ; Carlos PEREIRA ; Christine BERTIN ; Monique MARTINEZ ; Karim BALIT ; Soufia MAAROUK

Vote(s) Contre	0	
Abstention(s)	0	
Ne prend pas part au vote	0	

4 - RENOUVELLEMENT DE LA CONVENTION AVEC LA MAISON MÉDICALE DE GARDE DE L'EST LYONNAIS

Présents :

Hélène GEOFFROY ; Stéphane GOMEZ ; Kaoutar DAHOUM ; Matthieu FISCHER ; Muriel LECERF ; Philippe MOINE ; Myriam MOSTEFAOUI ; Antoinette ATTO ; Régis DUVERT ; Nadia LAKEHAL ; Michel ROCHER ; Patrice GUILLERMIN - DUMAS ; Fatma FARTAS ; Yvette JANIN ; Joëlle GIANNETTI ; Liliane GILET-BADIOU ; Véronique STAGNOLI ; Dehbia DJERBIB ; Charazède GAHROURI ; Harun ARAZ ; Abdoulaye SOW ; Frédéric KIZILDAG ; Richard MARION ; Ange VIDAL ; Carlos PEREIRA ; Christine BERTIN ; Monique MARTINEZ ; Karim BALIT ; Soufia MAAROUK

Procurations :

Ahmed CHEKHAB donne pouvoir à Myriam MOSTEFAOUI ; Josette PRALY donne pouvoir à Soufia MAAROUK ; Nassima KAOUAH donne pouvoir à Dehbia DJERBIB ; Pierre DUSSURGEY donne pouvoir à Muriel LECERF ; Bernard RIAS donne pouvoir à Kaoutar DAHOUM ; Eric BAGES-LIMOGES donne pouvoir à Matthieu FISCHER ; Christine JACOB donne pouvoir à Stéphane GOMEZ ; Nordine GASMI donne pouvoir à Carlos PEREIRA

Absent(e) :

Nacera ALLEM ; David LAÏB ; Mustapha USTA ; Sacha FORCA ; Audrey WATRELOT ; Maoulida M'MADI

Rapport de Madame MAAROUK

Mesdames, Messieurs,

Créée en 2017, la Maison Médicale de Garde de l'Est Lyonnais (MMGEL) propose des soins en médecine générale le soir, le samedi et le dimanche, jours fériés et jours de pont. Les horaires de garde sont les suivants :

- le soir de la semaine de 20h à minuit,
- le samedi de 12h à minuit,
- le dimanche, férié et jour de pont de 8h à minuit.

Les médecins généralistes des villes impliquées financièrement se partagent les gardes.

Sur ces créneaux horaires, cette offre de soins permet l'amélioration de la réponse aux demandes de soins non programmés des vaudais. Elle a également pour but de désengorger les urgences des hôpitaux. Cette offre de soins participe pleinement au Contrat Local de Santé de la Ville de Vaulx en Velin et plus particulièrement au sein de l'axe 1, relatif à l'accès aux soins.

La MMGEL est gérée par l'Association pour la Permanence des Soins de l'Est Lyonnais (ASPEL), association loi 1901, représentée par sa présidente, le Docteur Nathalie BERGER. Le local est au 18 rue de la république à Décines, aux normes « accès handicapé », il est au rez-de-chaussée et propose une superficie de 100 m².

Une convention 2020-2022 a régi la participation financière des treize communes.

Une nouvelle convention 2023 – 2025 régit la participation financière des treize communes. Le montant de la subvention totale est identique, forfaitaire et de 26 400 € pour un fonctionnement optimal de la MMGEL.

La présente convention est signée pour une durée de un an renouvelable par tacite reconduction par période de un an n'excédant pas trois ans.

Ce forfait vise à couvrir les charges de la structure :

- loyers,

- charges locatives (entretien du bâtiment et des abords),
- les frais d'assurance
- fluides (eau, électricité, gaz),

Les villes concernées par le financement de la MMGEL sont : Décines, Vaulx-en-Velin, Meyzieu, Bron, Chassieu, Colombier-Saugnieu, Saint Laurent de Mure, Saint Bonnet de Mure, Jonage, Jons, Pusignan, Rillieux-la-Pape, Genas. Toutes participent aux frais de fonctionnement (fluides, loyers etc.). Les communes de moins de 5 000 habitants participent à hauteur de 350 € (tarif forfaitaire).

Les autres communes se répartissent le reste de la subvention au prorata de la fréquentation de leurs habitants.

Les clefs de répartition relatives au calcul du montant de la subvention de la ville de Vaulx-en-Velin sont les suivantes :

- pour la ville de Vaulx-en-Velin, la subvention sollicitée est un prorata du nombre de patient par rapport à la population.

En 2021 1741 patients Vaudais ont fréquenté la MMGEL sur un total de 8377 patients reçus, soit 20,78% de la population total reçue à la MMGEL est vaudaise. La ville de Vaulx-en-Velin se trouve en deuxième position en termes de fréquentation derrière Décines (31,78 %) et juste avant Meyzieu (20.43%).

En 2021, la participation financière de la Ville est de 5 302,81 €.

Pour l'année 2022, le montant sera communiqué en avril 2023 par l'association ASPEL, en fonction du nombre de vaudais ayant fréquentés la MMGEL en 2022.

Ceci étant exposé, il vous est proposé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir :

- approuver la convention pour le financement de la MMGEL
- autoriser Madame la Maire à signer la convention

DÉBAT / DISCUSSIONS

Mme GEOFFROY.- Merci, Madame Maarouk, pour la présentation de votre premier rapport.

Je mets ce rapport aux voix qui montre l'importance de la Maison médicale pour les Vaudais.

(Il est procédé au vote.)

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après avoir délibéré, décide :

- d'approuver la convention pour le financement de la MMGEL ;
- d'autoriser Madame la Maire à signer la convention.

Suffrages exprimés	37	
Vote(s) Pour	37	Hélène GEOFFROY ; Stéphane GOMEZ ; Kaoutar DAHOUM ; Matthieu FISCHER ; Muriel LECERF ; Philippe MOINE ; Myriam MOSTEFAOUI ; Ahmed CHEKHAB ; Antoinette ATTO ; Régis DUVERT ; Nadia LAKEHAL ; Michel ROCHER ; Josette PRALY ; Patrice GUILLERMIN - DUMAS ; Nassima KAOUAH ; Pierre DUSSURGEY ; Fatma FARTAS ; Bernard RIAS ; Yvette JANIN ; Joëlle GIANNETTI ; Liliane GILET-BADIOU ; Eric BAGES-LIMOGES ; Véronique STAGNOLI ; Dehbia DJERBIB ; Charazède GAHROURI ; Christine JACOB ; Harun ARAZ ; Abdoulaye SOW ; Frédéric KIZILDAG ; Nordine GASMI ; Richard MARION ; Ange VIDAL ; Carlos PEREIRA ; Christine BERTIN ; Monique MARTINEZ ; Karim BALIT ; Soufia MAAROUK
Vote(s) Contre	0	
Abstention(s)	0	
Ne prend pas part au vote	0	

5 - CESSION DU VÉHICULE ISUZU DE LA POLICE MUNICIPALE FH-522-HB

Présents :

Hélène GEOFFROY ; Stéphane GOMEZ ; Kaoutar DAHOUM ; Matthieu FISCHER ; Muriel LECERF ; Philippe MOINE ; Myriam MOSTEFAOUI ; Antoinette ATTO ; Régis DUVERT ; Nadia LAKEHAL ; Michel ROCHER ; Patrice GUILLERMIN - DUMAS ; Fatma FARTAS ; Yvette JANIN ; Joëlle GIANNETTI ; Liliane GILET-BADIOU ; Véronique STAGNOLI ; Dehbia DJERBIB ; Charazède GAHROURI ; Harun ARAZ ; Abdoulaye SOW ; Frédéric KIZILDAG ; Richard MARION ; Ange VIDAL ; Carlos PEREIRA ; Christine BERTIN ; Monique MARTINEZ ; Karim BALIT ; Soufia MAAROUK

Procurations :

Ahmed CHEKHAB donne pouvoir à Myriam MOSTEFAOUI ; Josette PRALY donne pouvoir à Soufia MAAROUK ; Nassima KAOUAH donne pouvoir à Dehbia DJERBIB ; Pierre DUSSURGEY donne pouvoir à Muriel LECERF ; Bernard RIAS donne pouvoir à Kaoutar DAHOUM ; Eric BAGES-LIMOGES donne pouvoir à Matthieu FISCHER ; Christine JACOB donne pouvoir à Stéphane GOMEZ ; Nordine GASMI donne pouvoir à Carlos PEREIRA

Absent(e) :

Nacera ALLEM ; David LAÏB ; Mustapha USTA ; Sacha FORCA ; Audrey WATRELOT ; Maoulida M'MADI

Rapport de Madame LECERF

Mesdames, Messieurs,

Le véhicule à plateau ISUZU immatriculé FH-522-HB, mis en circulation le 26/06/2019, dont le kilométrage s'élève à ce jour à environ 24 000 kms, a été acquis par la collectivité comme véhicule d'occasion en septembre 2020, pour un montant de 34 915 €. Il est utilisé par le service de police municipale.

La collectivité entend remplacer ce véhicule par un autre équipé d'une motorisation électrique. Ce remplacement contribue ainsi à renouveler les véhicules de la flotte communale. Le passage à l'énergie électrique doit également permettre de réaliser une économie dans un contexte de renchérissement des prix des carburants issus du pétrole.

Conformément au règlement intérieur de la commande publique, une procédure de consultation sur devis a été lancée incluant la fourniture d'un véhicule neuf de patrouille à motorisation électrique, équipement spécifique compris, et la reprise du véhicule ISUZU.

Les lettres de consultation, envoyées le 22 décembre 2022, ont été adressées aux trois concessionnaires suivants, tous susceptibles de pouvoir donner réponse : RENAULT LYON SUD, PEUGEOT CHOPARD SARA GIVORS, MG-E-LAIN.

La limite de remise des offres était fixée au 12 janvier 2023 à 12h00. Une seule offre a été reçue et conforme au besoin, elle est donc retenue. Elle émane de la concession MG-E-LAIN, sise 10 rue des frères Bertrand, 69200 Vénissieux.

Ce concessionnaire propose un prix de vente du véhicule neuf, équipement spécifique compris, à 33 566 € HT et un prix de reprise du véhicule ISUZU fixé à 17 000 €.

Ceci étant exposé, il vous est proposé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir :

- autoriser la reprise du véhicule ISUZU immatriculé FH-522-HB par le concessionnaire MG-E-LAIN, sis 10 rue des frères Bertrand, 69200 Vénissieux pour un prix de cession de 17 000 €.

DÉBAT / DISCUSSIONS

Mme GEOFFROY.- Merci, Madame Lecerf.

Je mets ce rapport aux voix.

(Il est procédé au vote.)

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après avoir délibéré, décide :

- d'autoriser la reprise du véhicule ISUZU immatriculé FH-522-HB par le concessionnaire MG-E-LAIN, sis 10 rue des frères Bertrand, 69200 Vénissieux pour un prix de cession de 17 000 €.

Suffrages exprimés	37	
Vote(s) Pour	37	Hélène GEOFFROY ; Stéphane GOMEZ ; Kaoutar DAHOUM ; Matthieu FISCHER ; Muriel LECERF ; Philippe MOINE ; Myriam MOSTEFAOUI ; Ahmed CHEKHAB ; Antoinette ATTO ; Régis DUVERT ; Nadia LAKEHAL ; Michel ROCHER ; Josette PRALY ; Patrice GUILLERMIN - DUMAS ; Nassima KAOUAH ; Pierre DUSSURGEY ; Fatma FARTAS ; Bernard RIAS ; Yvette JANIN ; Joëlle GIANNETTI ; Liliane GILET-BADIOU ; Eric BAGES-LIMOGES ; Véronique STAGNOLI ; Dehbia DJERBIB ; Charazède GAHROURI ; Christine JACOB ; Harun ARAZ ; Abdoulaye SOW ; Frédéric KIZILDAG ; Nordine GASMI ; Richard MARION ; Ange VIDAL ; Carlos PEREIRA ; Christine BERTIN ; Monique MARTINEZ ; Karim BALIT ; Soufia MAAROUK
Vote(s) Contre	0	
Abstention(s)	0	
Ne prend pas part au vote	0	

6 - DÉSIGNATION DE DEUX MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL AU SEIN DE LA COMMISSION DÉVELOPPEMENT SOCIAL, SOLIDARITÉS

Présents :

Hélène GEOFFROY ; Stéphane GOMEZ ; Kaoutar DAHOUM ; Matthieu FISCHER ; Muriel LECERF ; Philippe MOINE ; Myriam MOSTEFAOUI ; Antoinette ATTO ; Régis DUVERT ; Nadia LAKEHAL ; Michel ROCHER ; Patrice GUILLERMIN - DUMAS ; Fatma FARTAS ; Yvette JANIN ; Joëlle GIANNETTI ; Liliane GILET-BADIOU ; Véronique STAGNOLI ; Dehbia DJERBIB ; Charazède GAHROURI ; Harun ARAZ ; Abdoulaye SOW ; Frédéric KIZILDAG ; Richard MARION ; Ange VIDAL ; Carlos PEREIRA ; Christine BERTIN ; Monique MARTINEZ ; Karim BALIT ; Soufia MAAROUK

Procurations :

Ahmed CHEKHAB donne pouvoir à Myriam MOSTEFAOUI ; Josette PRALY donne pouvoir à Soufia MAAROUK ; Nassima KAOUAH donne pouvoir à Dehbia DJERBIB ; Pierre DUSSURGEY donne pouvoir à Muriel LECERF ; Bernard RIAS donne pouvoir à Kaoutar DAHOUM ; Eric BAGES-LIMOGES donne pouvoir à Matthieu FISCHER ; Christine JACOB donne pouvoir à Stéphane GOMEZ ; Nordine GASMI donne pouvoir à Carlos PEREIRA

Absent(e) :

Nacera ALLEM ; David LAÏB ; Mustapha USTA ; Sacha FORCA ; Audrey WATRELOT ; Maoulida M'MADI

Rapport de Madame la Maire

Mesdames, Messieurs,

L'article L. 2121-22 du code général des collectivités territoriales (CGCT) permet aux collectivités de créer des commissions permanentes dont il détermine le fonctionnement.

Dans les communes de plus de 1 000 habitants, la composition des différentes commissions doit respecter le principe de la représentation proportionnelle pour permettre l'expression pluraliste des élus au sein de l'assemblée communale.

Par délibération du 11 décembre 2020, le conseil municipal a procédé à la création et à la désignation des membres des trois commissions suivantes :

- commission des finances et des ressources,
- commission du développement urbain et de l'économie,
- commission du développement social et des solidarités.

Deux sièges étant désormais vacants au sein de la commission du développement social et des solidarités, il convient de désigner deux membres du conseil municipal pour les pourvoir.

Ceci étant exposé, il vous est proposé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir :

- désigner Monsieur Karim BALIT et Madame Soufia MAAROUK pour siéger au sein de la commission du développement social et des solidarités.
- arrêter la nouvelle composition de la commission comme suit :

Commission Développement social et des solidarités
14 membres
Michel Rocher
Myriam Mostéfaoui
Antoinette Atto
Nadia Lakéhal
Yvette Janin
Dehbia Djerbib
Véronique Stagnoli
Christine Jacob
Karim Balit
Soufia Maarouk
Audrey Watrelot
Maoulida Mmadi
Mustafa Usta
Ange Vidal

DÉBAT / DISCUSSIONS

Mme GEOFFROY.- Je vous propose de bien vouloir désigner Mme Maarouk et M. Balit pour siéger au sein de cette commission, qui a 14 membres en son sein. Les autres membres étant inchangés.

Je rappelle, pour le public qui nous suit, que tous les élus du conseil municipal siègent dans une commission.

Je propose de mettre ce rapport aux voix.

(Il est procédé au vote.)

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après avoir délibéré, décide :

- de désigner Monsieur Karim BALIT et Madame Soufia MAAROUK pour siéger au sein de la commission du développement social et des solidarités.
- d'arrêter la nouvelle composition de la commission comme suit :

Commission Développement social et des solidarités
14 membres
Michel Rocher
Myriam Mostéfaoui
Antoinette Atto

Nadia Lakéhal
Yvette Janin
Dehbia Djerbib
Véronique Stagnoli
Christine Jacob
Karim Balit
Soufia Maarouk
Audrey Watrelot
Maoulida Mmadi
Mustafa Usta
Ange Vidal

Suffrages exprimés	37	
Vote(s) Pour	34	Hélène GEOFFROY ; Stéphane GOMEZ ; Kaoutar DAHOUM ; Matthieu FISCHER ; Muriel LECERF ; Philippe MOINE ; Myriam MOSTEFAOUI ; Ahmed CHEKHAB ; Antoinette ATTO ; Régis DUVERT ; Nadia LAKEHAL ; Michel ROCHER ; Josette PRALY ; Patrice GUILLERMIN - DUMAS ; Nassima KAOUAH ; Pierre DUSSURGEY ; Fatma FARTAS ; Bernard RIAS ; Yvette JANIN ; Joëlle GIANNETTI ; Liliane GILET-BADIOU ; Eric BAGES-LIMOGES ; Véronique STAGNOLI ; Dehbia DJERBIB ; Charazède GAHROURI ; Christine JACOB ; Harun ARAZ ; Abdoulaye SOW ; Frédéric KIZILDAG ; Richard MARION ; Christine BERTIN ; Monique MARTINEZ ; Karim BALIT ; Soufia MAAROUK
Vote(s) Contre	0	
Abstention(s)	3	Nordine GASMI ; Ange VIDAL ; Carlos PEREIRA
Ne prend pas part au vote	0	

7 - DÉSIGNATION DE REPRÉSENTANTS AU SEIN DES CONSEILS D'ÉCOLE DES ÉCOLES MATERNELLE ET ÉLÉMENTAIRE HENRI WALLON, DE L'ÉCOLE MATERNELLE LE CHAT PERCHÉ ET DES ÉCOLES MATERNELLE ET ÉLÉMENTAIRE ODETTE CARTHAILLAC

Présents :

Hélène GEOFFROY ; Stéphane GOMEZ ; Kaoutar DAHOUM ; Matthieu FISCHER ; Muriel LECERF ; Philippe MOINE ; Myriam MOSTEFAOUI ; Antoinette ATTO ; Régis DUVERT ; Nadia LAKEHAL ; Michel ROCHER ; Patrice GUILLERMIN - DUMAS ; Fatma FARTAS ; Yvette JANIN ; Joëlle GIANNETTI ; Liliane GILET-BADIOU ; Véronique STAGNOLI ; Dehbia DJERBIB ; Charazède GAHROURI ; Harun ARAZ ; Abdoulaye SOW ; Frédéric KIZILDAG ; Richard MARION ; Ange VIDAL ; Carlos PEREIRA ; Christine BERTIN ; Monique MARTINEZ ; Karim BALIT ; Soufia MAAROUK

Procurations :

Ahmed CHEKHAB donne pouvoir à Myriam MOSTEFAOUI ; Josette PRALY donne pouvoir à Soufia MAAROUK ; Nassima KAOUAH donne pouvoir à Dehbia DJERBIB ; Pierre DUSSURGEY donne pouvoir à Muriel LECERF ; Bernard RIAS donne pouvoir à Kaoutar DAHOUM ; Eric BAGES-LIMOGES donne pouvoir à Matthieu FISCHER ; Christine JACOB donne pouvoir à Stéphane GOMEZ ; Nordine GASMI donne pouvoir à Carlos PEREIRA

Absent(e) :

Nacera ALLEM ; David LAÏB ; Mustapha USTA ; Sacha FORCA ; Audrey WATRELOT ; Maoulida M'MADI

Rapport de Madame la Maire

Mesdames, Messieurs,

L'article D411-1 du code de l'éducation dispose que chaque conseil d'école est composé du maire ou son représentant et d'un conseiller municipal désigné par le conseil municipal.

Le conseil municipal ayant accueilli deux nouveaux membres en son sein, il convient de procéder à des modifications dans les représentants amenés à siéger au sein des conseils d'école suivants : écoles maternelle et élémentaire Henri Wallon, école maternelle le Chat Perché et école maternelle et élémentaire Odette Carthailac.

Ceci étant exposé, il vous est proposé Mesdames, Messieurs, de bien vouloir :

- nommer Monsieur Karim BALIT en tant que représentant de la commune au sein du conseil d'école de l'école maternelle Henri Wallon ;
- nommer Monsieur Karim BALIT en tant que représentant de la commune au sein du conseil d'école de l'école élémentaire Henri Wallon ;
- nommer Madame Yvette JANIN en tant que représentante de la commune au sein de l'école maternelle le Chat Perché.
- nommer Madame Soufia MAAROUK en tant que représentante de la commune au sein du conseil d'école de l'école maternelle Odette Carthailac
- nommer Madame Soufia MAAROUK en tant que représentante de la commune au sein du conseil d'école de l'école élémentaire Odette Carthailac.

DÉBAT / DISCUSSIONS

Mme GEOFFROY.- Je propose les candidatures suivantes :

Écoles maternelle et élémentaires Henri Wallon : Karim Balit

École maternelle du Chat Perché : Yvette Janin

Écoles maternelle et élémentaire Odette Cartailhac : Soufia Maarouk.

Nous avons fait le choix d'avoir des représentants, puisque Mme Dahoum, adjointe à l'éducation peut difficilement faire les 37 conseils d'école, dont beaucoup ont lieu les mêmes jours de la semaine.

Avant d'ouvrir le vote, y a-t-il d'autres candidatures ? Il n'y en a pas, nous pouvons donc passer au vote.

(Il est procédé au vote.)

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après avoir délibéré, décide :

- de nommer Monsieur BALIT Karim en tant que représentant(e) de la commune au sein du conseil d'école de l'école maternelle Henri Wallon ;
- de nommer Monsieur BALIT Karim en tant que représentant(e) de la commune au sein du conseil d'école de l'école élémentaire Henri Wallon ;
- de nommer Madame JANIN Yvette en tant que représentant(e) de la commune au sein de l'école maternelle le Chat Perché ;
- de nommer Madame MAAROUK Soufia en tant que représentant(e) de la commune au sein du conseil d'école de l'école maternelle Odette Carthailac ;
- de nommer Madame MAAROUK Soufia en tant que représentant(e) de la commune au sein du conseil d'école de l'école élémentaire Odette Carthailac.

Suffrages exprimés	37	
Vote(s) Pour	32	Hélène GEOFFROY ; Stéphane GOMEZ ; Kaoutar DAHOUM ; Matthieu FISCHER ; Muriel LECERF ; Philippe MOINE ; Myriam MOSTEFAOUI ; Ahmed CHEKHAB ; Antoinette ATTO ; Régis DUVERT ; Nadia LAKEHAL ; Michel ROCHER ; Josette PRALY ; Patrice GUILLERMIN - DUMAS ; Nassima KAOUAH ; Pierre DUSSURGEY ; Fatma FARTAS ; Bernard RIAS ; Yvette JANIN ; Joëlle GIANNETTI ; Liliane GILET-BADIOU ; Eric BAGES-LIMOGES ; Véronique STAGNOLI ; Dehbia DJERBIB ; Charazède GAHROURI ; Christine JACOB ; Harun ARAZ ; Abdoulaye SOW ; Frédéric KIZILDAG ; Monique MARTINEZ ; Karim BALIT ; Soufia MAAROUK
Vote(s) Contre	0	

Abstention(s)	5	Nordine GASMI ; Richard MARION ; Ange VIDAL ; Carlos PEREIRA ; Christine BERTIN
Ne prend pas part au vote	0	

8 - DÉSIGNATION D'UN REPRÉSENTANT SUPPLÉANT DE LA COMMUNE AU SEIN DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA MISSION LOCALE

Présents :

Hélène GEOFFROY ; Stéphane GOMEZ ; Kaoutar DAHOUM ; Matthieu FISCHER ; Muriel LECERF ; Philippe MOINE ; Myriam MOSTEFAOUI ; Antoinette ATTO ; Régis DUVERT ; Nadia LAKEHAL ; Michel ROCHER ; Patrice GUILLERMIN - DUMAS ; Fatma FARTAS ; Yvette JANIN ; Joëlle GIANNETTI ; Liliane GILET-BADIOU ; Véronique STAGNOLI ; Dehbia DJERBIB ; Charazède GAHROURI ; Harun ARAZ ; Abdoulaye SOW ; Frédéric KIZILDAG ; Richard MARION ; Ange VIDAL ; Carlos PEREIRA ; Christine BERTIN ; Monique MARTINEZ ; Karim BALIT ; Soufia MAAROUK

Procurations :

Ahmed CHEKHAB donne pouvoir à Myriam MOSTEFAOUI ; Josette PRALY donne pouvoir à Soufia MAAROUK ; Nassima KAOUAH donne pouvoir à Dehbia DJERBIB ; Pierre DUSSURGEY donne pouvoir à Muriel LECERF ; Bernard RIAS donne pouvoir à Kaoutar DAHOUM ; Eric BAGES-LIMOGES donne pouvoir à Matthieu FISCHER ; Christine JACOB donne pouvoir à Stéphane GOMEZ ; Nordine GASMI donne pouvoir à Carlos PEREIRA

Absent(e) :

Nacera ALLEM ; David LAÏB ; Mustapha USTA ; Sacha FORCA ; Audrey WATRELOT ; Maoulida M'MADI

Rapport de Madame la Maire

Mesdames, Messieurs,

La mission locale accueille les jeunes vaudais de 16 à 25 ans, sortis du système scolaire qui souhaitent être accompagnés dans leur orientation, leur projet de formation, leur recherche d'emploi ou dans leurs différentes démarches de la vie quotidienne.

Elle est gouvernée par un conseil d'administration composé de trois collèges de représentants :

- collège de représentants institutionnels locaux (commune de Vaulx-en-Velin, Région Rhône Alpes, Métropole de Lyon)
- collège des représentants de l'État
- collège des associations, organismes, entreprises et personnalités

Un siège de suppléant étant désormais vacant, il convient donc de procéder à la nomination d'un représentant de la commune.

Ceci étant exposé, il vous est proposé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir :

- désigner Madame Soufia MAAROUK pour siéger au sein du conseil d'administration de la mission locale, en tant que représentante suppléante de la commune.

DÉBAT / DISCUSSIONS

Mme GEOFFROY.- Je propose la candidature de Mme Maarouk.

Y a-t-il d'autres candidatures ? Non. Je mets donc le rapport aux voix.

(Il est procédé au vote.)

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après avoir délibéré, décide :

- de désigner Madame Soufia MAAROUK pour siéger au sein du conseil d'administration de la mission locale, en tant que représentante suppléante de la commune.

Suffrages exprimés	37	
Vote(s) Pour	33	Hélène GEOFFROY ; Stéphane GOMEZ ; Kaoutar DAHOUM ; Matthieu FISCHER ; Muriel LECERF ; Philippe MOINE ; Myriam MOSTEFAOUI ; Ahmed CHEKHAB ; Antoinette ATTO ; Régis DUVERT ; Nadia LAKEHAL ; Michel ROCHER ; Josette PRALY ; Patrice GUILLERMIN - DUMAS ; Nassima KAOUAH ; Pierre DUSSURGEY ; Fatma FARTAS ; Bernard RIAS ; Yvette JANIN ; Joëlle GIANNETTI ; Lilliane GILET-BADIOU ; Eric BAGES-LIMOGES ; Véronique STAGNOLI ; Dehbia DJERBIB ; Charazède GAHROURI ; Christine JACOB ; Harun ARAZ ; Abdoulaye SOW ; Frédéric KIZILDAG ; Carlos PEREIRA ; Monique MARTINEZ ; Karim BALIT ; Soufia MAAROUK
Vote(s) Contre	0	
Abstention(s)	4	Nordine GASMI ; Richard MARION ; Ange VIDAL ; Christine BERTIN
Ne prend pas part au vote	0	

9 - DÉSIGNATION D'UN REPRÉSENTANT DU CONSEIL MUNICIPAL AU SEIN DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'ESPACE PROJETS INTERASSOCIATIFS

Présents :

Hélène GEOFFROY ; Stéphane GOMEZ ; Kaoutar DAHOUM ; Matthieu FISCHER ; Muriel LECERF ; Philippe MOINE ; Myriam MOSTEFAOUI ; Antoinette ATTO ; Régis DUVERT ; Nadia LAKEHAL ; Michel ROCHER ; Patrice GUILLERMIN - DUMAS ; Fatma FARTAS ; Yvette JANIN ; Joëlle GIANNETTI ; Liliane GILET-BADIOU ; Véronique STAGNOLI ; Dehbia DJERBIB ; Charazède GAHROURI ; Harun ARAZ ; Abdoulaye SOW ; Frédéric KIZILDAG ; Richard MARION ; Ange VIDAL ; Carlos PEREIRA ; Christine BERTIN ; Monique MARTINEZ ; Karim BALIT ; Soufia MAAROUK

Procurations :

Ahmed CHEKHAB donne pouvoir à Myriam MOSTEFAOUI ; Josette PRALY donne pouvoir à Soufia MAAROUK ; Nassima KAOUAH donne pouvoir à Dehbia DJERBIB ; Pierre DUSSURGEY donne pouvoir à Muriel LECERF ; Bernard RIAS donne pouvoir à Kaoutar DAHOUM ; Eric BAGES-LIMOGES donne pouvoir à Matthieu FISCHER ; Christine JACOB donne pouvoir à Stéphane GOMEZ ; Nordine GASMI donne pouvoir à Carlos PEREIRA

Absent(e) :

Nacera ALLEM ; David LAÏB ; Mustapha USTA ; Sacha FORCA ; Audrey WATRELOT ; Maoulida M'MADI

Rapport de Madame la Maire

Mesdames, Messieurs,

L'association Espace Projets Interassociatifs (EPI) a pour objectifs de lutter contre le racisme et toutes les formes d'exclusions, d'encourager la réflexion et l'accès à la citoyenneté, de promouvoir l'égalité entre les femmes et les hommes, de faciliter l'insertion dans la société française des populations issues de l'immigration, de favoriser la connaissance, l'échange et le dialogue entre les différentes composantes de la société française.

Ses activités principales s'inscrivent dans une démarche d'éducation populaire et s'organisent autour de la formation des responsables et des bénévoles associatifs, d'un soutien technique et pédagogique aux projets associatifs, de l'organisation d'actions collectives à caractère culturel, du suivi et de l'accompagnement des porteurs de projets collectifs.

La commune est représentée au sein du conseil d'administration de cette association. Cinq élus du conseil municipal y siègent. Un poste étant désormais vacant, il convient de procéder à la désignation d'un membre du conseil municipal.

Ceci étant exposé, il vous est proposé de bien vouloir, Mesdames, Messieurs :

- désigner Madame Soufia MAAROUK en tant que représentante de la commune au sein du conseil d'administration de l'Espace Projets Interassociatifs.

DÉBAT / DISCUSSIONS

Mme GEOFFROY.- Je propose la candidature de Mme Soufia Maarouk.

Y a-t-il d'autres candidatures ? Non. Je mets donc le rapport aux voix.

(Il est procédé au vote.)

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après avoir délibéré, décide :

- de désigner Madame Soufia MAAROUK en tant que représentante de la commune au sein du conseil d'administration de l'Espace Projets Interassociatifs.

Suffrages exprimés	37	
Vote(s) Pour	33	Hélène GEOFFROY ; Stéphane GOMEZ ; Kaoutar DAHOUM ; Matthieu FISCHER ; Muriel LECERF ; Philippe MOINE ; Myriam MOSTEFAOUI ; Ahmed CHEKHAB ; Antoinette ATTO ; Régis DUVERT ; Nadia LAKEHAL ; Michel ROCHER ; Josette PRALY ; Patrice GUILLERMIN - DUMAS ; Nassima KAOUAH ; Pierre DUSSURGEY ; Fatma FARTAS ; Bernard RIAS ; Yvette JANIN ; Joëlle GIANNETTI ; Lilliane GILET-BADIOU ; Eric BAGES-LIMOGES ; Véronique STAGNOLI ; Dehbia DJERBIB ; Charazède GAHROURI ; Christine JACOB ; Harun ARAZ ; Abdoulaye SOW ; Frédéric KIZILDAG ; Carlos PEREIRA ; Monique MARTINEZ ; Karim BALIT ; Soufia MAAROUK
Vote(s) Contre	0	
Abstention(s)	4	Nordine GASMI ; Richard MARION ; Ange VIDAL ; Christine BERTIN
Ne prend pas part au vote	0	

10 - DÉSIGNATION D'UN MEMBRE DU CONSEIL MUNICIPAL AU SEIN DE LA COMMISSION CONSULTATIVE DES SERVICES PUBLICS LOCAUX

Présents :

Hélène GEOFFROY ; Stéphane GOMEZ ; Kaoutar DAHOUM ; Matthieu FISCHER ; Muriel LECERF ; Philippe MOINE ; Myriam MOSTEFAOUI ; Antoinette ATTO ; Régis DUVERT ; Nadia LAKEHAL ; Michel ROCHER ; Patrice GUILLERMIN - DUMAS ; Fatma FARTAS ; Yvette JANIN ; Joëlle GIANNETTI ; Liliane GILET-BADIOU ; Véronique STAGNOLI ; Dehbia DJERBIB ; Charazède GAHROURI ; Harun ARAZ ; Abdoulaye SOW ; Frédéric KIZILDAG ; Richard MARION ; Ange VIDAL ; Carlos PEREIRA ; Christine BERTIN ; Monique MARTINEZ ; Karim BALIT ; Soufia MAAROUK

Procurations :

Ahmed CHEKHAB donne pouvoir à Myriam MOSTEFAOUI ; Josette PRALY donne pouvoir à Soufia MAAROUK ; Nassima KAOUAH donne pouvoir à Dehbia DJERBIB ; Pierre DUSSURGEY donne pouvoir à Muriel LECERF ; Bernard RIAS donne pouvoir à Kaoutar DAHOUM ; Eric BAGES-LIMOGES donne pouvoir à Matthieu FISCHER ; Christine JACOB donne pouvoir à Stéphane GOMEZ ; Nordine GASMI donne pouvoir à Carlos PEREIRA

Absent(e) :

Nacera ALLEM ; David LAÏB ; Mustapha USTA ; Sacha FORCA ; Audrey WATRELOT ; Maoulida M'MADI

Rapport de Madame la Maire

Mesdames, Messieurs,

L'article L1413-1 du code général des collectivités territoriales dispose que les communes de plus de 10 000 habitants créent une commission consultative des services publics locaux (CCSPL) pour l'ensemble des services publics qu'ils confient à un tiers par convention de délégation de service public ou qu'ils exploitent en régie dotée de l'autonomie financière.

Pour rappel, cette commission, présidée par le maire, ou son représentant, comprend des membres de l'assemblée délibérante ou de l'organe délibérant, désignés dans le respect du principe de la représentation proportionnelle, et des représentants des usagers et des habitants intéressés à la vie des services publics locaux, nommés par l'assemblée délibérante.

Par délibération du 1^{er} octobre 2020, cinq membres titulaires et cinq membres suppléants parmi les membres du conseil municipal ont été désignés dans le respect du principe de la représentation proportionnelle.

Un siège de membre titulaire parmi les représentants du conseil municipal étant désormais vacant, il convient de procéder à une nouvelle désignation.

Ceci étant exposé, il vous est proposé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir :

- désigner Monsieur Matthieu FISCHER en tant que membre titulaire de la commission consultative des services publics locaux.
- arrêter la nouvelle liste des représentants du conseil municipal comme suit :

Titulaires	Suppléants
1 - Yvette JANIN	1 - Bernard RIAS

2 - Joëlle GIANNETTI	
3 - Dehbia DJERBIB	2 - Fatma FARTAS
4 - Ange VIDAL	3 - Patrice GUILLERMIN-DUMAS
5 – Matthieu FISCHER	4 - Eric BAGES-LIMOGES
	5 - Christine BERTIN

DÉBAT / DISCUSSIONS

Mme GEOFFROY.- Je vous propose la candidature de Matthieu Fischer.

Les titulaires sont : Yvette Janin, Joëlle Giannetti, Dehbia Djerbib, Ange Vidal.

Les suppléants sont : Bernard Rias, Fatma Fartas, Patrice Guillermin-Dumas, Éric Bages- Limoges et Christine Bertin.

Matthieu Fischer est proposé comme titulaire de cette commission, y a-t-il d'autres candidatures ? Il n'y en a pas, je mets donc la délibération aux voix.

(Il est procédé au vote.)

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après avoir délibéré, décide :

- de désigner Monsieur Matthieu FISCHER en tant que membre titulaire de la commission consultative des services publics locaux.
- d'arrêter la nouvelle liste des représentants du conseil municipal comme suit :

Titulaires	Suppléants
1 - Yvette JANIN	1 - Bernard RIAS
2 - Joëlle GIANNETTI	2 - Fatma FARTAS
3 - Dehbia DJERBIB	3 - Patrice GUILLERMIN-DUMAS
4 - Ange VIDAL	4 - Eric BAGES-LIMOGES
5 – Matthieu FISCHER	5 - Christine BERTIN

Suffrages exprimés	37	
Vote(s) Pour	32	Hélène GEOFFROY ; Stéphane GOMEZ ; Kaoutar DAHOUM ; Matthieu FISCHER ; Muriel LECERF ; Philippe MOINE ; Myriam MOSTEFAOUI ; Ahmed CHEKHAB ; Antoinette ATTO ; Régis DUVERT ; Nadia LAKEHAL ; Michel ROCHER ; Josette PRALY ; Patrice GUILLERMIN - DUMAS ; Nassima KAOUAH ; Pierre DUSSURGEY ; Fatma FARTAS ;

		Bernard RIAS ; Yvette JANIN ; Joëlle GIANNETTI ; Liliane GILET-BADIOU ; Eric BAGES-LIMOGES ; Véronique STAGNOLI ; Dehbia DJERBIB ; Charazède GAHROURI ; Christine JACOB ; Harun ARAZ ; Abdoulaye SOW ; Frédéric KIZILDAG ; Monique MARTINEZ ; Karim BALIT ; Soufia MAAROUK
Vote(s) Contre	0	
Abstention(s)	5	Nordine GASMI ; Richard MARION ; Ange VIDAL ; Carlos PEREIRA ; Christine BERTIN
Ne prend pas part au vote	0	

Mme GEOFFROY.- Vous m'avez donné délégation pour traiter des affaires qui relèvent normalement de la compétence du conseil municipal. Nous avons d'ailleurs voté une nouvelle délibération au mois de novembre 2022. Je vous informe donc des décisions prises dans ce cadre.

Nous avons passé un marché pour démolir des vestiges de fondations qui ont été découverts sur le site du futur groupe scolaire Odette Cartailhac. Le montant du marché s'élève à 99 800 € HT.

M. Marion m'a posé la question de savoir ce qui justifiait l'utilisation de cette procédure dans ce cas précis. Ce marché a été passé sur le fondement de l'article 142 de la loi 2020-1525 du 7 décembre 2020, qui est la loi d'accélération et de simplification de l'action publique, qui prévoit les acheteurs peuvent conclure un marché de travaux sans publicité ni mise en concurrence préalable pour répondre à un besoin dont la valeur estimée est inférieure à 100 000 €. Cette disposition a été prise en 2020 et prorogée jusqu'en 2024, elle porte sur diverses modifications du Code de la commande publique. Le décret qui donne les détails est le décret 2022-1683 du 28 décembre 2022, qui l'a prorogée jusqu'en 2024.

Lors d'une présentation précédente du chantier, nous avons indiqué que l'on avait découvert quelque chose dans le sous-sol, qui n'avait pas été révélé par les sondages. Cela n'avait pas été identifié parce que les sondages se font par carottage dans des endroits de façon ponctuelle, et parfois l'objet qui se trouve en dessous passe entre deux carottages.

11 - ACTES DE GESTION

Présents :

Hélène GEOFFROY ; Stéphane GOMEZ ; Kaoutar DAHOUM ; Matthieu FISCHER ; Muriel LECERF ; Philippe MOINE ; Myriam MOSTEFAOUI ; Antoinette ATTO ; Régis DUVERT ; Nadia LAKEHAL ; Michel ROCHER ; Patrice GUILLERMIN - DUMAS ; Fatma FARTAS ; Yvette JANIN ; Joëlle GIANNETTI ; Liliane GILET-BADIOU ; Véronique STAGNOLI ; Dehbia DJERBIB ; Charazède GAHROURI ; Harun ARAZ ; Abdoulaye SOW ; Frédéric KIZILDAG ; Richard MARION ; Ange VIDAL ; Carlos PEREIRA ; Christine BERTIN ; Monique MARTINEZ ; Karim BALIT ; Soufia MAAROUK

Procurations :

Ahmed CHEKHAB donne pouvoir à Myriam MOSTEFAOUI ; Josette PRALY donne pouvoir à Soufia MAAROUK ; Nassima KAOUAH donne pouvoir à Dehbia DJERBIB ; Pierre DUSSURGEY donne pouvoir à Muriel LECERF ; Bernard RIAS donne pouvoir à Kaoutar DAHOUM ; Eric BAGES-LIMOGES donne pouvoir à Matthieu FISCHER ; Christine JACOB donne pouvoir à Stéphane GOMEZ ; Nordine GASMI donne pouvoir à Carlos PEREIRA

Absent(e) :

Nacera ALLEM ; David LAÏB ; Mustapha USTA ; Sacha FORCA ; Audrey WATRELOT ; Maoulida M'MADI

Rapport de Madame la Maire

Mesdames, Messieurs,

Par délibération du 10 novembre 2022, prise en application de l'article L 2122-2 du code général des collectivités territoriales, le conseil municipal a donné à Madame la Maire délégation pour traiter certaines affaires relevant normalement de sa compétence sous réserve d'en rendre compte.

J'ai donc l'honneur de vous informer des décisions prises dans ce cadre.

Marché passé sans publicité sans mise en concurrence préalables				
N° de marché	Objet de l'accord-cadre	Titulaire	Montant du marché HT	Date de notification
2022_M066	Démolition de vestiges de fondations existants Site du futur GS Cartailhac	SOTERLY	Sans montant minimum annuel - Montant maximum annuel : 99 800 € HT	15/12/2022

Avenants aux marchés publics						
N° de marché	Objet du marché	Titulaire	Montant du marché initial HT	N° et objet de l'avenant	Nouveau montant du marché	Date de notification
2021_M029	Construction de l'équipement sportif Aimé-Marie Lallement Lot n°1 : Terrassement VRD	TERIDEAL SEGEX Travaux et Services Co-traitants TERIDEAL SEGEX T	235 101 €	Avenant n°2 La durée globale d'exécution des travaux est prolongée de 6 mois soit jusqu'au 06/06/2023	241 939,00 € Montant augmenté par l'avenant n°1	15/11/2022
2021_M029	Construction de l'équipement sportif Aimé-Marie Lallement	TERIDEAL SEGEX Travaux et Services	235 101,00 €	Avenant n°3 Modification de la	241 939,00 € Montant	14/12/2022

	Lot n°1 : Terrassement VRD	Co-traitants : TERIDEAL SEGEX SERPOLLET		périodicité de la révision des prix	augmenté par l'avenant n°1	
2021_M0 30	Construction de l'équipement sportif Aimé-Marie Lallement Lot n°2 : Fondations élévations béton armé	PEIX	295 092,35 €	Avenant n°2 La durée globale d'exécution des travaux est prolongée de 6 mois soit jusqu'au 06/06/2023	297 701,85 € Montant augmenté par l'avenant n°1	17/11/2022
2021_M0 30	Construction de l'équipement sportif Aimé-Marie Lallement Lot n°2 : Fondations élévations béton armé	PEIX	295 092,35 €	Avenant n°3 Modification de la périodicité de la révision des prix	297 701,85 € Montant augmenté par l'avenant n°1	05/12/2022
2021_M0 31	Construction de l'équipement sportif Aimé-Marie Lallement Lot n°3 : Charpente bois mur ossature	SDCC	800 000,00 €	Avenant n°2 La durée globale d'exécution des travaux est prolongée de 6 mois soit jusqu'au 06/06/2023	825 000,00 € Montant augmenté par l'avenant n°1	14/12/2022
2021_M0 31	Construction de l'équipement sportif Aimé-Marie Lallement Lot n°3 : Charpente bois mur ossature	SDCC	800 000,00 €	Avenant n°3 Modification de la périodicité de la révision des prix	825 000,00 € Montant augmenté par l'avenant n°1	06/12/2022
2021_M0 32	Construction de l'équipement sportif Aimé-Marie Lallement Lot n°4 : Couverture bardage zinc	SDCC	460 000,00 €	Avenant n°2 La durée globale d'exécution des travaux est prolongée de 6 mois soit jusqu'au 06/06/2023	478 000,00 € Montant augmenté par l'avenant n°1	14/12/2022
2021_M0 32	Construction de l'équipement sportif Aimé-Marie Lallement Lot n°4 : Couverture bardage zinc	SDCC	460 000,00 €	Avenant n°3 Modification de la périodicité de la révision des prix	478 000,00 € Montant augmenté par l'avenant n°1	06/12/2022
2021_M0 33	Construction de l'équipement sportif Aimé-Marie Lallement Lot n°5 : Etanchéité	ETANCHEITE DAUPHINOISE	18 706,80 €	Avenant n°2 Modification de la périodicité de la révision des prix	18 706,80 €	09/12/2022
2021_M0 34	Construction de l'équipement sportif Aimé-Marie Lallement Lot n°6 : Menuiseries extérieures bois	SAS JULLIEN	65 877,00 €	Avenant n°2 La durée globale d'exécution des travaux est prolongée de 6 mois soit jusqu'au 06/06/2023	67 631,20 € Montant augmenté par l'avenant n°1	05/12/2022
2021_M0 34	Construction de l'équipement sportif Aimé-Marie Lallement Lot n°6 : Menuiseries	SAS JULLIEN	65 877,00 €	Avenant n°3 Modification de la périodicité de la	67 631,20 € Montant augmenté	05/12/2022

	extérieures bois			révision des prix	par l'avenant n°1	
2021_M0 35	Construction de l'équipement sportif Aimé-Marie Lallement Lot n°7 : Façades	BONGLET	56 826,00 €	Avenant n°2 Modification de la périodicité de la révision des prix	56 826,00 €	05/12/2022
2021_M0 35	Construction de l'équipement sportif Aimé-Marie Lallement Lot n°7 : Façades	BONGLET	56 826,00 €	Avenant n°1 La durée globale d'exécution des travaux est prolongée de 6 mois soit jusqu'au 06/06/2023	56 826,00 €	17/11/2022
2021_M0 36	Construction de l'équipement sportif Aimé-Marie Lallement Lot n°8 : Menuiseries intérieures bois	GUILLON SA	1 18 761,76 €	Avenant n°1 La durée globale d'exécution des travaux est prolongée de 6 mois soit jusqu'au 06/06/2023	118 761,76 €	17/11/2022
2021_M0 36	Construction de l'équipement sportif Aimé-Marie Lallement Lot n°8 : Menuiseries intérieures bois	GUILLON SAS	118 761,76 €	Avenant n°2 Modification de la périodicité de la révision des prix	118 761,76 €	01/12/2022
2021_M0 37	Construction de l'équipement sportif Aimé-Marie Lallement Lot n°9 : Plâtrerie - peinture	SAS EDP	77 963,88 €	Avenant n°1 La durée globale d'exécution des travaux est prolongée de 6 mois soit jusqu'au 06/06/2023	77 963,88 €	05/12/2022
2021_M0 37	Construction de l'équipement sportif Aimé-Marie Lallement Lot n°9 : Plâtrerie - peinture	SAS EDP	77 963,88 €	Avenant n°2 Modification de la périodicité de la révision des prix	77 963,88 €	01/12/2022
2021_M0 38	Construction de l'équipement sportif Aimé-Marie Lallement Lot n°10 : Sols souples -carrelage - faïence	SIAUX	29 803,40 €	Avenant n°1 La durée globale d'exécution des travaux est prolongée de 6 mois soit jusqu'au 06/06/2023	29 803,40 €	01/12/2022
2021_M0 39	Construction de l'équipement sportif Aimé-Marie Lallement Lot n°11 : Serrurerie	MARTIN G SARL	128 161,94 €	Avenant n°1 La durée globale d'exécution des travaux est prolongée de 6 mois soit jusqu'au 06/06/2023	128 161,94	23 /11/2022
2021_M0 39	Construction de l'équipement sportif Aimé-Marie Lallement Lot n°11 : Serrurerie	MARTIN G SARL	128 161,94 €	Avenant n°2 Modification de la périodicité de la révision des prix	128 161,94 €	05/12/2022
2021_M0	Construction de	AGS ENERGIES	115 409,59 €	Avenant n°2	115 657,05 €	15/11/2022

40	l'équipement sportif Aimé-Marie Lallement Lot n°12 : Chauffage gaz ventilation plomberie sanitaires			La durée globale d'exécution des travaux est prolongée de 6 mois soit jusqu'au 06/06/2023	Montant augmenté par l'avenant n°1	
2021_M0 40	Construction de l'équipement sportif Aimé-Marie Lallement Lot n°12 : Chauffage gaz ventilation plomberie sanitaires	AGS ENERGIES	115 409,59 €	Avenant n°3 1 448,02 € Travaux complémentaires	117 105,07 € Montant augmenté par tous les avenants	15/11/2022
2021_M0 41	Construction de l'équipement sportif Aimé-Marie Lallement Lot n°13 : Electricité CFO-CFA	GUILLOT S.A. S	77 500,00 €	Avenant n°1 La durée globale d'exécution des travaux est prolongée de 6 mois soit jusqu'au 06/06/2023	77 500,00 €	17/11/2022
2021_M0 41	Construction de l'équipement sportif Aimé-Marie Lallement Lot n°13 : Electricité CFO-CFA	GUILLOT S.A. S	77 500,00 €	Avenant n°2 Modification de la périodicité de la révision des prix	77 500,00 €	77 500,00 €
2021_M0 42	Construction de l'équipement sportif Aimé-Marie Lallement Lot n°14 : Aménagement paysager	ESPACES VERTS DES MONTS D'OR	41 400,00 €	Avenant n°1 La durée globale d'exécution des travaux est prolongée de 6 mois soit jusqu'au 06/06/2023	41 400,00 €	17/11/2022
2021_M0 43	Construction de l'équipement sportif Aimé-Marie Lallement Lot n°15 : ascenseur	OTIS	21 000,00 €	Avenant n°1 La durée globale d'exécution des travaux est prolongée de 6 mois soit jusqu'au 06/06/2023	21 000,00 €	23/11/2022
2021_M0 43	Construction de l'équipement sportif Aimé-Marie Lallement Lot n°15 : ascenseur	OTIS	21 000,00 €	Avenant n°2 Modification de la périodicité de la révision des prix	21 000,00 €	14/12/2022
2022_A0 03	Construction du GS CARTAILHAC Lot n°3 : Etanchéité	ERIC	443 000,57 €	Avenant n°1 Modification de la périodicité de la révision des prix	443 000,57 €	05/12/2022
2022_A0 04	Construction du GS CARTAILHAC Lot n°4 : Enveloppe métallique – câbles tendus	SCOP CABROL	1 128 037,73 €	Avenant n°1 Modification de la périodicité de la révision des prix	1 128 037,73 €	07/12/2022
2022_M0 05	Construction du GS CARTAILHAC Lot n°5 : Serrurerie	SAS METAL CONCEPT 43 - URBENCE	189 646,70 €	Avenant n°1 Modification de la périodicité de la révision des prix	189 646,70 €	06/12/2022

2022_A0 07	Construction du GS CARTAILHAC Lot n°7 : Menuiseries intérieures – agencement – signalétique	ETS PIERRE GIRAUD	529 328,45 €	Avenant n°1 Modification de la périodicité de la révision des prix	529 328,45 €	06/12/2022
2022_A0 08	Construction du GS CARTAILHAC Lot n°8 : Cloisons- doublages – faux plafonds – peinture intérieure	NAXO	595 960,99 €	Avenant n°1 Modification de la périodicité de la révision des prix	595 960,99 €	06/12/2022
2022_A0 10	Construction du GS CARTAILHAC Lot n°10 : Sols coulés	SARL SATIBAT CHAPE	261 589,75 €	Avenant n°1 Modification de la périodicité de la révision des prix	261 589,75 €	06/12/2022
2022_A0 13	Construction du GS CARTAILHAC Lot n°13 : Electricité – courants faibles - SSI	CEME SOTRELEC	420 000,00 €	Avenant n°1 Modification de la périodicité de la révision des prix	420 000,00 €	14/12/2022
2022_A0 14	Construction du GS CARTAILHAC Lot n°14 : chauffage – plomberie – ventilation – sanitaire	CEME CERNAUT	1 545 000,00 €	Avenant n°1 Modification de la périodicité de la révision des prix	1 545 000,00 €	07/12/2022
2022_M0 15	Construction du GS CARTAILHAC Lot n°15 : Equipement de cuisine	SAS PERRIER	72 539,17 €	Avenant n°1 Modification de la périodicité de la révision des prix	72 539,17 €	06/12/2022
2022_M0 19	Construction du GS CARTAILHAC Lot 19 : Aménagements extérieurs – Espaces verts	PARCS & SPORTS	138 899,66 €	Avenant n°1 Modification de la périodicité de la révision des prix	138 899,66 €	06/12/2022
2022_M0 20	Construction du GS CARTAILHAC Lot n°20 : Protection incendie	EUROFEU SERVICES	3 177,58 €	Avenant n°1 Modification de la périodicité de la révision des prix	3 177,58 €	01/12/2022
2019_M0 97A	Accord cadre multi attributaires Travaux neuf d'éclairage public	Mandataire : SOCIETE LYONNAISE ECLAIRAGE CITEOS Co-traitant : LEGROS TP	Montant minimum annuel HT : 150 000 € ▪ Montant maximum annuel HT : 1 000 000 €	Avenant n°1 Le marché est prolongé de 12 mois, jusqu'au 29/01/2024	Montant minimum annuel HT : 150 000 € ▪ Montant maximum annuel HT : 1 000 000 €	05/12/2022
2019_M0 97B	Accord cadre multi attributaires Travaux neuf d'éclairage public	SPIE CITY NETWORKS	Montant minimum annuel HT : 150 000 € ▪ Montant maximum annuel HT : 1 000 000 €	Avenant n°1 Le marché est prolongé de 12 mois, jusqu'au 29/01/2024	Montant minimum annuel HT : 150 000 € ▪ Montant maximum annuel HT : 1 000 000 €	01/12/2022
2019_M0 97C	Accord cadre multi attributaires Travaux neuf d'éclairage public	ADG ENERGY	Montant minimum annuel HT : 150 000 €	Avenant n°1 Le marché est prolongé de 12	Montant minimum annuel HT : 150 000 €	23/11/2022

			▪ Montant maximum annuel HT : 1 000 000 €	mois, jusqu'au 29/01/2024	▪ Montant maximum annuel HT : 1 000 000 €	
2022_M031	Travaux pour la création d'une maison de santé pluriprofessionnelle au Sud de la commune Lot n°3 : Chape - carrelage	CMM	26 672,93 €	Avenant n°2 391,50 € Travaux complémentaires	27 064,43 €	23/11/2022
2020_M010	Réhabilitation de la piscine GELET Lot n°2 : Gros œuvre	RUIZ SA	573 000,00 €	Avenant n°10 Modification de la périodicité et l'indice de la révision des prix	747 967,10 €	13/12/2022

Ceci étant exposé, il vous est proposé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir :

- prendre acte des décisions présentées.

DÉBAT / DISCUSSIONS

J'ai une demande de prise de parole sur ce dossier de la part de Mme Bertin.

Mme BERTIN.- Bonsoir à tous, mes chers collègues, Madame la Maire.

Face à l'ensemble de ces chiffres, de ces avenants et de ces modifications de programmes, je souhaiterais avoir, s'il vous plaît, la communication des suivis budgétaires pour les opérations qui ont été nommées, essentiellement : le pétanquodrome, qui reprend six mois de report or, cette construction n'est pas très compliquée ; l'école Cartailhac pour faire un point financier et savoir où nous en sommes, et la fameuse rénovation de la piscine qui n'en finit pas.

J'avoue que le suivi de ces chantiers qui n'en finissent plus n'est pas simple, tout comme des éléments communiqués, les avenants se succèdent et ce sont toujours les mêmes à chaque conseil municipal.

Comme il est d'usage, je vous confirmerai cette demande par écrit.

Je terminerai par un commentaire un peu piquant : par rapport au pétanquodrome, Lidl aura mis trois fois moins de temps à construire un équipement recevant du public.

Mme GEOFFROY.- Et vous pouvez voir le succès que rencontre le Lidl que vous n'appeliez pas de vos vœux. Vous voyez comme il peut être utile, sans faire de publicité à aucune enseigne.

Pour l'équipement sportif, le total des avenants représentera 2 % des marchés de travaux, ce qui est extrêmement réduit lorsque nous sommes face à notre inflation et à l'augmentation des coûts. Les périodes de préparation des travaux et de travaux ont pu s'allonger à cause des difficultés d'approvisionnement, vous le savez bien aussi. Nous l'avons prolongé de quelques semaines, mais l'équipement est achevé. Il y a toujours quelques réserves à lever en fin de chantier, mais je vous donnerai le document concerné.

Concernant la piscine, nous avons fait un point d'étape à l'automne dernier avec l'ensemble des avenants expliqués. Chaque fois que cela a été nécessaire, nous avons pris le temps d'expliquer la raison de ces avenants, vous avez donc tous les détails dans les délibérations qui ont été prises. Dans un effort de transparence que font rarement les collectivités locales, nous vous avons tout détaillé, M. Moine s'était d'ailleurs prêté à cet exercice au conseil municipal d'octobre dernier, mais je vous ferai une réponse écrite et, si vous le souhaitez, nous pourrions dire au mois de mars où nous en sommes, mais vous voyez que ce chantier avance. Cela me permet donc de dire aux Vaudaises et aux Vaudais qu'il avance et que nous allons même l'achever.

Quant à l'école Odette Cartailhac, j'ai donné les explications sur les fondations qui ont été trouvées.

Pour la Maison de santé, le montant total des avenants représente 2,45 % des marchés de travaux ; les travaux sont terminés, les kinésithérapeutes l'ont d'ailleurs intégrée. Nous pourrions faire un moment officiel dans quelque temps, vous pouvez imaginer que nous avons eu d'autres urgences.

Je vous répondrai, Madame Bertin, même sans faire une demande écrite, vous aurez la réponse écrite et même en conseil, lors du prochain conseil municipal.

Je vous propose de passer aux voix.

(Il est procédé au vote.)

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après avoir délibéré, décide :

- de prendre acte des décisions présentées

Suffrages exprimés	37	
Vote(s) Pour	37	Hélène GEOFFROY ; Stéphane GOMEZ ; Kaoutar DAHOUM ; Matthieu FISCHER ; Muriel LECERF ; Philippe MOINE ; Myriam MOSTEFAOUI ; Ahmed CHEKHAB ; Antoinette ATTO ; Régis DUVERT ; Nadia LAKEHAL ; Michel ROCHER ; Josette PRALY ; Patrice GUILLERMIN - DUMAS ; Nassima KAOUAH ; Pierre DUSSURGEY ; Fatma FARTAS ; Bernard RIAS ; Yvette JANIN ; Joëlle GIANNETTI ; Liliane GILET-BADIOU ; Eric BAGES-LIMOGES ; Véronique STAGNOLI ; Dehbia DJERBIB ; Charazède GAHROURI ; Christine JACOB ; Harun ARAZ ; Abdoulaye SOW ; Frédéric KIZILDAG ; Nordine GASMI ; Richard MARION ; Ange VIDAL ; Carlos PEREIRA ; Christine BERTIN ; Monique MARTINEZ ; Karim BALIT ; Soufia MAAROUK
Vote(s) Contre	0	
Abstention(s)	0	
Ne prend pas part au vote	0	

12 - RAPPORT SUR L'ÉGALITÉ ENTRE LES FEMMES ET LES HOMMES

Présents :

Hélène GEOFFROY ; Stéphane GOMEZ ; Kaoutar DAHOUM ; Matthieu FISCHER ; Muriel LECERF ; Philippe MOINE ; Myriam MOSTEFAOUI ; Antoinette ATTO ; Régis DUVERT ; Nadia LAKEHAL ; Michel ROCHER ; Patrice GUILLERMIN - DUMAS ; Fatma FARTAS ; Yvette JANIN ; Joëlle GIANNETTI ; Liliane GILET-BADIOU ; Véronique STAGNOLI ; Dehbia DJERBIB ; Charazède GAHROURI ; Harun ARAZ ; Abdoulaye SOW ; Frédéric KIZILDAG ; Richard MARION ; Ange VIDAL ; Carlos PEREIRA ; Christine BERTIN ; Monique MARTINEZ ; Karim BALIT ; Soufia MAAROUK

Procurations :

Ahmed CHEKHAB donne pouvoir à Myriam MOSTEFAOUI ; Josette PRALY donne pouvoir à Soufia MAAROUK ; Nassima KAOUAH donne pouvoir à Dehbia DJERBIB ; Pierre DUSSURGEY donne pouvoir à Muriel LECERF ; Bernard RIAS donne pouvoir à Kaoutar DAHOUM ; Eric BAGES-LIMOGES donne pouvoir à Matthieu FISCHER ; Christine JACOB donne pouvoir à Stéphane GOMEZ ; Nordine GASMI donne pouvoir à Carlos PEREIRA

Absent(e) :

Nacera ALLEM ; David LAÏB ; Mustapha USTA ; Sacha FORCA ; Audrey WATRELOT ; Maoulida M'MADI

Rapport de Madame MOSTEFAOUI

Mesdames, Messieurs,

Au rythme où évolue la situation, il faudra probablement près de 300 ans pour parvenir à l'égalité des sexes, prévient l'ONU dans un nouveau rapport publié le 7 septembre 2022 et intitulé « Les progrès vers la réalisation des Objectifs de développement durable : la situation sur le genre en 2022 ».

A Vaulx-en-Velin, la promotion de l'égalité entre les femmes et les hommes est un marqueur fort de l'action municipale depuis 2014.

C'est la raison pour laquelle, la municipalité, dans son « Plan de lutte contre le racisme, l'antisémitisme et les discriminations », a prévu un axe spécifique sur la question de l'égalité femmes – hommes.

Avec ce rapport, la Ville souhaite mettre en lumière et présenter toutes les actions que mène la collectivité pour faire avancer les droits des femmes, avec un panel d'outils et d'événements promouvant cette égalité.

Ainsi, en plus des trois temps forts annuels que sont la semaine de l'Egalité, la journée internationale de lutte contre les violences faites aux femmes et la Journée internationale des droits des femmes chaque 8 mars, la Ville souhaite sensibiliser et transmettre aux plus jeunes générations cette volonté d'égalité.

Par ailleurs, le Projet Educatif de Territoire et les Cités Educatives sont des programmes municipaux intégrant d'importants aspects en faveur de la promotion de l'égalité femmes - hommes, notamment en direction de la Jeunesse.

Ainsi, les actions menées dans les bibliothèques à destination du jeune public ou l'accompagnement plus spécifique des jeunes filles aux carrières du numérique au collège Henri Barbusse, ou au sein du Collège Aimé-Césaire ou toutes les actions conduites vers la Jeunesse de lutte contre les stéréotypes de genre sont autant d'activités en faveur d'une plus grande égalité entre tous.

Le journal municipal s'emploie à mettre en lumière des portraits de personnalités vaudaises qui illustrent le dynamisme et l'apport fondamental des femmes pour notre ville et son territoire.

Enfin, la Ville se fait un point d'honneur de dénommer ses équipements municipaux et ses rues de noms de femmes ayant marqué leur temps, par leur combat ou leur héroïsme, pour inspirer les jeunes générations à s'investir pour la vie de leur Cité, à l'instar des écoles Katherine Johnson, Odette Cartailhac ou Simone Veil ou encore les rues Angela Davis ou Lucie Aubrac...

Cette lutte pour promouvoir, sensibiliser, former et faire avancer vers une égalité réelle et effective entre les femmes et les hommes est une priorité pour notre équipe municipale.

Ce combat nous rappelle les acquis à consolider et le chemin restant à parcourir, d'où cette impérieuse nécessité d'agir pour faire reculer toutes les formes de discriminations, et notamment celles faites aux femmes.

Ceci étant exposé, il vous est proposé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir :

- prendre acte de la présentation du rapport relatif à l'égalité entre les femmes et les hommes.

DÉBAT / DISCUSSIONS

Mme MOSTEFAOUI.- Je voudrais finir cette présentation par une citation de Kofi Annan :

« L'égalité des genres est plus qu'un objectif en soi. C'est une condition préalable pour relever le défi de la réduction de la pauvreté, promouvoir le développement durable et établir la bonne gouvernance. »

Je vous remercie pour votre attention.

Mme GEOFFROY.- Une citation pleine de pertinence, Madame Mostefaoui.

Je passe la parole à Mme Vidal.

Mme VIDAL.- Je pourrais faire une synthèse de mes interventions passées, tant nous sommes encore loin de cette égalité que nous, les femmes, revendiquons depuis longtemps.

Je pourrais encore dire que, oui, des actions sont mises en place dans notre ville mais à mes yeux, celles-ci ne sont pas suffisantes. Nous sommes loin, encore loin, de l'égalité attendue depuis si longtemps, trop longtemps.

Être femme, c'est porter beaucoup, beaucoup trop. Entre 35 et 40 ans, 88 % des hommes ont un emploi contre 76 % des femmes. C'est bien une idée sexiste de penser que toutes les femmes préfèrent rester à la maison et à élever leurs enfants. N'oublions pas que lorsque la femme reste à la maison, elle travaille.

Non, la femme ne doit pas être la seule à porter la charge mentale de la famille. Les femmes ont plus de temps partiel que les hommes, 28 % des femmes qui ont un emploi sont à temps partiel parce qu'il est imposé, ou encore pour entretenir la maison, faire la cuisine ou pour accompagner les enfants chez le médecin. La loi de 2014 mettait en place l'égalité salariale, pourtant, rien n'a changé. En 2021, les femmes gagnent en moyenne 16,4 % de moins que les hommes. Heureusement qu'il y a des femmes cadres supérieurs pour tempérer ce chiffre. Il est juste malheureux qu'elles ne soient pas si nombreuses.

Alors, oui, être femme, c'est porter beaucoup, beaucoup trop.

Un nouveau rapport portant sur l'année 2021 nous est présenté pour nous parler des actions mises en place par la Ville, tant pour nos habitantes que pour les femmes qui travaillent pour notre ville et qui ne sont pas toutes habitantes de notre commune. Depuis 2014, des actions sont menées tant pour les habitantes de notre commune que pour ces femmes courageuses qui travaillent pour notre ville. Je regrette cependant de ne pas lire que la Ville, en sa qualité d'employeur, ne fasse pas plus comme, par exemple :

un cadeau, un livre, à toutes les femmes, le 8 mars ;

une journée de congé payé offerte durant le mois de mars pour marquer la journée internationale de lutte pour le droit des femmes ;

une journée de congé payé offerte le 4 novembre, car à partir du 4 novembre, les femmes travaillent gratuitement ;

une journée chômée pour dire non à l'inégalité salariale entre les hommes et les femmes ;

des débats avec les associations de femmes pour leur expliquer qu'il suffit d'une fois, une seule fois, pour entrer dans l'engrenage des violences : si un homme vous hurle dessus pour vous faire taire en levant le poing, qu'il soit votre conjoint, votre voisin, votre chef de service, c'est de la violence, pour leur expliquer que la violence est partout, dans les films, dans la rue, lorsque au nom d'économies on éteint l'éclairage public, dans les transports, et la liste est encore longue.

Comme j'aurais aimé voir toutes les femmes de ce conseil, ensemble, avec notre personnel féminin qui lutte contre la réforme des retraites qui impactera lourdement les retraites de ces femmes qui auront travaillé de nombreuses années, toute une vie, pour la Ville pour de maigres salaires : un acte fort pour toutes les femmes de notre ville. Si, nous, femmes de ce conseil, avec vous messieurs bien entendu, qui souhaitons toutes et tous des jours heureux pour nous toutes, femmes de notre ville, femmes de notre pays, n'agissons pas par des actes forts, nous ne ferons rien changer.

Il faut que cela change vite. C'est notre responsabilité d'élus de faire bouger les lignes du mépris, de la violence faite aux femmes. Ne nous contentons pas de ce peu, allons plus loin, allons plus fort, en annonçant ce soir la mise en place d'une prime mensuelle cotisée pour la retraite pour ces femmes courageuses qui travaillent pour notre commune et qui ont un sens aigu de leur mission de service public, et qui auront enfin, dans l'attente d'une vraie loi, l'égalité salariale dans notre ville. Soyons les premiers à le faire !

En attendant une profonde réforme sur les salaires qu'il faudra mener ensemble pour que ces femmes, ces magnifiques femmes qui travaillent pour notre commune puissent être économiquement libres et surtout indépendantes.

Condamnons les propos sexistes, condamnons les discours réducteurs - tels que celui de Claire Guichard, députée macroniste - condamnons les violences faites aux femmes, mettons en place dans notre ville l'observatoire des violences de genre. Ici, dans notre commune. Tentons l'impossible, allons ensemble le plus loin que la loi puisse nous le permettre afin que dans notre ville chaque victime soit enfin reconnue et protégée.

Arrêtons de banaliser les paroles ou les actes car, oui, le sexisme est une réalité vécue quotidiennement par les femmes dans toutes les activités de leur vie.

Être femme, pour beaucoup d'entre elles, c'est vivre dans une insécurité permanente, celle du foyer, celle de l'emploi. Il n'y a pas de métiers d'homme, il n'y a pas de métiers de femme, il y a des métiers. Dois-je vous rappeler toutes ces femmes qui, lors des deux dernières guerres, ont travaillé à la place de leurs pères, de leurs frères, de leurs époux, tant dans les usines que sur les chantiers ou dans les champs, tout en étant femme ?

Lorsque la femme se retrouve seule, tout bascule. Des heures ici et là à faire en plus pour pouvoir payer le loyer, les courses, l'essentiel, vivant dans la crainte d'une remontrance, voire d'un licenciement, toujours à faire plus en serrant les dents.

Aussi, lorsque j'entends le ministre chargé des Relations avec le Parlement, dire que la réforme des retraites allait pénaliser les femmes en ces termes : « *Les femmes sont un peu pénalisées par le report de l'âge légal, on n'en disconvient absolument pas. Elles sont un peu plus impactées que les hommes puisque les trimestres par enfant ne jouent pas sur le report de l'âge, il joue sur la durée de cotisations* », je suis en colère. Oui, en colère et révoltée.

Les bas salaires et les basses pensions de retraite maintiennent les femmes dans un niveau de précarité qui empêche les femmes de se sortir de situations difficiles, notamment lorsqu'il existe de la violence dans leur foyer. C'est, cela, la réalité.

Aujourd'hui, au cœur d'une révolte populaire contre la réforme des retraites, les femmes se mettent debout. Debout contre cette réforme qui va obliger à travailler plus pour une retraite *a minima*, voire au *minima* social.

Oui, l'égalité salariale est importante. Nous, femmes, ne voulons pas reproduire une inégalité encore plus grande à la retraite.

Je terminerai par ces deux phrases fortes :

- la première, prononcée à Paris, en 1889, par Clara Zetkin au congrès fondateur de la deuxième internationale ouvrière : « *De même que le travailleur est sous le joug du capitalisme, la femme est sous le joug de l'homme et elle y restera aussi longtemps qu'elle ne sera pas indépendante économiquement* » ;
- la seconde, tirée d'un article de 1907 écrit par Jean Jaurès : « *Partout donc, dans les branches du travail humain, la femme assume la même fonction que l'homme. Elle devient de plus en plus, dans l'ordre économique, une personne, identique à l'homme. Comment de cette identité d'existence et de fonction ne résulterait pas l'identité des droits et des revendications ?* »

Alors, oui, debout femmes ! Citoyennes vaudaises, nous avons cette force de faire beaucoup. Beaucoup pour que nous ne soyons plus une masse salariale sous-payée, des exutoires à la violence. Nous sommes femmes, et sans nous rien n'est possible.

Merci.

Mme GEOFFROY.- J'aime beaucoup votre conclusion, Madame Vidal, je suis tout à fait d'accord. En même temps, nous gardons la moitié de l'humanité avec nous dans ce conseil municipal, mais vous avez dit des choses très fortes.

La parole est à Monsieur Marion.

M. MARION.- En complément des nombreuses remarques qui viennent d'être apportées par plusieurs collègues, j'ajouterai deux remarques.

La première concerne le fait que ce rapport est très interne, il porte beaucoup sur les ressources humaines de la Ville. C'est bien sûr important et nécessaire, Mme Mostefaoui a rappelé qu'il y avait encore un écart de rémunération entre hommes et femmes d'environ 10 % sur l'ensemble des agents municipaux. Tout cela est important, précieux et fait partie des responsabilités municipales. Il y a aussi des éléments sur les enjeux de l'éducation et sur l'espace public, qui sont absolument nécessaires, et que je soutiens complètement. Pour autant, je trouve que nous pourrions aller plus loin, il y a des choses qui manquent dans ce rapport sur la façon dont on se donne l'ambition d'embarquer la société vaudaise dans son ensemble et de ne pas seulement intervenir sur ce qui relève directement des personnels municipaux ou des espaces publics municipaux.

Pour cela je crois, que l'on a besoin d'améliorer l'équipement donné aux agents municipaux pour qu'ils puissent porter cela partout dans la société vaudaise que ce soit dans les entreprises, les associations ou lors de tous les événements qui se déroulent sur notre territoire.

Une des propositions portée par les écologistes est d'engager la municipalité à produire une charte vaudaise pour tous les employeurs de la commune avec des critères que nous pourrions discuter ensemble, nous pourrions accorder un label aux entreprises qui s'engagent de façon suffisamment forte sur ces sujets, notamment aux entreprises qui s'engagent à faire preuve de transparence en publiant, par exemple : l'écart de rémunération femmes/hommes au sein de leurs structures, l'écart de répartition des augmentations individuelles, parce que c'est une chose que chacune et chacun soit à des niveaux de salaires différents, mais si la situation évolue progressivement avec des augmentations qui permettent à certaines de rattraper certains, cela peut être positif pour l'égalité. Nous sommes conscients et conscientes que cela ne se fait pas du jour au lendemain, mais si la direction est bien posée et que cela avance dans le bon sens, cela vaut la peine que nous le valorisions. Les Vaudaises et les Vaudais ont le droit de savoir quelles sont les entreprises qui jouent le jeu, la municipalité est légitime à encourager ce genre de comportement. Je propose que

nous mettions en place un index de ce type sur l'égalité hommes/femmes à l'échelle de notre commune.

Ma deuxième remarque se veut également complémentaire et contributive. Le sujet des violences faites aux femmes mériterait d'être bien davantage mis en avant pour que nous puissions progresser de manière forte. Le rapport du Haut Conseil à l'Égalité entre les femmes et les hommes, qui est sorti voici quelques semaines, a été cinglant à cet égard, il dit qu'un homme sur quatre estime qu'il faut parfois être violent pour se faire respecter, c'est un chiffre effrayant, c'est pourtant l'état de notre pays, nous en sommes là, cela nous appelle à accélérer toutes les mesures qui existent sur le sujet.

Je ne donnerai que deux chiffres, car ils sont malheureusement suffisants pour mobiliser toutes et tous. L'autre chiffre est celui du féminicide qui se produit en moyenne un jour sur deux dans notre pays. Nous l'avons connu dans notre commune l'année dernière, nous sommes aussi concernés ici à Vaulx-en-Velin. Sur ce sujet, je propose que nous puissions avancer et accélérer la manière dont nous réagissons en mettant en place une formation généralisée pour toutes les agentes et tous les agents municipaux au niveau de la prévention des violences sexistes et sexuelles, mais aussi de l'accueil de toutes les victimes des violences sexistes qui frappent souvent les enfants.

Je propose que cela soit une marque de fabrique de notre commune, que nous puissions publiquement porter cela dans la société pour que d'autres communes souhaitent nous suivre et que cela devienne une fierté collective supplémentaire.

Je pense que nous pourrions avoir un accueil en mairie qui soit vraiment identifié par toutes et tous ; dès qu'une personne rentre dans l'hôtel de ville, il faut qu'elle sache que c'est un bon endroit pour se présenter quand on est victime de ces violences et qu'il y aura toujours quelqu'un qui écoutera cette victime.

De la même manière, il faut que ce soit renforcé du côté des forces de police, puisqu'il y a régulièrement des témoignages et des enquêtes journalistiques qui montrent que l'accueil n'est malheureusement pas suffisant. Beaucoup de policières et de policiers ne sont pas formés à ces sujets, c'est bien sûr à la police nationale de traiter les plaintes et de les faire remonter au niveau de la justice, mais la police municipale est souvent le premier contact, il est donc important que nos policiers soient équipés pour l'orientation vers les bons contacts mais aussi pour l'écoute nécessaire. Beaucoup de femmes n'osent pas porter plainte alors qu'elles en ont le droit, et qu'en le faisant elles se rendent service à elles-mêmes et à leurs proches, à commencer par leurs enfants, mais aussi à toutes les autres femmes victimes de violences sexistes et sexuelles. C'est un combat que nous pourrions mener toutes et tous, ensemble, notamment au sein de ce conseil municipal.

Je vous remercie de votre attention.

Mme GEOFFROY.- Merci, Monsieur Marion.

Madame Bertin, vous avez demandé un temps de parole ?

Mme BERTIN.- Madame la Maire, ce sujet est éminemment sensible sur notre commune. Mon intervention portera sur deux axes que vous avez développés : le premier est celui de la Ville en tant qu'employeur de 1 700 agents, le second est celui des actions menées sur les territoires.

Dans un premier temps, je me suis focalisée sur l'action au sein de la ville, et j'ai lu avec beaucoup d'intérêt le rapport sur l'égalité professionnelle dans la fonction publique de 2021. J'y ai découvert de belles choses, et surtout un cadre que je ne retrouve pas dans ce document que je trouve un peu pauvre.

L'obligation est de mettre en œuvre des plans d'actions relatives à l'égalité professionnelle dans toutes les collectivités. Chaque ville doit fournir un plan d'actions à remettre au préfet, c'est ce que nous faisons ce soir. Quand je lis ce qui est écrit dans ce rapport d'égalité de la fonction publique, ce plan doit comporter au moins des mesures qui visent à :

- évaluer, prévenir et, le cas échéant, traiter les écarts de rémunération entre les hommes et les femmes, ce que vous avez fait ;

- garantir l'égal accès des femmes et des hommes aux grades et emplois de la fonction publique, vous avez fait l'analyse, nous attendons maintenant les actions ;
- favoriser l'articulation entre activité professionnelle et vie personnelle et familiale : là, il n'y a rien ;
- prévenir et traiter les discriminations, les actes de violence, le harcèlement moral et/ou sexuel ainsi que les agissements sexistes : là encore, je ne vois rien.

La deuxième chose, c'est que ce plan d'action doit être présenté au comité technique, au comité d'hygiène et de sécurité, et en comité social. Vous n'en parlez pas mais vous faites référence à un comité de référents. Comment sont choisis les référents ? Quelle légitimité a ce comité ? Est-ce qu'il fait bien appel à toutes les instances d'élus au sein de la municipalité, de façon que toutes les personnes soient représentées ?

Vous confiez ensuite le pilotage à la mission Plan de lutte. Je pose aussi la question : quelle légitimité a-t-elle pour juger de l'action au sein de la mairie du plan d'action pour l'égalité hommes/femmes ? Les instances représentatives de la Ville ne devraient-elles pas y être comme l'écrit ce rapport ?

Ce qui me chagrine le plus, c'est que votre plan d'action ne comprend pas d'information sur l'articulation vie professionnelle/vie familiale.

En effet, comme l'ont dit mes deux collègues, et surtout Mme Vidal, pour une femme, c'est compliqué d'être à temps plein aux premiers mois des enfants. Mettez-vous des places de crèche à disposition afin qu'elles puissent travailler à plein temps parce qu'elles sauront que leur enfant sera gardé ? Peuvent-elles bénéficier d'horaires aménagés ? On pourra réduire ainsi les inégalités parce que les femmes pourront travailler à plein temps, puisque la Ville apportera son aide à ce niveau-là.

Mes remarques portent sur le plan d'action en tant que tel, mais sur le fond, ce qui est essentiel, ce sont les violences faites aux femmes. Ce rapport souligne un fait : depuis la crise Covid, les violences faites aux femmes ont fortement augmenté en raison de la cohabitation forcée : une hausse de 40 % des signalements pour violences conjugales a été constatée au niveau national lors du premier confinement et 60 % lors du deuxième confinement. Un fait, la ville n'est pas épargnée, puisque plusieurs féminicides vaudais ont eu lieu ces dernières années, c'est énorme.

Je vais faire une communication importante. Un numéro national a été mis en place : 3919, ainsi qu'une plate-forme en ligne, une ligne d'écoute : 08 019 019 11, et des dispositifs tels que : Alerte pharmacie ou des actions qui peuvent être menées dans des centres commerciaux. Madame la Maire, avez-vous mis de telles actions en place dans les pharmacies de quartier ? Sont-elles capables de recevoir les femmes qui veulent simplement avoir une écoute, savoir comment faire suite aux violences qu'elles ont subies ? Une action pourrait être envisagée au centre commercial les sept chemins, avec une distribution de *flyers* qui peuvent orienter sur le CIDFF. Ce serait extrêmement utile et surtout actif.

Nous ne retrouvons pas non plus d'action à cet égard pour les employés municipaux, il y a pourtant parmi nous des femmes victimes de violences conjugales, c'est juste statistique. Je ne dis pas qui précisément, c'est juste statistique : une femme sur quatre. Qu'avez-vous mis en place pour qu'elles soient écoutées, prises en charge, accompagnées pour qu'elles puissent quitter leur mari, en leur proposant un logement provisoire le temps de pouvoir se réinstaller et de financer tout cela ?

De la même façon, un agent harcelé, victime de discriminations, doit pouvoir être orienté vers une personne compétente : vers qui cet agent peut-il se tourner ? Nous avons eu un cas récemment à la police municipale, je ne veux pas parler de ce qui arrive, j'aimerais simplement savoir si les femmes ont eu cet accueil ; s'il n'existe pas, cela pourrait être l'occasion de le mettre en place.

Pour conclure, j'ai le sentiment, une fois de plus, que vous avez fait beaucoup de communication. Il faudrait concrètement relever les manches, mettre en place des dispositifs pour aider les femmes, agents de la Ville, afin qu'elles bénéficient de solutions pour qu'elles puissent éventuellement avoir un temps plein, une solution de garde et d'autres aménagements pour qu'elles puissent pleinement s'épanouir dans leur travail, et que l'on puisse les entendre

lorsqu'elles sont victimes de violences de la part de leur conjoint ou de leurs collègues de travail, et que la Ville travaille auprès de centres commerciaux, de pharmacies, pour mettre en place des points d'information, des *flyers*, pour les orienter et surtout ne pas les laisser seules.

Je finirai sur une note d'optimisme : mes deux garçons qui ont respectivement 15 et 17 ans, étudient à l'école des textes sur la liberté de la femme, c'est un sacré pas en avant parce que je n'ai jamais eu autant de discussions avec mes enfants sur ce sujet. Merci.

Mme GEOFFROY.- Nous saluons l'Éducation nationale pour son travail sans fin d'émancipation. Merci, Madame Bertin.

J'ai une dernière prise de parole du groupe Construire et réussir Vaulx-en-Velin.

Mme STAGNOLI.- Madame la Maire, Mesdames et Messieurs les élus, Mesdames, Messieurs,

Je vais bouger un peu la focale de discussion. Comme évoqué dans ce rapport présenté par Mme Mostefaoui, la promotion de l'égalité femme homme est un marqueur fort de l'action municipale depuis 2014. Pour preuve, l'élaboration et la mise en œuvre du plan de lutte contre le racisme, l'antisémitisme et les discriminations.

Former et faire avancer vers une égalité réelle et effective entre les femmes et les hommes, faire reculer toutes les formes de discrimination, notamment celles faites aux femmes est un objectif primordial que la ville souhaite porter.

Parmi ces axes de considérations, la question du handicap fait partie intégrante de ce plan ambitieux. Les personnes en situation de handicap et leurs proches se battent pour leurs droits et leur effectivité, contre les discriminations, pour l'égalité dans tous les domaines de la vie. Cependant, généralement, ces combats sont menés au nom des personnes, sans que soit prise en compte la dimension de genre. Les populations en situation de handicap semblent victimes d'un phénomène d'asexualisation. Alors, en croisant les approches genre et handicap, force est de constater qu'être femme et être en situation de handicap implique bien souvent une double discrimination et des difficultés spécifiques, et je fais ici référence au plaidoyer APF France handicap sur les femmes en situation de handicap. Le fait d'être une femme dans cette situation rend leur vie quotidienne plus difficile, et ce dans tous les domaines : accès aux lieux publics, aux transports, au logement ; éducation ; formation ; emploi ; niveau de vie ; santé ; justice ; aide humaine et matérielle liée au handicap ; vie affective et sexuelle ; vie familiale et il y en a encore bien d'autres. Pour exemple : vouloir être maire quand on est en situation de handicap, c'est évidemment possible, mais c'est un véritable parcours du combattant.

Tout cela a des conséquences sur le regard que ces femmes portent sur elles-mêmes et leur construction en tant que femme peut être différente selon que le handicap soit de naissance ou acquis.

Malgré les évolutions récentes, le niveau général de qualification des personnes handicapées demeure faible et constitue un obstacle important à leur accès à l'emploi et leur évolution de carrière. Les statistiques révèlent que les femmes en situation de handicap sont plus éloignées de l'emploi que leurs homologues masculins. Celles qui travaillent subissent aussi des discriminations, elles sont concentrées dans certains secteurs d'activité et accèdent difficilement à des postes à responsabilité.

Tous ces thèmes ont été proposés et abordés avec des intervenants experts en leur domaine lors de la semaine du handicap qui s'est déroulée à Vaulx-en-Velin en décembre 2022. Les échanges furent riches et nombreux et des actions ont été pensées collectivement.

La convention des Nations Unies relative au droit des personnes handicapées est entrée en vigueur en mars 2008, son objectif est la pleine jouissance des droits humains fondamentaux par les personnes handicapées et leur participation à la vie politique, économique, sociale et culturelle. Un des articles est notamment consacré aux femmes handicapées : « Promotion de l'égalité des sexes et autonomisation des femmes handicapées ». Au 21 avril 2022, 164 pays l'ont signée dont ceux de l'Union Européenne.

Autre frein pour les femmes en situation de handicap : l'absence d'homologues médiatisées à des postes à responsabilité, c'est-à-dire visibles, reconnues, auxquelles se référer, voire s'identifier.

La ville de Vaulx-en-Velin soutient et coordonne le collectif « Droits des femmes » qui souhaite agir pour une égalité réelle. La Ville et le collectif organisent des temps forts tels que la manifestation du 8 mars 2022 lors de la journée internationale des droits des femmes où il a été mis en lumière, en collaboration avec l'association Heï, des femmes célèbres en situation de handicap. Je citerai par exemple Frida Kahlo, qui est l'une des artistes peintres les plus influentes du XXe siècle, et Helen Keller, autrice, conférencière et militante politique. Mais il faut penser ô combien d'autres femmes invisibles qui se battent pour exister.

Enfin, il est nécessaire de sensibiliser les jeunes générations à l'égalité femmes hommes, en incluant dès le départ les femmes et les hommes en situation de handicap. C'est ce à quoi s'engage la ville de Vaulx-en-Velin au travers notamment de ce rapport. Le groupe Construire et réussir Vaulx-en-Velin s'inscrit dans cette dynamique et participe à ce challenge qui constitue l'un des enjeux forts du vivre ensemble.

Merci.

Mme GEOFFROY.- Merci, Madame Stagnoli, d'avoir abordé un point particulier d'inégalité accrue.

Madame Mostefaoui, vous vouliez répondre à quelques questions posées.

Mme MOSTEFAOUI.- Madame Vidal, vous nous interrogez sur un cadeau que nous pourrions éventuellement faire lors de la journée internationale du droit des femmes. Nous ne l'avons pas fait l'année dernière, mais l'année précédente, j'ai assisté avec un collectif d'habitants, de membres associatifs et de bénévoles, au Groupama Stadium à une rencontre de l'équipe féminine de l'OL qui jouait un match de l'UEFA contre une équipe allemande. Pour les agentes, tous les 10 mars, nous leur donnons la possibilité de s'inscrire gratuitement pour assister à une représentation au Centre culturel Charlie Chaplin, il y a des spectacles dédiés qui traitent des questions d'égalité femmes hommes. Il y avait un spectacle de très grande qualité l'année dernière, je m'y suis rendue avec les agentes, il était consacré aux femmes qui fabriquaient les bombes dans les usines puisque les hommes étaient sur les champs de guerre. Des choses sont mises en place à destination des agentes.

En ce qui concerne les congés payés supplémentaires pour les journées que vous avez citées, j'aimerais pouvoir faire ce cadeau aux femmes, mais si nous attribuons un jour supplémentaire de congé, nous créons une inégalité, nous irions à l'encontre du plan de lutte qui prône l'égalité.

Dans le mandat précédent, j'avais la délégation de l'aide aux victimes. J'ai suivi beaucoup de victimes ; il y a eu des féminicides ainsi que des infanticides. Nous avons mis à disposition quatre appartements d'urgence pour les femmes victimes de violences ainsi qu'un suivi social et psychologique avec deux associations qui s'occupent de volets différents.

En ce qui concerne la sensibilisation des agents dont parlait M. Marion, dans le cadre du mois de mars que j'aime appeler « Le mois de la journée internationale du droit des femmes », puisque tout le mois de mars est le 8 mars, beaucoup d'actions sont menées. Par exemple, en 2022, il y en a eu plus de 21, soit quasiment une par jour.

Je m'interroge, parce que vous faites des réflexions, mais nous ne vous voyons pas beaucoup sur le terrain, hormis Mme Vidal que nous voyons régulièrement. Je m'en excuse, mais je tenais à le souligner car, comment pouvez-vous vous rendre compte de ce qui est fait ou ce que nous souhaitons transmettre dans les actions et dans ces événements sans y participer ?

Vous pouvez voir dans l'annexe de ce rapport des photos qui peuvent attester de ce qui est fait. Je publie également ce que nous faisons sur les réseaux sociaux.

Les agents sont sensibilisés par des forums, des formations sur ces temps forts, sur des temps méridiens pour qu'ils puissent assister en grand nombre et faire évoluer les mentalités. Il y a aussi des actions dans les différentes instances telles que l'inauguration, jeudi dernier, de la fresque des femmes, il n'y avait malheureusement pas d'élus de l'opposition, c'était pourtant public et ouvert à toutes et à tous. Ce sont quelque quelques exemples, je pourrais en citer beaucoup, mais ce sont ceux qui me viennent à l'esprit.

En ce qui concerne l'égalité femme homme, quelle est la légitimité de l'agent qui s'occupe du plan de lutte à traiter ces questions ? C'est justement un axe du plan de lutte, je ne vois pas d'autre

instance plus légitime que celle-ci, puisqu'elle a été créée pour traiter ces questions. Elle participe à l'instance mise en place où tous les services de la Ville sont représentés, elle recueille ainsi tous les avis sur la manière de faire évoluer, sur ce qu'il faut mettre en place, puisque ce sont les ambassadeurs de leur service pour prospecter et recueillir les souhaits des agents, les points qu'ils veulent voir abordés et travaillés dans le plan d'action.

Muriel Lecerf est l'élue déléguée à l'aide aux victimes, cette délégation a été conservée.

Je rappelle que nous avons une maison de justice sur le territoire qui fait le suivi, et un commissariat. Les agents de la police nationale et de la gendarmerie sont de plus en plus sensibilisés à ces questions-là.

Le service Éducation et Mme Dahoum travaillent sur le dispositif de signalement Angela. Il est possible de se rendre dans une pharmacie ou un lieu public, ils connaissent ce dispositif, il est ainsi possible d'intervenir puisque cette personne est en situation de détresse.

Ce sont juste quelques éléments que je voulais vous apporter. Je vous invite vraiment à participer, la programmation des événements qui auront lieu au mois de mars sur le site de la Ville, elle est également indiquée dans le journal municipal, j'espère vous y voir souvent.

Mme GEOFFROY.- Merci, Madame Mostefaoui, l'invitation est lancée.

En conclusion rapide, puisque Mme Mostefaoui a répondu à l'essentiel des préoccupations, je souhaite rappeler que c'est un rapport dont la partie obligatoire est celle qui donne les chiffres de la collectivité, c'est la raison pour laquelle c'est la partie la plus développée.

Notre politique sur l'égalité homme femme n'est pas une obligation de ce rapport, mais elle fera partie du plan de lutte dont je vous rappelle que nous sommes dans la phase de réécriture. Dans le plan de lutte contre le racisme, l'antisémitisme et les discriminations, l'axe 7 du plan est consacré à l'égalité femme homme, il sera question de l'ensemble du territoire.

Pour finir avec une boutade, j'invite chacun à s'abonner au compte Facebook de Mme Mostefaoui qui, visiblement, est très fourni. Je vous propose de passer au vote.

(Il est procédé au vote.)

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après avoir délibéré, décide :

- de prendre acte de la présentation du rapport relatif à l'égalité entre les femmes et les hommes.

Suffrages exprimés	37
Vote(s) Pour	37 Hélène GEOFFROY ; Stéphane GOMEZ ; Kaoutar DAHOUM ; Matthieu FISCHER ; Muriel LECERF ; Philippe MOINE ; Myriam MOSTEFAOUI ; Ahmed CHEKHAB ; Antoinette ATTO ; Régis DUVERT ; Nadia LAKEHAL ; Michel ROCHER ; Josette PRALY ; Patrice GUILLERMIN - DUMAS ; Nassima KAOUAH ; Pierre DUSSURGEY ; Fatma FARTAS ; Bernard RIAS ; Yvette JANIN ; Joëlle GIANNETTI ; Liliane GILET-BADIOU ; Eric BAGES-LIMOGES ; Véronique STAGNOLI ; Dehbia DJERBIB ; Charazède GAHROURI ; Christine JACOB ; Harun ARAZ ; Abdoulaye SOW ; Frédéric KIZILDAG ; Nordine GASMI ; Richard MARION ; Ange VIDAL ; Carlos PEREIRA ; Christine BERTIN ; Monique MARTINEZ ; Karim BALIT ; Soufia MAAROUK

Vote(s) Contre	0	
Abstention(s)	0	
Ne prend pas part au vote	0	

13 - RAPPORT SUR LA SITUATION EN MATIÈRE DE DÉVELOPPEMENT DURABLE

Présents :

Hélène GEOFFROY ; Stéphane GOMEZ ; Kaoutar DAHOUM ; Matthieu FISCHER ; Muriel LECERF ; Philippe MOINE ; Myriam MOSTEFAOUI ; Antoinette ATTO ; Régis DUVERT ; Nadia LAKEHAL ; Michel ROCHER ; Patrice GUILLERMIN - DUMAS ; Fatma FARTAS ; Yvette JANIN ; Joëlle GIANNETTI ; Liliane GILET-BADIOU ; Véronique STAGNOLI ; Dehbia DJERBIB ; Charazède GAHROURI ; Harun ARAZ ; Abdoulaye SOW ; Frédéric KIZILDAG ; Richard MARION ; Ange VIDAL ; Carlos PEREIRA ; Christine BERTIN ; Monique MARTINEZ ; Karim BALIT ; Soufia MAAROUK

Procurations :

Ahmed CHEKHAB donne pouvoir à Myriam MOSTEFAOUI ; Josette PRALY donne pouvoir à Soufia MAAROUK ; Nassima KAOUAH donne pouvoir à Dehbia DJERBIB ; Pierre DUSSURGEY donne pouvoir à Muriel LECERF ; Bernard RIAS donne pouvoir à Kaoutar DAHOUM ; Eric BAGES-LIMOGES donne pouvoir à Matthieu FISCHER ; Christine JACOB donne pouvoir à Stéphane GOMEZ ; Nordine GASMI donne pouvoir à Carlos PEREIRA

Absent(e) :

Nacera ALLEM ; David LAÏB ; Mustapha USTA ; Sacha FORCA ; Audrey WATRELOT ; Maoulida M'MADI

Rapport de Monsieur FISCHER

Mesdames, Messieurs,

La ville de Vaulx-en-Velin est engagée depuis de nombreuses années dans une démarche de contribution active aux finalités du développement durable.

En 2012, la Ville s'est inscrite comme observatrice dans la dynamique territoriale collective, en signant à l'époque le Plan Climat Energie Territorial du Grand Lyon, étendu aujourd'hui aux enjeux de la qualité de l'air, en devenant donc le Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET) de la Métropole de Lyon.

Puis la municipalité a souhaité piloter sa propre démarche en définissant un Plan Climat à l'échelle du territoire communal. Ce PCET a été adopté en 2015 et guide encore les actions de la Ville.

La commune a également souhaité associer largement les habitants à cette démarche et a ainsi créé, en 2018, la commission extra-municipale « développement durable » dont la composition a été renouvelée par le conseil municipal en 2021.

L'existence de cette commission acte la volonté de la ville d'associer les acteurs du développement durable et les habitants à la définition d'objectifs et d'actions pour une ville durable.

La loi du 10 juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement (dite « loi Grenelle 2 ») et son décret du 17 juin 2011 imposent aux collectivités territoriales de plus de 50 000 habitants, de rédiger un rapport annuel sur leur situation en matière de développement durable. Ce rapport comporte, au regard des finalités du développement durable, le bilan des actions conduites au titre de la gestion du patrimoine, du fonctionnement et des activités internes de la collectivité et le bilan des politiques publiques des orientations et des programmes mis en œuvre sur son territoire.

Ce rapport Développement Durable est donc le premier que le Conseil municipal va adopter.

Il se veut un outil de suivi des engagements de la municipalité.

Il est structuré selon les cinq grands axes de politiques publiques définis par le plan de mandat 2020-2026. Une sixième entrée pointe les actions que la collectivité met en œuvre dans son propre fonctionnement et sa gouvernance pour faire vivre ces démarches de développement durable.

Les actions menées par la Ville sur ces cinq axes et ce sixième volet interne sont ensuite regroupées et présentées par grands défis qui contribuent aux enjeux de la transition écologique et de la solidarité.

Bon nombre de ces actions sont regroupées au sein du PCET adopté en 2015 et toutes contribuent à la construction d'un monde durable pour tous, en répondant aux Objectifs de Développement Durable formulés par l'ONU. Ce rapport met ainsi en évidence les complémentarités et la cohérence des actions de la Ville.

Ceci étant exposé, il vous est proposé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir :

- prendre acte de la présentation du rapport sur la situation en matière de développement durable.

DÉBAT / DISCUSSIONS

Mme GEOFFROY.- Merci, Monsieur Fischer pour cette présentation.

J'ai plusieurs demandes d'intervention.

Mme BERTIN.- Ce dossier devrait guider notre action publique à tous pour limiter le réchauffement climatique.

Je souhaite revenir sur le fondement de ce rapport et sur la situation en matière de développement durable. Le PCET - Plan Climat Énergie Territorial - lancé voici plus de cinq ans peine à trouver sa visibilité, même à l'intérieur de la mairie et de ses services, et il est totalement invisible pour la plupart des Vaudais, mais c'est un choix que vous avez fait. Nous avons toujours dit qu'il était mauvais, vous auriez dû impliquer tous les acteurs Vaudais dès le début. Aujourd'hui, vous faites de la communication, qui ressemble plus à du *green washing*.

De plus, nous devons seulement prendre acte de la communication. 24 pages - pour information, le rapport égalité homme femme n'en faisait que 16 – sur papier classé, ce qui est un comble pour le développement durable, parsemé de fautes dont des fautes de ponctuation, assez loufoques d'ailleurs. Monsieur Fischer, nous vous savons surchargé par vos délégations, mais relisez-le, il y a plus de 20 fautes. Il y a également de nombreuses erreurs, vous annoncez 120 m² de panneaux solaires à la médiathèque, en page 4, et 200 m², en page 6. Pour un document officiel obligatoire, selon le décret, cela fait un peu amateur.

Que faut-il retenir de ce rapport ?

Il se veut un bilan sur deux ans, mais il mélange des réalisations antérieures, et il parle de projets à venir. Il est décliné sur cinq axes, dont un sixième sur vos actions.

1^{er} axe : « Une ville requalifiée et durable »

C'est quasiment la moitié de vos actions. Sur ce thème, nous retrouvons : isolation des logements ; optimisation énergétique ; transport ; verdure.

La première page détaille quelques réalisations d'isolation, dix audits de dix sites sur le patrimoine : depuis deux ans, vous n'avez audité que dix sites pour faire un diagnostic énergétique ? Pourquoi tout le patrimoine n'a-t-il pas été fait, cela ne prend pas des heures, cela ne prend pas des mois ? Il y a eu deux opérations de réhabilitation de logements sociaux, et une seule école isolée, Angela Courcelles. Magnifique ! Il faudrait peut-être passer la deuxième, ce serait bien.

Pour les transports, vous parlez du tramway, mais c'est en 2026, quand je parlais d'avenir... Là, on parle des actions sur deux ans. Pourquoi ne parlez-vous pas de la ZFE ? Elle est essentielle pour la pollution de l'air. Qu'avez-vous fait pour la rocade qui nous pollue ?

J'aurai bien aimé parler d'actions directes pour aider les habitants à faire plus de vélo. Ensuite, vous parlez de quatre stations pour voitures électriques, il va falloir se battre pour les utiliser, parce que si tout le monde se met à la voiture électrique, ce sera compliqué.

Un point sur la verdure : là encore, vous mélangez d'anciennes actions, comme la signature de la charte de l'arbre, avec des projets futures, la ZAC du Mas, c'est pour 2030. C'est quand même difficile pour vous d'admettre qu'il n'y a pas de végétalisation des cours de récréation. Le (*inaudible*) devant le Planétarium est toujours là, et la forêt avec ses milliers d'arbres a été rasée pour la construction du Lidl.

(Discussion croisée inaudible.)

Mme BERTIN.- Je peux vous assurer que j'y suis allée, elle faisait plusieurs hectares, c'était une vraie forêt.

Quant au projet des Terres du Velin, l'idée de ramener des paysans sur nos terres n'a pas bougé, nous en sommes toujours au même point. Rien non plus sur la zone maraîchère qui occupe pourtant 30 % de notre surface. Il faudrait peut-être avoir des discussions avec nos paysans, parce qu'utiliser de l'eau pompée dans la nappe pour faire du maïs, ce n'est peut-être pas une très bonne idée en termes écologiques.

Côté rénovation : rue de la République, au village, ce n'est maintenant que du béton, nous sommes très contents.

Un petit mot sur le jardin des violettes, mais plus sur une façon de faire : vous travaillez dessus depuis six ans, pour faire quoi ? Pour exproprier les locataires des jardins des violettes qui payent un bail sans faire de courrier de dédit, vous cadenassez l'accès aux jardins, vous détruisez leurs outils et leurs cabanes ; je trouve que c'est un peu léger. Le prétexte est de faire des jardins ouvriers plus petits, ils n'ont jamais dit qu'ils y étaient opposés, et de faire votre ferme urbaine, mais la question est : quel respect avez-vous pour les habitants ? Raser pour refaire avec moins d'espaces verts, sans écouter les habitants, cela, visiblement, vous savez faire.

2^e axe : « Une ville d'avenir et de réussite »

Il y a plusieurs actions, je ne parlerai que de la formation au tri des déchets : 93 classes ont bénéficié d'opérations de sensibilisation. Je trouve que ce sont des actions qui marchent. En neuf ans de mandat, une classe sur trois aura suivi une campagne de sensibilisation, ce n'est pas tant que cela. Il faut aller plus loin et le faire de façon beaucoup plus récurrente.

En termes d'actions citoyennes vraiment réalisées, je parlerai du nettoyage de la Rize. Il a disparu, et pourtant, cette action était vraiment symbolique. Les opérations de nettoyage des conseils de quartier faites sur leur quartier fonctionnaient aussi très bien, elles ne sont plus renouvelées, elles ont disparu. Mais quel dommage ! C'était un moyen extrêmement important de sensibiliser les habitants à tenir leur quartier propre.

3^e axe : « Une ville intelligente et solidaire.

Là, le top du vide, pas grand-chose. Vous meublez, mais sur l'environnement, je n'ai pas trop compris. Ah, si ! Pardon, la charte des perturbateurs endocriniens que la Ville va bientôt signer.

Et le nombre de bébé, victimes de bronchiolites sévères parce que la rocade polluée ?

Et les avions ? Ah, les avions, vous me les avez sortis deux fois sur les deux derniers conseils municipaux. Je vous rappelle que vous étiez adjointe à l'environnement en 2016 quand on a validé le plan d'exposition aux bruits. Pourquoi l'avez-vous voté ? Pourquoi M. Gomez l'a-t-il voté quand il était adjoint et, de plus, conseiller métropolitain ? Pour information, en tant qu'association, nous avons refusé de le signer.

4^e axe : « Une ville dynamique, engagée et unie »

Vous parlez ni des associations ni du sport, elles sont pourtant le cœur vivant de cette ville dynamique, engagée et unie.

5^e axe : « Une ville citoyenne et apaisée ».

Il y a de multiples instances de concertation. Elles étaient bien, mais le problème est que vous avez vidé le budget des conseils de quartier, ils sont en train de se déliter et il n'y a plus

d'opérations. Je ne vois plus agir les conseils de quartier. Certes, il y a eu le Covid, peut-être ont-ils du mal à se relancer, mais quand même.

Quant aux budgets participatifs, de beaux projets ont été faits l'année dernière, j'avais émis quelques pistes d'amélioration. Ils n'ont pas encore été relancés en 2023, je pense que cela ne va pas tarder, mais nous les avons votés l'année dernière.

Voilà pour l'analyse de votre document. Nous devons tous participer au développement durable, nous devons tous être sensibilisés au fait que nous sommes en train de vivre un changement climatique et un réchauffement de la planète, il faut vraiment agir. Il faut lancer un plan de sensibilisation à destination des Vaudais, des entreprises, afin qu'ils changent leur comportement.

Quelques exemples : la Métropole avait lancé, en 2016, le défi « Familles à énergie positive » auprès de familles volontaires, chacun apprenait à consommer différemment à sa maison. Relancez-le, c'est important. Mettez-en place des actions pour que les Vaudais utilisent plus souvent le vélo, aidons-les à apprendre à faire du vélo, beaucoup ne savent pas en faire.

Ayons un vrai plan champ de changement pour aider notre planète, c'est urgent.

Je vous remercie.

Mme GEOFFROY.- Merci, Madame Bertin.

Monsieur Marion, vous avez la parole.

M. MARION.- D'abord, quelques mots pour rassurer de Mme Mostefaoui, ce n'est pas parce que vous ne nous voyez pas que nous ne sommes pas là, il est important de le dire.

Davantage sur le fond, pour la formation, je parlais de généraliser les formations et pas seulement d'en mettre à disposition. Effectivement, le nombre est assez important, mais il faut les généraliser, sinon ce sont surtout les personnes intéressées qui viennent alors que ce sont les autres que nous avons besoin de toucher en priorité, tel est le sens de ma proposition : les généraliser et faire en sorte que, par exemple, toute agente municipale de Vaulx-en-Velin ait suivi au bout de six mois une formation sur le sujet des violences faites aux femmes. Cela pourrait être un horizon raisonnable que nous pourrions, ensemble, fixer.

Dernier point de précision : avoir une agente référente *via* le plan de lutte, c'est très bien, il n'y a pas de souci sur ce point, mais on ne peut pas demander à cette personne de rester 75 heures par semaine à l'hôtel de ville, et encore moins de rester à l'accueil toute la semaine. Il est important que toute personne qui entre à l'hôtel de ville trouve à toute heure un affichage dédié, fléché, un lieu facile et discret où une personne pourra l'écouter. Cela suppose d'avoir une organisation dédiée où il n'y ait pas uniquement une seule personne, sinon cela supposerait un bénévolat audacieux qui irait à l'encontre du fait de préserver la vie privée et familiale de la personne. Il faut repérer quelques personnes volontaires et s'organiser pour que tout cela soit visible et facile d'accès pour toutes les citoyennes et tous les citoyens qui entreraient à l'hôtel de ville.

Concernant le rapport de développement durable, il présente un certain nombre d'actions dont la plupart sont positives. Ce qui est dommage, c'est que nous avons surtout une liste de ce qui est fait. Nous aurions surtout besoin d'une liste de ce qui pourra être accéléré et ce qui pourra être fait en plus, parce que l'essentiel de ce qui est dit est fait dans la plupart des communes : toutes les communes végétalisent, qu'elles soient de gauche ou de droite, elles mettent en place de l'éducation de développement durable, et heureusement, c'est essentiel et c'est bien sûr positif, mais la question est de savoir comment aller au-delà ? Comment accélérons-nous sur le sujet ?

Je prends aussi des exemples concrets, inclus dans le dossier, pour montrer comment nous pourrions progresser sur le plan de la qualité, parce que le développement durable ce n'est pas uniquement l'environnement, c'est le croisement de l'environnement, du social et de l'économique. Par exemple, sur l'action du Café créa, qui est une bonne action qui permet d'encourager la création d'entreprises, il faudrait parler d'économique et social – c'est déjà le cas - mais aussi d'environnemental. Comment s'organiser pour que les entreprises que les Vaudaises et les Vaudais auraient le souhait de créer - ce qui est une bonne chose - soient compatibles non seulement avec leurs ambitions professionnelles et économiques légitimes mais aussi avec notre ambition collective sur le plan social et sur le plan environnemental ?

Donnons-nous ensemble comme méthode que chaque action que nous avons sur la commune, que chaque action que nous étudions dans le rapport du développement durable intègre ces trois dimensions : économique, sociale et environnementale. Nous pourrions faire du développement durable une image de marque de notre ville. Madame la Maire, je sais que vous voulez innover au parti socialiste alors, osez la transition écologique.

Dans ce rapport, il y a aussi quelques contradictions qui montrent comment les choses pourraient être affinées pour améliorer le résultat. Par exemple, quand on met en place des plantations d'arbres, mais que ceux-ci sont entourés de pouzzolane, cela ne facilite pas l'infiltration, elle se fait au pied de l'arbre, tant mieux, mais cela ne permet pas autour une perméabilité des sols qui permettrait de renforcer les nappes phréatiques, etc., et beaucoup d'eau part encore tout à l'égout, ce qui est dommage au vu des sécheresses que nous connaissons. Sur le site de l'ancien Casino, un tiers de l'espace libéré a été transformé en route pour prolonger la rue Jules Romains. Utiliser un tiers de l'espace libéré pour faire une route est une idée XXe siècle, c'est un peu *vintage*, il serait possible de trouver d'autres idées.

Autre remarque : c'est un rapport sans évaluation, on fait une liste des choses. C'est une forme de bilan, mais ce n'est pas encore une évaluation. Je vous l'ai déjà dit, Madame la Maire, c'est une faiblesse récurrente de vos politiques, parce que cela vous empêche de progresser. Il y a des actions, c'est bien, mais il faut ensuite les évaluer pour que nous puissions ensemble voir ce qu'il y a à changer et les actions à approfondir. Faire simplement une liste de ce qui est fait ne permet pas d'évaluer, ni de faire des choix, ni de progresser.

Quelques propositions concrètes pour que nous puissions avancer ensemble :

Faisons un bilan carbone à l'échelle de la commune : soyons innovants et audacieux, en commençant par les services publics municipaux, et en poursuivant avec les autres acteurs publics et privés de notre commune, à l'exemple de la charte vaudoise pour l'égalité entre les femmes et les hommes que je vous proposais tout à l'heure ;

Faisons aussi d'une priorité et d'une exemplarité l'hôtel de ville de notre commune. C'est une vraie passoire énergétique, d'énormes économies d'énergie sont possibles, faisons-les et associons-les à des enjeux sociaux. Puisqu'il y a un énorme écran sur le bâtiment de l'hôtel de ville, et qu'il consomme de l'énergie, autant y afficher le compteur de nos économies d'énergie en rénovant l'hôtel de ville et décidons d'affecter toutes ces économies à des projets sociaux et solidaires sur notre commune. Vous voyez qu'il y a plein de manières de progresser ;

Dernière idée concrète, utilisons davantage notre journal municipal. C'est un outil qui pourrait nous permettre de faire davantage d'éducation de développement durable. Nous avons la chance dans le journal municipal d'avoir de vrais journalistes, qui savent écrire et faire des enquêtes de terrain, ils ont été formés à cela, faisons leur confiance, laissons-leur nous montrer à toutes et tous ce qu'ils savent faire, c'est-à-dire pas uniquement valoriser ce qu'il se passe sur la commune, mais aussi développer des sujets de fond, faire le point sur les connaissances scientifiques pour pleinement informer tout le monde, avoir les informations pour comprendre et pour agir, et avoir aussi des informations pratiques. Par exemple, nous savons - cela fait le lien avec le rapport précédent - que la violence exercée contre la nature est associée à la violence exercée contre les humains, ce qui veut dire qu'un homme qui bat son chien ou son chat, très probablement, statistiquement, bat aussi son épouse et ses enfants. Repérer les violences subites par les animaux, c'est travailler sur l'égalité entre les femmes et les hommes et sur le respect de la dignité de toutes et tous.

Nous pourrions mettre en place un certain nombre d'outils et les présenter à la connaissance de tous. Il existe un outil qui s'appelle le violentomètre qui permet à une personne, victime de violences, d'objectiver ce qu'elle a subi et de se rendre compte si cette violence est importante, très importante, et comment y répondre. Savez-vous ce qu'est un violentomètre ? Savez-vous à quoi cela ressemble ? Peut-être pas, comme beaucoup de Françaises et de Français. Présentons cet outil, montrons comment cela fonctionne, cette action pourrait être lancée avec notre journal municipal dès le mois de mars. On pourrait utiliser cette journée des droits des femmes pour travailler très concrètement en portant ces outils à la connaissance de tous, et pour le coup des femmes comme des hommes.

Je vous remercie.

Mme GEOFFROY.- Merci, Monsieur Marion.

J'ai un temps de parole demandé par le groupe socialiste et républicain.

M. SOW.- Madame la Maire, chers collègues, Vaudaises et Vaudais,

Comme chacun peut le concevoir, le développement durable est un enjeu sociétal. Notre ville s'est pleinement saisie de celui-ci et a pris la mesure de ses effets afin de lutter pour un avenir plus durable et équitable pour tous, bien évidemment à son échelle.

Nous observons tous que les enjeux liés au changement climatique, notamment la perte des biodiversités et l'inexorable épuisement des ressources naturelles, sont de plus en plus urgents et nous enjoignent donc à l'action.

Au vu du contexte et des défis que nous devons relever, notre commune a contribué, encore une fois à son échelle, à mettre en place des politiques en faveur du développement durable. Cela passe par la mise en place d'une stratégie globale qui prenne en compte les impacts sur l'environnement, la société et l'économie.

La municipalité est pleinement mobilisée pour construire un futur plus durable. Cela signifie que nous devons agir sur plusieurs fronts, en travaillant à la fois sur notre infrastructure urbaine, sur les habitudes de consommation de nos habitants et sur les politiques économiques locales.

Nous allons donc proposer de mettre en place une stratégie globale pour le développement durable qui inclura, entre autres, les mesures suivantes : la promotion des énergies renouvelables ; l'efficacité énergétique dans les bâtiments municipaux et privés ; des politiques favorisant les modes de transport durables tels que le vélo et les transports en commun – par ailleurs, il est à noter le démarrage des travaux en 2023 pour accueillir le tramway T9 au sein de notre commune ; une politique de sensibilisation pour encourager les citoyens à adopter des comportements plus durables au quotidien ; et enfin, mais non des moindres, la mise en place de programmes pour favoriser l'agriculture durable et la promotion des produits locaux.

Si bien évidemment les chantiers ont permis les mesures qui ont pour ambition de construire un futur plus durable pour tous, nous savons cependant que nous ne pouvons pas agir seuls, c'est pourquoi nous travaillons en étroite collaboration avec nos habitants et cela s'incarne par les instances participatives, pivot de la démocratie locale.

Nous croyons que le développement durable doit être une des priorités de nos politiques, nous démontrons que la ville de Vaulx-en-Velin œuvre concrètement en ce sens en assumant sa part.

Je vous remercie pour votre attention.

Mme GEOFFROY.- Merci, Monsieur Sow. Je passe la parole à M. Fischer qui pourra répondre aux questions posées.

M. FISCHER.- Merci, Madame la Maire.

Tout d'abord, je souhaiterais remettre en perspective ce qu'est ce rapport annuel du développement durable, j'insiste bien sur le fait qu'il s'agit d'un rapport annuel. Ce rapport est là pour faire le bilan des actions qui sont réalisées sur une année, en l'occurrence 2021. Il n'est pas là pour faire un bilan de la politique en matière d'environnement et de développement durable, d'autres supports y seront dédiés.

L'objet du rapport est donc : en une année, qu'est-ce que la Ville a entrepris en matière de développement durable ? C'est pourquoi ce rapport n'est pas exhaustif sur l'ensemble des actions entreprises. Effectivement, on y parle du tramway parce que la phase de concertation avec les habitants a été lancée en 2021, c'est une phase extrêmement importante dans un axe qui est celui d'une ville citoyenne et apaisée.

Nous faisons fait bouger la ville, nous l'aménageons en faisant participer les habitants. Madame Bertin, vous avez dit que les acteurs vaudais n'étaient pas associés or, nous avons une commission extra-municipale et des instances de concertation extrêmement dynamiques. Si vous trouvez nos actions invisibles, c'est probablement que vous êtes invisible dans les instances auxquelles vous pouvez aller, telle que la commission extra-municipale.

Mme BERTIN.- Nous étions deux sur six dans les instances de concertation.

Mme GEOFFROY.- La parole est à M. Fischer.

M. FISCHER.- Dans la version de la commission extra-municipale du mandat précédent, nous avons pris soin, parce que cela nous semblait important, que les élus d'opposition puissent être présents. Vous n'y étiez pas, Sacha Forca était systématiquement présent. C'est un peu comme pour les instances de discussion de l'aéroport de Bron, vous y participez très rarement, c'est donc normal que vous trouviez que les choses sont invisibles. Si vous allez au Mas du Taureau pour discuter avec les habitants, vous saurez que 1 000 habitants ont bénéficié de rénovations énergétiques sur leur bâtiment - je ne pense pas qu'eux trouvent cela invisible.

Je ne pense pas que le chauffage urbain, qui a été un réel amortisseur social, que nous avons fait en sorte de développer, soit quelque chose d'invisible sur les coûts d'énergie.

S'agissant des travaux de réhabilitation énergétique entrepris sur les écoles à différents niveaux - parce qu'il y a beaucoup d'autres choses à faire que construire une école en bloc - je ne pense pas que les parents d'élèves, les équipes enseignantes et les enfants qui fréquentent ces écoles les trouvent invisibles.

Tout est une question de perception, mais nous avons l'habitude de vos arguments caricaturaux, qui manquent de robustesse. En novembre dernier, dans cette même instance, vous disiez que la ville était à zéro panneau photovoltaïque, je suis heureux de constater que vous avez lu le rapport, vous avez pu voir que la ville est loin d'être à zéro, bien au contraire, en termes de production d'énergie renouvelable, nous sommes à 26 %, soit parmi les meilleurs élèves de la Métropole ; vous aurez ainsi pu apprendre quelque chose.

Concernant les Terres du Velin, vous dites qu'il n'y a pas de nouveaux agriculteurs, mais probablement que ces derniers temps, avec toutes les difficultés et les intempéries liées au changement climatique, notre action a davantage été de faire en sorte que ceux qui sont en place subsistent, et que le maraîchage subsiste. Des aides ont été mises en place, elles ont été travaillées avec eux, ils étaient reconnaissants du travail fait par la Ville mais aussi par la Métropole.

Par ailleurs, vous pourrez lire dans un prochain rapport développement durable, l'arrivée d'un espace test agricole qui permettra de faire venir de nouveaux maraîchers, parce que des terres seront libérées pour cela.

Je voulais revenir sur les jardins des violettes. Vous avez parlé d'expropriations, je suis extrêmement surpris parce qu'il n'y a pas d'expropriation, sachant que chaque jardinier vaudais qui avait un jardin sera relogé sur un nouveau jardin. Nous avons rencontré les jardiniers pour leur expliquer le projet de restructuration et le projet Quartier fertile, ces rencontres ont été riches et intéressantes. Les jardiniers présents étaient enthousiastes.

De la même manière, vous parlez du nettoyage de la Rize. Effectivement, il n'apparaît pas en 2021, parce que je vous rappelle que nettoyage de la Rize se fait au printemps or, nous étions sous un régime de confinement à cette période. Ce n'est donc pas une action qui a disparu, c'est une action qui ne s'est pas déroulée en 2021.

Je voulais venir également sur certaines remarques de M. Marion, notamment sur le Café Créa. Lors d'une édition précédente, nous avons travaillé sur les métiers liés à l'environnement et au développement durable, en faisant venir des entreprises spécialisées qui étaient en phase de recrutement.

Concernant votre remarque sur la ZAC Hôtel de ville, il y a effectivement une route qui traverse un pré. Je rappellerai juste que nous travaillons cette ZAC avec la métropole de Lyon qui est l'aménageur, et nous héritons d'une ZAC que nous essayons de dédensifier, nous essayons de libérer des espaces pour faire des espaces verts. Ce sont des discussions que nous avons, mais qui sont très difficiles, ce projet étant ancien, il y a des équilibres économiques qui doivent être respectés. Nous avons ce dialogue avec les services de la Métropole, nous nous sommes vus à moult reprises estimant que ce qui était présagé était trop dense.

Enfin, le bilan de gaz à effet de serre existe, une première mouture a servi de base au Plan Climat Énergie Territorial qui doit prochainement être actualisé pour voir quelles sont les évolutions, à savoir les activités qui ont pu baisser en termes d'émission de gaz à effet de serre et, éventuellement, celles qui n'ont pas suffisamment évolué. Ceci nous permettra de retravailler notre PCET pour l'accentuer là où il y en a besoin.

Tels sont les sujets sur lesquels je voulais revenir, je vous remercie.

Mme GEOFFROY.- Merci, Monsieur Fischer pour cette réponse complète, je n'aurai pas d'élément à rajouter.

Chacun pourra constater, de rapport en rapport, les progressions. D'ailleurs, le rapport d'orientations budgétaires permettra de concrétiser notre engagement.

Je vous propose de passer au vote.

Le vote est ouvert.

(Il est procédé au vote.)

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après avoir délibéré, décide :

- de prendre acte de la présentation du rapport sur la situation en matière de développement durable.

Suffrages exprimés	37	
Vote(s) Pour	37	Hélène GEOFFROY ; Stéphane GOMEZ ; Kaoutar DAHOUM ; Matthieu FISCHER ; Muriel LECERF ; Philippe MOINE ; Myriam MOSTEFAOUI ; Ahmed CHEKHAB ; Antoinette ATTO ; Régis DUVERT ; Nadia LAKEHAL ; Michel ROCHER ; Josette PRALY ; Patrice GUILLERMIN - DUMAS ; Nassima KAOUAH ; Pierre DUSSURGEY ; Fatma FARTAS ; Bernard RIAS ; Yvette JANIN ; Joëlle GIANNETTI ; Liliane GILET-BADIOU ; Eric BAGES-LIMOGES ; Véronique STAGNOLI ; Dehbia DJERBIB ; Charazède GAHROURI ; Christine JACOB ; Harun ARAZ ; Abdoulaye SOW ; Frédéric KIZILDAG ; Nordine GASMI ; Richard MARION ; Ange VIDAL ; Carlos PEREIRA ; Christine BERTIN ; Monique MARTINEZ ; Karim BALIT ; Soufia MAAROUK
Vote(s) Contre	0	
Abstention(s)	0	
Ne prend pas part au vote	0	

14 - VOTE DU RAPPORT D'ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES POUR 2023

Présents :

Hélène GEOFFROY ; Stéphane GOMEZ ; Kaoutar DAHOUM ; Matthieu FISCHER ; Muriel LECERF ; Philippe MOINE ; Myriam MOSTEFAOUI ; Antoinette ATTO ; Régis DUVERT ; Nadia LAKEHAL ; Michel ROCHER ; Patrice GUILLERMIN - DUMAS ; Fatma FARTAS ; Yvette JANIN ; Joëlle GIANNETTI ; Liliane GILET-BADIOU ; Véronique STAGNOLI ; Dehbia DJERBIB ; Charazède GAHROURI ; Harun ARAZ ; Abdoulaye SOW ; Frédéric KIZILDAG ; Richard MARION ; Ange VIDAL ; Carlos PEREIRA ; Christine BERTIN ; Monique MARTINEZ ; Karim BALIT ; Soufia MAAROUK

Procurations :

Ahmed CHEKHAB donne pouvoir à Myriam MOSTEFAOUI ; Josette PRALY donne pouvoir à Soufia MAAROUK ; Nassima KAOUAH donne pouvoir à Dehbia DJERBIB ; Pierre DUSSURGEY donne pouvoir à Muriel LECERF ; Bernard RIAS donne pouvoir à Kaoutar DAHOUM ; Eric BAGES-LIMOGES donne pouvoir à Matthieu FISCHER ; Christine JACOB donne pouvoir à Stéphane GOMEZ ; Nordine GASMI donne pouvoir à Carlos PEREIRA

Absent(e) :

Nacera ALLEM ; David LAÏB ; Mustapha USTA ; Sacha FORCA ; Audrey WATRELOT ; Maoulida M'MADI

Rapport de Monsieur GOMEZ

Mesdames, Messieurs,

L'article L 2312-1 du Code général des collectivités territoriales, modifié par l'article 107 de la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant Nouvelle organisation territoriale de la République (NOTRe) dispose qu'un rapport sur les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels ainsi que sur la structure et la gestion de la dette est présenté au conseil municipal dans un délai de deux mois précédant l'examen du budget.

Pour les communes de plus de 10 000 habitants ce rapport est complété de l'évolution prévisionnelle et de l'exécution des dépenses de personnel, des rémunérations, des avantages en nature et du temps de travail.

Ce rapport donne lieu à débat en conseil municipal, dont il est pris acte par une délibération spécifique.

Ceci étant exposé, il vous est proposé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir :

- prendre acte, par cette délibération spécifique, de la présentation, au titre de l'exercice 2023, du rapport prévu à l'article L2312-1 du Code général des collectivités territoriales, et du débat qui s'est tenu à cette occasion.

DÉBAT / DISCUSSIONS

M. GOMEZ.- Madame la Maire, Mesdames et Messieurs les élus, Mesdames et Messieurs,

Le Code général des collectivités locales prévoit la présentation, avant le vote du budget primitif en conseil municipal, d'un rapport sur les orientations budgétaires qui doit donner lieu à un débat où il est pris acte de la délibération spécifique. Il ne s'agit donc pas de débattre sur les orientations politiques de l'exécutif, celles-ci seront présentées avec la délibération sur le budget primitif, mais de permettre à l'assemblée délibérante de prendre connaissance et de débattre de la situation financière de la commune dans le contexte général des finances et de l'économie à différentes échelles, et ce dans une perspective pluriannuelle.

Il s'agit donc d'abord d'un document rétrospectif et non de prospectives qui rend compte de la situation à travers un certain nombre de critères définis par le CGT, dont la situation RH ou ma dette.

Le contexte économique

La guerre d'agression contre l'Ukraine, l'augmentation des taux et les effets persistants du Covid-19, qui auront notamment dérégulé les filières d'approvisionnement, pèsent très lourdement sur l'activité économique mondiale. Le FMI prévoit une croissance mondiale pour 2022 à 3,2 %, alors qu'elle était à 6 % en 2021, soit une division par deux.

Les banques centrales ont, elles, relevé leurs taux directeurs.

La croissance européenne connaît un épisode de *slow-flation*, c'est-à-dire une combinaison d'une croissance en berne et d'une forte inflation, ce qui conduit la BCE, sur la zone Euro, à revoir ses projections de croissance en 2023 de seulement + 0,5 %, alors qu'en 2022, nous serons à 3,4 %.

L'inflation en zone Euro a atteint un niveau historique de 8,4 % en 2022. D'après la BCE, le taux devrait être à 6,3 % pour cette année, 2023.

➡ La situation en France

La France s'en sort un peu mieux puisqu'elle devrait être, de nouveau en 2023, dans les pays européens avec un des taux d'inflation les plus bas à 4,2 %. En revanche, l'évolution du PIB est comprise entre -0,3 % et +0,8 %, avec donc une récession éventuelle temporaire et limitée. Ceci induit bien la possibilité pour cette année 2023 d'une récession.

Fin 2022, la commission mixte paritaire n'a pas trouvé d'accord sur le projet de loi de programmation des finances publiques, la LPFP. De ce fait, plusieurs interrogations persistent pour construire le budget des collectivités ; la dernière version inscrivait toujours la question d'un pacte de confiance sur le modèle du contrat de Cahors qui associe les collectivités locales à la maîtrise des dépenses publiques notamment par des contraintes sur leur budget de fonctionnement. Lors du congrès des maires, la Première ministre avait dit qu'elle abandonnait ce nouveau pacte de confiance, mais il est dans la dernière version écrite, même si elle n'a pas été votée, de la loi de programmation.

La loi de finances, qui porte seulement sur l'année 2023, a été adoptée le 15 décembre dernier. Elle veut intégrer les conséquences de la crise énergétique et économique actuelle avec un certain nombre de mesures qui vont impacter les collectivités territoriales :

la suppression de la cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises. La perte de cette recette sera compensée par l'attribution d'une nouvelle fraction de TVA nationale ;

une augmentation nominale des bases de taxe foncière de 7,1 % sur l'ensemble du territoire, c'est-à-dire au niveau de l'inflation n-1 constatée au 30 novembre ;

un abondement de la dotation globale de fonctionnement de 320 M€ au niveau national, notamment de 90 M€ de dotation de solidarité urbaine – DSU, ce qui est une bonne nouvelle. Cependant, cette hausse demeure inférieure au niveau de l'inflation, ce qui veut dire que la part par habitant est appelée à baisser ;

la création d'un fonds vert de 2 Md€ vise à accélérer la transition écologique dans les territoires en finançant des investissements des collectivités.

une prolongation et un élargissement du filet de sécurité sur les dépenses énergétiques - il avait été annoncé par la Première ministre lors du congrès des maires - mais avec un système de constat *a posteriori* qui ne permet pas de visibilité sur la capacité de la Ville à en bénéficier.

La stratégie financière de la Ville

La crise sanitaire a eu impact significatif sur la situation financière de notre collectivité. La Ville s'est fortement investie en 2020 pour atténuer l'impact de la crise pour les Vaudaises et les Vaudais et a, de ce fait, absorbé des dépenses nouvelles de fonctionnement pour quasiment 2 M€. De plus, se sont ajoutées en parallèle des pertes de recettes conséquentes.

En 2020, les dépenses réelles de fonctionnement ont augmenté de 1,79 %, alors que depuis 2015, nous étions sur une augmentation de 1,34 % par an, en moyenne, en incluant les charges de personnel qui ont progressé, elles, en moyenne de 2,44 %, ce qui est un taux qui tient compte du GVT - Glissement Vieillesse Technicité - qui assure la progression de carrière des agents de la collectivité, et qui a donc aussi impacté les 1,34 % d'augmentation des dépenses de fonctionnement.

En 2021, à périmètre constant, la hausse des dépenses de fonctionnement a été ramenée à seulement 1 %, ce qui est un très bon taux que l'on peut expliquer par des bonnes gestions des dépenses de fonctionnement depuis 2015. Cela a contribué à ce que l'épargne brute augmente, à part en 2020 dans le cadre de l'année Covid, on comprend bien qu'entre les dépenses supplémentaires et les recettes en baisse sur le fonctionnement elle ait baissé à 6,7 M€, après retraitement. Elle a été, en 2021, à 8,7 M€, elle a donc retrouvé les taux antérieurs et la hausse antérieure ; elle représente un taux de 1,4 % en 2021 contre 7,1 % en 2020.

En moyenne, sur la période 2015-2021, les dépenses d'équipement s'établissent à 18,7 M€ par an, avec en moyenne un taux de subventionnement de 35 % par les différents partenaires. La prospective financière de la Ville vise à continuer à avoir ce niveau d'investissement volontariste tout en anticipant les coûts de fonctionnement pour conserver un bon niveau d'épargne brute, et donc de limiter le recours à l'emprunt.

En 2023, les finances de la collectivité devront faire face aux impacts des crises inflationnistes énergétiques, mais aussi à la forte baisse de la croissance, voire à un moment de récession.

Dans ce contexte de dégradation conjoncturelle des conditions d'équilibre de la section de fonctionnement, plusieurs choix forts ont été affirmés dans le cadre de la préparation du budget 2023 qui vous a été présentée au moment du conseil municipal de décembre dernier :

préserver les plus fragiles : les services publics fondamentaux pour les Vaudaises et les Vaudais seront préservés ;

maintenir des taux de fiscalité directe locale ;

maintenir la tarification du service public : la hausse des coûts ne sera pas répercutée sur le prix du service public.

Cela doit se faire avec une progression des dépenses des fluides, puisque nous anticipons une augmentation de 49 % par rapport au budget primitif 2022 en l'état actuel des connaissances.

La masse salariale va aussi augmenter en raison de plusieurs effets, notamment du point d'indice qui sera, cette année, en année pleine et qui contribuera à lui seul à une augmentation de 1,4 M€ par rapport à l'année 2022, mais il y a également les dispositifs de revalorisation des catégories B et C auxquels s'ajoute toujours le GVT.

Cette maîtrise des dépenses de fonctionnement permettra à la Ville de continuer, en 2023, à dérouler un programme d'investissement volontariste sur la base de 20 M€ qui a, peu ou prou, été constatée ces dernières années avec notamment la fin de la rénovation de la piscine Jean Gelet au Mas, la fin de la construction de l'équipement sportif Aimée-Marie Lallement au Village, le lancement de la construction mutualisé Ville Campus au centre, le lancement des restructurations des groupes scolaires Gagarine, Vilar et Viénot au Mas du taureau, ou la construction de l'école Odette Cartailhac au sud de la ville.

La ville conservera d'importantes capacités, non seulement pour la poursuite du plan Ad'ap avec 1,3 M€, mais également pour l'entretien courant du patrimoine municipal déjà existant, avec 2,4 M€.

Évolution de la dette de la Ville

Cela doit permettre de faire le point sur la dette de la ville, composée au 31 décembre 2022 de 61 emprunts pour un capital restant dû de 74 942 712,72 €, soit une faible hausse de 900 k€ à recontextualiser dans la situation de crise qui se prolonge depuis 2020 et de hausses régulières de la population. C'est une dette sécurisée avec une diversité de prêteurs, une majorité d'emprunts à taux fixe et sans encours à risque.

Données du personnel

Je serai rapide, puisque nous avons eu le rapport sur l'égalité homme/femme dont je pense que tout le monde a maintenant compris qu'il s'agissait d'un rapport qui portait sur la politique RH de la Ville telle que la loi le demande. L'atterrissage pour 2022 est prévu à 50,5 M€, ce qui représente 1 144 ETP.

L'éducation et la petite enfance demeurent les principaux consommateurs de postes avec 42 % des emplois.

La structure de l'emploi de notre Ville ressemble à celle des communes avec une majorité de catégories C : 61 %, même si ce taux est en recul puisque, comme je l'ai dit, une requalification des catégories a pris effet en 2022.

Il y a toujours des filières genrées. De plus, sur les 79 temps partiels, presque 87 % concernent des femmes.

L'écart de rémunération s'est réduit mais reste en défaveur des femmes.

La Ville est au-dessus de ses obligations légales en termes d'emploi des personnes en situation de handicap.

Voilà, Madame la Maire, Mesdames et Messieurs les conseillers, les éléments de contexte sur lesquels l'exécutif construit le budget primitif qui sera présenté au prochain conseil municipal.

Les efforts de gestion engagés sur le dernier mandat permettent aux finances de la collectivité de se consolider sur la durée, et la Ville a su tenir les engagements du contrat de Cahors, et son épargne brute s'est redressée de 5,9 M€ en 2014 à 8,2 M€ en 2021.

Cela a permis d'accompagner les Vaudais pendant la crise sanitaire où 2 M€ ont été mobilisés pour des actions de prévention, de vaccination, et plus largement en matière d'éducation et d'accès à la cantine scolaire.

Dans le même temps, des actions de maîtrise budgétaire ont permis, dès la sortie de crise, de poursuivre la consolidation de la santé financière de la Ville. L'épargne brute, en 2021, après une année de baisse en 2020, a retrouvé son niveau de 2019.

Cependant, alors que la collectivité doit accompagner l'accroissement de sa population par le développement du service public et la mise en œuvre d'un plan d'équipement, le retour de l'inflation impacte fortement son budget. Constatée à 6,2 % sur l'année, elle renchérit le coût de l'ensemble des politiques portées par la Ville : les marchés de transport scolaire sont en augmentation de 30 %, les prix des repas pour les cantines ont, eux, augmenté de 7,5 %, le coût de l'énergie impacte plus particulièrement la Ville qui assure le fonctionnement et l'entretien d'un parc d'équipements publics conséquent de 100 000 m², mais construits majoritairement dans les années 70, donc vieillissants et énergivores.

Cette situation nécessite d'assurer le financement des services existants et d'accompagner le développement de la ville. Ainsi, la commune a déjà engagé 3,9 M€ pour des travaux de rénovation thermique, dont M. Fischer nous parlera dans le plan de développement durable de l'année prochaine, elle a également présenté un plan d'efficacité énergétique en fin d'année dans l'ambition de préserver le service public aux Vaudaises et aux Vaudais.

Mme GEOFFROY.- Merci, Monsieur Gomez.

Avant d'ouvrir le débat, Monsieur Marion, vous nous avez posé une question concernant le rapport du DOB, page 25. Pour celles et ceux qui n'ont pas le tableau sous les yeux, il s'agit d'un tableau qui donne l'évolution du régime indemnitaire par catégorie : permanents contractuels ; permanents titulaires ; vacataires ; remplaçants ; CDD non permanents.

M. Marion nous demandait pourquoi les dépenses liées aux contractuels non permanents augmentaient entre 2019 et 2022, en se demandant si cela venait dire plus de précarité. En réalité, c'est le contraire. Quand on additionne les trois lignes : vacataires, remplaçants et CDD non-permanents, on constate que l'enveloppe reste globalement constante. Diminuer la ligne des vacataires pour augmenter celle des CDD, c'est en fait sortir d'une forme de précarité, puisque ce

sont quelques heures pour les vacataires, tandis que les CDD ont des contrats. Nous sommes dans une phase de dé-précarisation dans notre collectivité.

Voilà la réponse que je souhaitais donner à la question que vous m'avez posée par e-mail.

J'ouvre le débat. J'ai plusieurs demandes d'intervention, Madame Vidal, voulez-vous commencer ?

Mme VIDAL.- Tout d'abord, je vous remercie pour cette présentation. Oui, l'exercice n'est pas facile : vous nous annoncez de nouveau un plan d'austérité, imposé en grande partie par le gouvernement Macron. Alors que l'on nous annonce une inflation estimée à plus de 4,2 % qui creusera encore plus les inégalités, le gouvernement Macron demande un effort impossible aux collectivités locales pour redresser les finances publiques. Pourquoi ce choix alors que d'autres sont possibles pour redresser les finances de l'État en taxant les profits, en supprimant les cadeaux aux plus riches de notre pays ?

La logique du banquier qui gouverne notre pays est une logique pour un petit nombre et non pour le plus grand nombre. La logique de l'individualité prime sur le collectif.

Nous avons de moins en moins de services publics et à nous, collectivités locales, il nous est demandé de faire des efforts.

Près de deux millions de personnes vivent avec moins de 444 € par mois, prestations sociales comprises, et demain cela ne sera plus deux millions mais bien plus qui vivront – non, survivront – dans le plus grand dénuement, dans le plus grand mépris de ce gouvernement de la finance et de ses amis.

Alors, oui, une fois de plus, je vous demande la gratuité de la restauration scolaire. Depuis 2010, les collectivités locales montrent leur capacité de résilience financière constante. 2023, pour les collectivités locales, est l'année de tous les dangers tant la trajectoire financière a atteint des sommets. Ce n'est pas moi qui le dis, c'est écrit dans *La Gazette des communes*.

Les dangers sont bien là : crise énergétique qui correspond à plus de 20 % de l'épargne brute des collectivités. À quand le bouclier fiscal tant attendu ? À quand la reconnaissance de l'énergie, comme bien commun pour un service public de l'énergie ? Les achats impactés par l'inflation et la flambée des prix, mais pas les salaires, comme les matériaux pour le plus grand plaisir des spéculateurs.

Pour le projet de loi de programmation des finances publiques pour 2023-2027, le gouvernement demande à l'ensemble de toutes les collectivités locales de France de la modération dans leurs dépenses. Pour Vaulx-en-Velin, cela se traduit pour l'année 2023 par la suppression des sorties scolaires avec nuitées, la fermeture des Amphis, des mesures drastiques d'économie d'énergie. En 2024, 2025, 2026 ou 2027, que nous restera-t-il ?

Oui, l'austérité est bien là. Cependant, vos choix ne sont pas les miens, mais avant d'aller plus en avant quelques observations et questions concernant votre rapport d'orientations budgétaires :

Sur la taxe foncière :

Il est de nouveau prévu une augmentation de la part de l'État de plus de 7 %, la question doit être posée, car beaucoup de propriétaires de notre ville ont de faibles revenus, de faibles retraites et ont de plus en plus de difficultés à engager des travaux, alors une augmentation de plus de 7 % sur leurs impôts fonciers – je précise qu'il s'agit de la part de l'État et non de la part communale - c'est un peu trop.

Cette hausse de la taxe foncière, n'est que le résultat de la suppression de la taxe d'habitation sans compensation. Si ôter cette taxe a permis aux ménages de retrouver, ou de ne pas perdre, du pouvoir d'achat, il aurait fallu que cela soit assorti d'une hausse des taxes sur les plus riches, Amazon et Total, qui bénéficient des équipements publics installés et entretenus par les collectivités locales, qui font d'énormes profits. Mais, nous le savons tous, avec Macron, les grosses entreprises reçoivent des cadeaux tandis que les plus petites payent et voient leur qualité de vie et de service baisser.

Ce gouvernement de la finance ne veut pas entendre que les pauvres parmi les pauvres ne sont pas tous des locataires. 80 % des ménages sont en situation de précarité énergétique dont deux

tiers de propriétaires, tout est fait pour ouvrir les portes aux spéculateurs, aux marchands de sommeil qui vont s'enrichir sur la misère et le désarroi.

Sur la programmation de vos investissements :

La piscine, projet qui prend l'eau pour votre majorité. En février 2022, vous nous avez annoncé un budget estimé à 4,8 M€. En décembre 2022, le budget est augmenté de plus de 12 %, passant à 5,47 M€. Aujourd'hui, 9 février, le coût total estimé est de 6,75 M€, soit une augmentation de plus de 40 % entre février 2022 et février 2023. Cette augmentation est étourdissante. Je suis toujours très étonnée que vous ne rajoutiez pas les frais de pénalités de 2,7 M€ à ce budget, de même que vous avez occulté les frais de rachat des plans. En réalité, la rénovation de la piscine coûtera à la Ville au bas mot : 9,45 M€ pour un seul et unique bassin, contre un projet de centre nautique que vous avais dénoncé à 14 M€, avec trois bassins. Au final, la rénovation de la piscine aura coûté énormément d'argent.

Concernant l'équipement mutualisé, alors qu'en 2022, cet équipement disparaissait de votre présentation, vous nous annoncez ce soir un budget sous-estimé par rapport à 2021, avec une augmentation de 2 M€, soit plus de 20 % d'augmentation, que vous expliquez par le fait que le service jeunesse déménage dans cet équipement, alors qu'il aurait fallu un bâtiment unique pour la jeunesse de notre ville, à l'extérieur d'une école, même prestigieuse. En tout cas, c'est mon avis.

Les investissements courants

Alors qu'en 2022, l'enveloppe dédiée à ce chapitre s'élevait à 1 M€, comprenant l'agenda d'accessibilité programmé, nous découvrons ce soir que l'agenda a une ligne indépendante de 1,3 M€. Vous allez sans doute me répondre qu'il y a eu très peu de travaux engagés du fait de la reprise après Covid et que cette année la Ville paye l'inflation spéculative sur les matériaux, ce qui serait somme toute une explication et non une sous-estimation des travaux engagés, comme nous pourrions le penser.

L'évolution de la dette

Une rétrospective s'impose. D'après vos données, en 2019, la dette s'élevait à 71,9 M€, elle s'élevait en 2020 à plus de 70 M€, en 2021, à 74 M€, et en 2022, la dette s'élevait à près de 75 M€, soit plus de 5,85 % du capital emprunté.

Concernant 2022, avez-vous intégré les 5 M€ empruntés pour boucler le budget 2022 ? Je reprends votre acte de gestion de décembre 2022.

Force est de constater que la dette ne diminue pas. Nous empruntons toujours plus, bien que vous fassiez des coupes drastiques dans le budget ou de mauvaises perspectives comme le coût de l'énergie cette année.

Le personnel

Concernant les données du personnel, je cite ce que vous aviez écrit dans le DOB de 2022 :

« Une action fine de la collectivité en vue de limiter l'absentéisme par une prévention des risques est une action ciblée envers les personnels les plus concernés. À titre d'exemple, on pourra citer la rédaction des directions de la ville du Document unique dont la vocation est de recenser les risques professionnels auxquels les agents sont exposés du fait de la conduite de leur mission, et qui définit les moyens à mettre en œuvre pour réduire ces risques. »

Aujourd'hui, force est de constater que la situation n'évolue pas dans ce dispositif puisque les maladies ont augmenté de plus de 18,15 %, les absences Covid ont augmenté de plus de 61,32 %, et que les accidents du travail, bien que nous observions une faible diminution, restent encore trop nombreux : plus de 38 % entre 2020 et 2022, augmentés à plus de 17,88 %.

Quels moyens concrets comptez-vous mettre en œuvre afin de limiter les accidents du travail, hormis votre document unique, qui recense les bonnes pratiques mais qui ne prévient en rien concrètement contre les accidents du travail comme cela est démontré ce soir ?

Quels moyens concrets comptez-vous mettre en œuvre pour protéger les agents de la Ville ? Avez-vous mis en place une commission paritaire pour appréhender les risques professionnels et

l'évolution de ceux-ci ? Avez-vous mis en œuvre des actions de prévention pour comprendre et savoir où se situent les accidents du travail et maladies professionnelles ?

Quels moyens mettez-vous en place pour éviter l'augmentation des accidents du travail et des maladies professionnelles des personnels de la commune ?

Je ne parlerai jamais d'indicateurs car, pour moi, nous parlons d'hommes et de femmes qui travaillent pour la commune. Les personnels de la commune ont de plus en plus de missions. De par leurs missions, ils sont les premiers touchés par la Covid, cependant, les personnels sont remplacés tardivement, ce qui entraîne une surcharge mentale et de travail ; sans compter leur exemplarité lors de la crise Covid, et dernièrement lors de l'incendie qui a énormément pesé sur l'état physique et mental des agents de la commune.

Je pourrais avancer une gestion des personnels agressive qui va vous heurter, mais au vu de ces indicateurs, nous sommes loin, très loin, d'une collectivité bienveillante qui protège ses agents. Si toutefois la bienveillance pour vous, c'est l'augmentation de la valeur des chèques-restaurants, si pour vous la bienveillance, c'est une participation à 10 €/mois pour la mutuelle santé prévoyance, pour moi, c'est une nécessité afin d'apporter un léger mieux à ces hommes et ces femmes qui travaillent avec une grande conscience des services publics pour des salaires très bas.

Les réorganisations dans les services sont sans doute nécessaires mais pas au détriment de suppressions de postes, de redéploiement des agents avec une plus grande charge de travail.

Concernant l'égalité salariale entre ces hommes et ces femmes qui travaillent avec abnégation pour que vive notre service public - comme je pense que vous n'avez pas très bien entendu mes propositions, je vous les propose à nouveau, et j'invite Mme Mostefaoui à une rencontre : un cadeau, un livre à toutes les femmes qui travaillent dans la collectivité ; une journée de congé payé offerte durant le mois de mars pour marquer la journée internationale de lutte pour les droits des femmes ; une journée de congé offerte le 4 novembre puisque les femmes travaillent gratuitement à compter de cette date. Oui, je sais que je suis têtue, je suis désolée, mais je tiens jusqu'à obtenir.

Pour conclure, vous nous présentez un rapport d'orientations budgétaires qui nous présente non plus une période d'austérité, mais une période de grande austérité. Certes, nous n'avons pas les mêmes choix, mais vos choix en matière de restriction ne sont pas les miens, car jamais je n'aurai supprimé, même pour une année, les voyages scolaires avec nuitées – cette suppression sera certainement prolongée. Vous qui voulez faire des jeunes d'aujourd'hui des adultes éclairés, vous leur enlevez la possibilité de vivre ensemble, d'apprendre autrement et ailleurs. Un voyage scolaire, c'est un projet, un projet pour lequel l'enseignant s'investit pour ses élèves. Oui, les séjours scolaires avec nuitées sont essentiels, ils permettent aux élèves de s'extraire du quotidien, du contexte scolaire pour apprendre autrement, découvrir un autre environnement et surtout à vivre ensemble.

Gage d'autonomie et de sociabilisation, les voyages avec nuitées sont essentiels pour les adultes en devenir que sont nos enfants. À ce titre, j'invite tous les enseignants à déposer leurs projets dans le cadre des Cités éducatives avec des passerelles entre cycles. Comment pourriez-vous ne pas retenir ces projets qui rentrent dans les critères de projet de la cité éducative ?

J'aurais mis en place la restauration scolaire gratuite, nécessaire aujourd'hui plus qu'hier, et peu m'importe ce qui se passe dans d'autres collectivités de mes amis, comme vous vous plaisez à me le répéter car, au cas où vous l'auriez oublié, je vis et je suis élue à Vaulx-en-Velin, et je connais les difficultés des fins de mois difficiles et du frigo vide le 15 du mois.

J'aurais mis la culture au cœur de mon projet municipal et non pas, comme c'est le cas pour faire des économies, pour un nouveau projet pour lequel il faudra sans doute sept ans de réflexion, fermer le cinéma Les Amphis qui accueille nos enfants, nos seniors, et qui est au centre des débats d'idées par des projections engagées.

Au lieu d'un pétanquodrome, j'aurais construit un gymnase au sud car l'urgence c'est aussi un quartier qui manque d'infrastructures publiques.

J'aurais entamé un véritable dialogue social avec les agents de la commune en maintenant la part faciale du chèque-restaurant à 10 € pour la Ville, en majorant la participation de la Ville à la

mutuelle, en maintenant la part employeur pour la prévoyance, en octroyant, comme je vous l'avais demandé lors d'un précédent conseil municipal, une prime de 300 € à tous les agents qui, malgré la crise Covid, ont fait fonctionner notre service public, en mettant en place la réduction du temps de travail à 32 heures, par une grande réforme que j'aurais porté au sein des associations de maires. Je n'aurai pas supprimé le CASC car qui est le mieux placé que les salariés pour gérer leurs œuvres sociales.

Notre ville doit trouver cet esprit auquel je tiens et pour lequel je milite, l'esprit d'une ville qui regarde tous les habitants, une ville qui regarde tous ses agents, une ville combattante contre le pouvoir qui nous asphyxie, une ville pour qui la justice sociale est son moteur, mais je ne suis pas dans la majorité comme vous avez plaisir à me le dire. Les Vaudais ont fait un choix et ce choix, c'est vous. Malheureusement, ce soir, vos choix ne sont certainement pas ceux pour lesquels vous avez été élus.

Je vous remercie.

Mme GEOFFROY.- Merci, Madame Vidal. Qui souhaite prendre la parole ?

Mme BERTIN.- En préambule, il faudrait trouver le moyen de régler le chauffage, il fait vraiment très chaud. Le sujet est quand même intéressant puisque je vous rappelle, Madame, que dans vos préconisations énergétiques, il y avait le fait de baisser le chauffage dans les bâtiments municipaux or, ce soir, la température n'est pas compatible avec vos engagements. La semaine dernière, j'assistais à une réunion à la salle du bourg, il devait y avoir la même température. Vous avez donc un vrai problème de régulation de chauffage. Je vous invite à y travailler car les économies engagées permettront peut-être de faire voyager les enfants.

Pour revenir sur le DOB, j'ai eu beaucoup de mal à trouver comment aborder ce sujet, parce que si l'exercice est obligatoire, nous sommes quand même dans le flou artistique le plus complet. Ce n'est pas de votre faute, Monsieur Gomez, vous nous l'avez présenté en commission, mais parce que notre budget est extrêmement dépendant des aides, puisque 40 % de nos recettes de fonctionnement proviennent de dotations, et quasiment 35 % de subventions d'investissement. C'est un sacré problème de se prononcer sur un budget quand on ne sait pas où l'on va.

Vous nous annoncez une augmentation probable de 7 % de la taxe foncière. Je rejoins Ange Vidal ; les copropriétaires du Mas du taureau, par exemple, où c'est extrêmement précaire, vont devoir payer cette augmentation. La taxe foncière est déjà extrêmement élevée, vous allez les achever.

J'ai noté que vous vouliez maintenir un taux d'investissement à 19 M€, vous voulez rester constants mais je pose la question : les salaires vont s'envoler avec l'inflation, le coût de l'énergie va exploser, mais vous voulez continuer à avoir un investissement stable. La bonne nouvelle, en regardant vos projections, est qu'*a priori* la dette ne s'envolera puisque vous l'annoncez stable en 2022, à un peu moins d'1,2 M€, mais qu'est-ce que cela donnera pour 2023 sur votre budget ? J'attends de voir.

J'ai déjà parlé de la taxe foncière, je pense que ce n'est pas du tout une bonne idée de suivre juste l'évolution des bases, et qu'il va falloir faire un effort. Je sais que nous allons le payer, mais ce n'est pas aux Vaudais de supporter ce coût, parce qu'ils n'y arriveront pas.

À plusieurs reprises, je me suis prononcée contre le financement de l'équipement mutualisé Ville Campus, pas contre le projet. Celui-ci restait profondément une extension des deux campus et la Ville n'avait pas à le financer ; que l'ANRU le finance et qu'elle soit aidée par les ministères de ces deux écoles... Mais la Ville n'avait pas autant à donner. Je suis heureuse d'apprendre que vous allez y mettre le service jeunesse, cela prouve que cela servira au moins à la Ville, et que d'autres actions seront dedans, mais je persiste à penser que ce n'est pas prioritaire par rapport à ce que nous devons faire.

S'agissant de l'Ad'ap, je fais partie de cette commission, je n'ai pas été invitée à des réunions depuis de très longs mois. En septembre, j'ai reçu une demande d'information, on me demandait mes disponibilités, je n'ai jamais rien eu d'autre. Je ne sais pas s'il y a des réunions, je ne suis pas tenue au courant ; c'est dommage. J'apprends qu'il y a un budget d'1,3 M€, tant mieux, car nous avons beaucoup de retard, j'étais intervenue sur ce point en conseil municipal voici un an et demi.

Si j'ai bien compris, c'est surtout parce que vous allez demander des financements *via* le soutien à l'investissement public local. Pourquoi pas ? Mais cela ne doit quand même pas être la dernière roue du carrosse sur laquelle on essaie de trouver des queues de financement, c'est quelque chose qui est inscrit depuis déjà huit ans, et c'est important.

En ce qui concerne le chauffage, je l'ai dit, faisons des économies de chauffage dans tous les bâtiments, c'est extrêmement important.

Quelques points m'ont interpellée, dont le taux d'absentéisme : les jours de maladie ordinaire progressent de façon significative. Au total, ce sont 40 943 jours d'absence. Si je me base sur 1 300 employés, cela fait 30 jours en moyenne d'absence. Je me poserais des questions sur le management de nos ressources, c'est problématique, c'est juste anormal. Il est temps de faire quelque chose pour les agents municipaux, parce que cela reflète aussi des choses. Je ne pense pas que ce n'est que la maladie, ou la maladie provoque peut-être un mal-être.

Je finirai sur un focus dont nous n'avions plus parlé depuis longtemps, mais que je voudrais approfondir : les logements de fonction. Vous annoncez que 27 logements sont occupés par nécessité absolue de service, pour les gardiens en particulier. Je vous rappelle, Madame la Maire, qu'en 2014, lorsque vous êtes arrivée au pouvoir, avec nous, et grâce à nous d'ailleurs, vous vous étiez engagée, et nous nous étions engagés, à faire le ménage sur tous ces appartements de fonctions qui étaient occupés, de remettre de l'ordre, pour y loger des gardiens qui devaient occuper des fonctions de service, c'était essentiel, et remettre de l'équité en faisant payer un loyer aux personnes qui ne voulaient pas quitter leur appartement si ce n'étaient pas des logements de fonction. Certains logements me préoccupent, parce que je sais que des logements ne sont absolument occupés par des personnes ; je donnerai deux exemples, sans citer de nom : le gardien du conservatoire, c'est son fils qui occupe le logement, de temps en temps....

Mme GEOFFROY.- Madame Bertin, je vais vous arrêter parce que vous dites que vous ne donnez pas de nom, mais c'est presque comme si vous les donniez. Je vous propose de faire un courrier si vous constatez des dysfonctionnements, mais on arrête les questions personnelles. J'insiste, Madame Bertin, sinon vous savez que je vous couperai la parole.

Mme BERTIN.- Ce n'est pas le seul et vous le savez pertinemment. Je vais donc vous écrire et vous demandez un état précis de tous les logements occupés.

Mme GEOFFROY.- Je vous répondrai.

Mme BERTIN.- En effet, je vous demande de me répondre parce que ce ne sont pas des cas isolés. C'est une réelle nécessité que de « vrais » gardiens puissent être à proximité des zones qu'ils gardent parce que c'est très problématique pour le quotidien des associations quand elles trouvent porte close, elles sont obligées d'appeler un gardien qui n'est pas sur le site, il ronchonne, ce que je peux comprendre parce qu'il n'est pas sur place alors qu'il devrait l'être, parce que c'est une nécessité de leur emploi.

J'attends donc une réponse de votre part.

Vous savez, comme moi, que des logements sont vacants. Des appartements ont été préemptés au village, en particulier dans le parc du château ; ils ont d'ailleurs été squattés, les squatteurs ont créé des dégradations sans précédent sur les locaux du conseil des seniors et ceux du conseil de quartier. Si ces logements avaient été loués, ils n'auraient pas été vides, nous n'aurions pas eu ces problèmes et, de plus, cela aurait rapporté un peu d'argent.

Le fameux Hôtel du nord, racheté pour des raisons patrimoniales, pour garder le fronton en pisé de la rue de la République, n'est pas occupé depuis dix ans. Or, le pisé s'abîme. Il faut donc trouver un moyen, soit le louer soit le vendre avec un engagement de réhabilitation. Si vous ne voulez rien en faire, il ne faut pas laisser ce patrimoine se dégrader, c'est essentiel. Je m'adresse là à notre élu au patrimoine, c'est essentiel. Vous avez dit que vous vouliez garder ce fronton, mettez-y les moyens et si vous ne le pouvez pas, donnez-vous les moyens en louant ou en vendant correctement ce bâtiment afin qu'il puisse être réhabilité.

Enfin, Myriam Mostefaoui l'a dit, il faut avoir des logements pour y loger les victimes de violences, peut-être que quatre ce n'est pas suffisant, nous avons ce qu'il faut. Nous pouvons aussi les

confier à des associations telles Enfants sans toit pour y loger des femmes avec enfants dans la précarité ou en attente de papiers, afin que l'on s'occupe d'elles.

Vous l'avez dit en introduction, Madame la Maire, nous avons encore plusieurs dizaines de familles à reloger, victimes de l'incendie du chemin des Barques. Au lieu de faire appeler des propriétaires de la ville qui viennent juste d'avoir un logement vacant – je ne citerai pas de nom, mais un habitant des Petites cités m'a dit : « J'ai reçu un appel étrange, mon frère vient juste de quitter le logement, je comptais le récupérer, on m'a demandé s'il était vacant pour y loger les habitants du chemin des Barques ». Il y a des logements vacants à la Ville, Madame la Maire, vous pourriez peut-être envisager de mettre les logements vacants à disposition de ces habitants puisqu'ils veulent rester à Vaulx-en-Velin.

Je finirai sur une pointe d'humour, il faudrait peut-être se concentrer, Madame la Maire, et rester sur Vaulx-en-Velin, parce que le Planétarium (*Cf. dernière page*) n'était pas déficitaire l'année dernière, il était bien positif, c'est d'ailleurs écrit.

Merci.

Mme GEOFFROY.- Je ne vois pas le rapport, mais la déontologie la dispute à la mauvaise foi, mais nous répondrons à vos questions, Madame Bertin. Nous répondrons à la mauvaise foi.

Je passe la parole à M. Marion.

M. MARION.- Tout d'abord, je fais suite à une remarque de mon collègue, Matthieu Fischer, concernant la commission extra-municipale développement durable, qui regardait plusieurs élus de l'opposition, je précise que j'avais demandé à Mme la Maire à intégrer cette commission et, pour la parfaite information de toutes et tous, j'ai dit que sur un sujet aussi majeur nous avons besoin que toutes les sensibilités politiques du conseil municipal soient représentées, il suffisait pour cela d'ajouter deux élus dans cette commission. Ces deux élus de l'opposition auraient travaillé gratuitement, puisque nous sommes toutes et tous ici, hommes et femmes libres de l'opposition, des élus bénévoles, nous sommes donc deux fois libres. Nous aurions pu contribuer à cela, mais vous avez refusé. Je trouve assez peu « réglo » que l'on nous dise : « Mais, vous ne venez pas ».

Puisque vous nous avez dit que vous souhaitiez que nous venions, je vous prends au sérieux, Monsieur Fischer, et puisque, Madame la Marie, vous n'avez pas protesté, je vous prends également au sérieux, je vous demande donc publiquement de m'envoyer les prochaines dates et heures des réunions de cette commission, et je m'engage à y siéger et à y porter chaque fois des propositions, à les rendre publiques ainsi que celles que j'aurai soutenues, qui auraient pu venir d'autres personnes. Je vous fais cette proposition, je vous laisse me faire part de votre ouverture si c'est cela que vous souhaitez vraiment.

Ensuite, un point plus précis : j'ai bien entendu que dans le cadre du Café Créa, il avait été proposé des métiers en lien avec l'environnement et le développement durable, très bien et tant mieux, mais le principe du développement durable ce n'est pas un peu de social quand on a envie et un peu d'environnement de temps en temps, c'est tout le temps tout à la fois du social, de l'économie, de l'environnement, sinon on met en danger notre planète, notre vie à toutes et tous et celle de nos enfants. Ce n'est pas une option, ce n'est pas de temps en temps, c'est tout le temps sur tous les sujets. C'est cela que nous avons besoin de réussir à mettre en place. Il suffit pour cela d'avoir une méthodologie simplement installée, qui dise : chaque fois que nous avons un projet associatif, entrepreneurial, public, chez nous, collectivité, quels sont les enjeux économiques de ce projet, quels sont les enjeux sociaux de ce projet et quels sont ses enjeux environnementaux ? Il faut se poser ces trois questions chaque fois que nous prenons une décision, c'est aussi simple que cela, mais cela a besoin d'être aussi systématique que cela pour que nous soyons à la hauteur du sujet et de ces graves enjeux.

Je regrette que cela n'attire pas complètement l'attention de tout le monde.

Mme GEOFFROY.- Si nous écoutons avec beaucoup d'attention vos propos, je les note.

M. MARION.- Concernant le débat d'orientations budgétaires, je vous avais demandé, Madame la Maire, que nous recevions la distribution des dépenses d'investissement et de fonctionnement par secteur, parce que le document que vous nous donnez le fait simplement en termes de dépenses de personnel, ce qui n'est pas la même chose, nous ne dépensons pas uniquement pour les

salaires de nos agents et agentes, nous dépensons pour d'autres choses en fonctionnement comme en investissement. C'est une demande à laquelle je n'ai pas eu de réponse, je la pose à nouveau ici, publiquement.

Je voudrais aussi faire une remarque, qui pourrait sembler être de forme, mais je crains qu'elle témoigne du manque de méthode du document, parce que nous pouvons lire dans le document – je cite :

« *Les arbitrages ont été soigneusement travaillés afin de protéger les plus fragiles* »

Et, quelques lignes plus loin : « *on pourra rappeler la suppression d'un voyage scolaire en 2023.* »

J'avoue que je suis un peu perplexe quand, afin de protéger les plus fragiles, une des mesures mises en place est de supprimer les voyages scolaires, l'éducation pour les enfants qui permet à celles et ceux qui ne peuvent pas le faire par des moyens financiers de leur famille d'avoir des séjours scolaires. C'est un point qui me paraît problématique. Je crois qu'il est à l'image de ce qui pose problème dans ce rapport, c'est pourquoi je le cite en exemple. Le problème n'est pas que les tableaux comptables n'y soient pas, ils y sont, les chiffres sont présents, nous savons à peu près l'état financier de notre collectivité, tout cela est important et nécessaire, cela existe, je le reconnais volontiers ; c'est la loi, c'est normal.

En revanche, ce qui est un peu plus gênant dans ce rapport d'orientations budgétaires, c'est que nous cherchons toujours les orientations. Ce document est purement comptable, déconnecté des objectifs concrets, ce n'est un outil d'évaluation/amélioration qui permettrait de contrôler l'action municipale, en faisant des propositions, avec de la transparence. Cela voudrait dire aussi le courage politique d'actionner les orientations ; je vous l'ai dit, mais je constate que vous ne voulez pas les assumer. Vous dites chaque fois : « Je fais ceci et cela », comme si on pouvait tout faire tout le temps et qu'en mettant du budget sur un sujet on pouvait aussi mettre la même somme ailleurs. Non, Madame la Maire, le budget est limité ; quand vous faites un choix, cela veut dire que vous faites une priorité et que l'une passe avant l'autre et qu'il y a quelque chose d'autre que vous ne faites pas. Ce n'est pas grave, c'est inhérent à l'exercice, mais nous avons besoin toutes et tous dans cette assemblée ainsi que les Vaudaises et les Vaudais d'être au clair sur la hiérarchie de vos priorités, certaines choses sont plus importantes que d'autres sur un moment donné, cela peut changer à l'échelle du mandat, nous pouvons tous comprendre qu'il y ait des séquences, mais nous avons besoin d'être au clair or, cela ne figure toujours pas dans les divers documents que vous mettez dans les rapports d'orientations budgétaires et au moment du vote du budget.

Toujours dans les choses qui manquent sur ce budget : vous ne dites rien des associations. C'est un peu gênant parce que c'est un des éléments de notre budget, nous dotons les associations de subventions, c'est nécessaire pour elles, elles sont déjà très inquiètes de savoir comment leurs subventions vont évoluer. Nous n'avons pas d'indicateur à cet égard.

Il n'y a toujours pas d'indicateur permettant d'évaluer la pertinence de l'investissement que vous lancez s'agissant du pétanquodrome ; c'est un sujet auquel je suis opposé considérant qu'il s'agit d'une dépense disproportionnée : plusieurs millions d'euros pour un projet qui servira à quelques dizaines de licenciés vaudais. Nous n'avons pas d'élément permettant d'évaluer la pertinence de cet investissement, ne serait-ce que pour évaluer les frais de fonctionnement que cet équipement va générer.

Il n'y a pas d'élément pour évaluer le choix de rénovation de la piscine. Ce choix pose des problèmes. Certes, l'inflation est présente, les entreprises ont augmenté leurs coûts en termes de construction dans le BTP, mais il n'y a pas que cela Madame la Maire, parce que vous le savez, comme nous le savons, qu'une piscine construite pour 30 ans, qui a été construite voici 50 ans, ne pouvait être rénovée. Nous payons maintenant les erreurs de ce choix, nous aimerions savoir combien cela nous coûte, il y a besoin d'avoir une transparence sur le sujet. Que vous fassiez une erreur sur un projet : vous faites un pari de la rénover alors que, *a priori*, ce n'est pas possible, ce pari est perdu, il nous coûte très cher, cela peut arriver, mais il faut être capable de le chiffrer de manière précise pour éviter de refaire le même genre d'erreur une autre fois sur un autre projet. Nous pouvons comprendre que vous fassiez parfois des choix problématiques, mais il faudrait que l'on puisse progresser. Vous refusez de nous donner ces éléments. Cela fait plusieurs fois que je fais cette remarque, c'est pourquoi je le dis de cette manière.

Comment pourrions-nous faire mieux ?

Je vous propose d'associer systématiquement les aspects quantitatifs et les aspects qualitatifs, parce que c'est une chose de moins dépenser sur un sujet, mais ce qui est important ce n'est pas seulement le tableau que nous présentons aux citoyennes et aux citoyens, c'est aussi de mettre en parallèle le service concret rendu aux Vaudaises et aux Vaudais.

De ce fait, sur le projet Maison de santé du Sud, nous avons besoin d'avoir une évaluation quantitative mais aussi qualitative. Actuellement, il n'y a toujours pas de médecin dans ce projet. Ce sujet est qualitatif et central, je le connais bien, j'étais conseiller de quartier à Vaulx sud au moment où ce projet a été lancé. Je peux témoigner du fait qu'il a été monté à l'envers. Ce projet a été construit par la dimension béton et on s'est demandé ensuite quels professionnels de santé mettre dedans. C'est l'inverse qu'il faut faire, Madame la Maire, tous les professionnels de santé le disent : on met d'abord en place une équipe, puis on trouve des locaux que l'on adapte à l'équipe. Cet élément manque pour faire ce travail d'évaluation et de propositions constructives.

Dernier élément, concernant les banques qui financent les investissements de la Ville, chaque fois que nous avons de la dette, nous faisons un emprunt bancaire, c'est normal. Des banques nous prêtent de l'argent, mais quelles sont ces banques ?

En page 19, la deuxième banque auprès de laquelle nous empruntons le plus d'argent est la Société générale, qui est une banque climaticide. C'est une des banques les plus anti-climat et anti-sociale de notre pays. La cinquième banque la plus polluuse d'Europe. Comment allez-vous sortir notre ville de cette banque ?

Par ailleurs, dans le même ordre de méthode, comment faites-vous en sorte que nos choix bancaires ne financent pas l'économie israélienne ? C'est également une urgence. Vous en êtes-vous assurée, Madame la Maire ?

Ce sont des sujets de développement durable. Ce sera ma conclusion, parce que le climat, le respect du droit, le respect du droit des peuples à leur indépendance et la solidarité avec nos villes jumelles comme Beit Sahour en Palestine, c'est tout cela le développement durable. La responsabilité économique, sociale et environnementale de notre Ville, c'est du développement durable. Je vous pose donc ces deux questions graves : comment vous assurez-vous que les millions d'euros de dette de notre Ville ne financent ni l'économie d'Israël ni la destruction de l'environnement et du climat ? Ce sont des questions majeures, et c'est responsabilité budgétaire en tant que collectivité.

Je vous remercie de votre attention.

Mme GEOFFROY.- Cela nous aurait arrangés que vous lisiez notre rapport sur le débat d'orientations budgétaires, nous aurions au moins eu un débat sur ce que nous faisons et non sur des suppositions.

Je passe la parole au groupe Construire et réussir Vaulx-en-Velin, qui souhaite prendre la parole ? Monsieur Moine, je pense que vous allez nous parler du sujet.

M. MOINE.- C'est effectivement le sujet, Madame la Maire.

Au préalable, qu'il me soit permis, cette année encore, de remercier sincèrement les services de la ville pour le travail de synthèse qui a été accompli et la qualité des documents transmis à l'occasion de la restitution de ce débat d'orientations budgétaires 2023.

Comme chaque année, il convient d'échanger sur les orientations que la Ville souhaite prendre cette année dans un contexte marqué par une économie mondiale en difficulté et une croissance au ralenti. Cette déprise de la croissance est combinée à une forte inflation due à l'accélération des prix de l'énergie, de l'alimentation et des produits manufacturés.

S'agissant du contexte national des finances publiques, avec un environnement macroéconomique extrêmement perturbé cette année du fait de la hausse des prix et de la guerre en Ukraine, la croissance du PIB sera quasiment nulle en 2023 et reprendrait à partir de 2024. Il faut tout de même rappeler que, globalement, l'économie a plutôt bien résisté en 2022 notamment grâce au bouclier tarifaire mis en place par le gouvernement et à un niveau d'inflation qui a été l'un des plus

bas, voire le plus bas, de la zone Euro, avec une croissance estimée pour 2022 à 2,7 % et des déficits publics qui se résorbent. La situation n'est somme toute pas catastrophique et laisse présager une reprise à court terme, c'est en tout cas ce que nous espérons.

Tels sont les indicateurs macroéconomiques, avec des indicateurs positifs, notamment ceux de l'emploi et une situation qui s'améliore, y compris sur notre territoire de Vaulx-en-Velin.

En attendant, il nous faut tenir, cette année encore, une vraie dynamique budgétaire communale, une dynamique responsable, mesurée, d'autant que le projet de loi de programmation des finances publiques fixe des objectifs d'évolution de dépenses de fonctionnement très serrés, avec un contrat de confiance qui pourrait passer avec des collectivités comme la nôtre, un comme de gestion qui ne dépasse pas les 40 M€. Si ce contrat de confiance n'était pas respecté, cela pourrait potentiellement exclure les collectivités des dotations Politique de la Ville et de la DSIL.

Il faut donc faire preuve, Madame Vidal, non pas d'austérité mais de responsabilité et de rigueur pour anticiper cette future loi de programmation tout en intégrant les conséquences de la crise énergétique et celles de la crise économique actuelle, c'est ce qui s'appelle être sur le « fil du rasoir ». Nos efforts ont, bien entendu, déjà largement commencé du point de vue des dépenses réelles de fonctionnement, et abstraction faite de la crise sanitaire en 2020 qui a engendré une forte progression de ces dépenses, nous constatons une évolution très limitée de 0,8 % du fait d'une programmation très raisonnable de la masse salariale et d'une stabilisation des charges à caractère général, grâce aux efforts de gestion qui ont été réalisés, n'en déplaise à Mme Bertin qui se contente du petit bout de la lorgnette.

La conséquence de tout cela, c'est que notre épargne brute progresse très fortement, et c'est une bonne nouvelle pour notre collectivité qui pourra continuer à soutenir ses investissements sans trop dégrader ses encours, notamment au regard de la dette.

Concrètement, l'objectif, du point de vue du fonctionnement, est d'absorber les coûts des nouveaux équipements mais aussi de préserver les équilibres de la section, alors qu'il nous faut : continuer à rendre service à tous les usagers, particulièrement les plus fragiles ; maintenir le taux de fiscalité, conformément à nos engagements de mandat ; et ne pas répercuter la hausse des coûts sur le prix de nos services publics, particulièrement ceux de la restauration scolaire alors que les prix de l'alimentation ont connu une très forte augmentation.

Comme je le disais, nous sommes vraiment sur le fil du rasoir, si nous prenons, de plus, en compte, le fait que les dépenses de fluides, du fait du contexte actuel, explosent et observent une progression des prix qui serait attendue autour de 49 % pour notre commune. Vous l'aurez compris, les efforts réalisés depuis des années, et qui ont payé, vont devoir se poursuivre et même se renforcer.

Notre majorité municipale a d'ores et déjà fait le choix, par des arbitrages difficiles mais nécessaires, de faire des économies sur des postes de dépenses qui n'impactent pas l'essentiel de ce qui constitue la vie quotidienne des habitants, d'être encore plus vertueux grâce à un plan d'efficacité énergétique ambitieux, indépendamment des quelques problèmes de chauffage ponctuels. Pour 2023, il faudra donc tenir un cadrage extrêmement serré pour anticiper notamment le 1,3 M€ d'augmentation des fluides, mais aussi l'augmentation des frais financiers, malgré la progression des recettes liées à la fiscalité locale qui augmente plus vite du fait de l'inflation.

In fine, l'effort supplémentaire de 2 M€ qui est demandé dans cet exercice n'est pas inatteignable, mais il faudra s'en donner les moyens, il ne faudra pas sombrer dans la caricature, le « *Y a qu'à, faut qu'on* » de quelques élus d'opposition qui font, soit par ignorance soit par intérêt politique, des raccourcis et des confusions en tout genre, comme M. Marion qui nous explique dans la même phrase qu'on doit ralentir pour s'en sortir et accélérer pour mieux faire, en d'autres termes : pied au plancher, frein à main tiré, on frôle la casse moteur, notamment avec Mme Bertin.

Depuis le début de ce mandat, nous avons montré que nous savions nous donner les moyens de nos ambitions, d'une PPI de 20 M€ par an, en moyenne, et d'une capacité de désendettement inférieure à 10 ans en fin de mandat. Enfin, nous nous donnons les moyens d'une ville qui mène une politique ambitieuse en matière d'équipement, une politique respectueuse des deniers publics, une politique rigoureuse dans sa gestion, une politique tournée vers et pour tous les habitants

dans leur diversité et leur pluralité. C'est cette diversité et cette pluralité qui font la véritable richesse de notre ville.

Je vous remercie.

Mme GEOFFROY.- Merci, Monsieur Moine.

Mme Dahoum, pour le groupe Parti radical de gauche et gauche citoyenne.

Mme DAHOUM.- Nous avons entendu la lecture du débat d'orientations budgétaires fait par notre Premier adjoint, en charge, entre autres, des finances de la Ville.

Je remercie les services pour la qualité du document transmis.

Il est bon de rappeler que le DOB est la première étape du cycle budgétaire annuel des collectivités locales et qu'il permet de débattre de la situation financière, ce que nous faisons ce soir, et qui nous a bien occupés depuis l'automne dernier puisque M. Gomez nous a réunis très régulièrement pour échanger sur le sujet.

Nous sommes encore une fois dans un exercice complexe car, après la crise sanitaire, nous devons à nouveau face à une gestion de crise, due cette fois à l'augmentation sans précédent du coût de l'énergie et des fluides qui touche toute la France, mais également à l'augmentation de la valeur des matières premières et de la main-d'œuvre.

Ce soir, c'est au nom du groupe PRG et gauche citoyenne que je vous propose de faire un focus sur les investissements. C'est la partie que j'apprécie d'autant plus que la Ville possède plus de 200 000 m² d'équipements municipaux que j'ai le plaisir de visiter très régulièrement avec les écoles, les crèches, les gymnases et les sites culturels utilisés majoritairement par le public petite enfance, enfance et familles.

J'aime rappeler qu'il suffit de sortir de chez soi pour flâner dans les rues vaudaises, aussi bien dans le nord que dans le sud de la commune, et de remarquer toutes les réalisations faites depuis que nous sommes en responsabilité comme la création de nouveaux groupes scolaires, la restructuration de certaines écoles, la création de la Médiathèque-Maison de quartier, l'ouverture de la mairie annexe au Sud avec des services de proximité, la rénovation de l'hôtel de ville pour un meilleur accueil de nos administrés et, bien sûr, tout ce qui nous reste encore à faire, que je vais vous exposer, avec un programme d'investissement ambitieux pour lequel nous maintenons les financements à 20 M€ par an.

La PPI – Programme pluriannuel d'investissement – pour la période 2021-2026 prévoit de nouveaux équipements, tout en maintenant les efforts de rénovation sur le patrimoine de la ville. En 2022, la Ville s'était engagée dans la réalisation d'équipements de grande ampleur, avec :

la poursuite de la rénovation de l'équipement municipal Jean Gelet pour la pratique d'activités nautiques, pour plus de 6 M€. Le sujet est suivi par M. Moine et M. Rocher ;

la construction de l'équipement sportif Aimée-Marie Lallement et, pour le plaisir des oreilles de tous, le fameux pétanquodrome, avec un coût d'opération à 3,7 M€ ;

la construction de l'équipement mutualisé Ville Campus est suivi par notre conseiller municipal, Bernard Rias, pour un budget prévisionnel de 19,8 M€ ;

la Maison du projet et de la création dans la ZAC du Mas, pour une opération de 2,2 M€ ;

la construction du groupe scolaire Odette Cartailhac, évalué à 14,4 M€ .

la reconstruction De l'école Jean Villar et André Vignot, qui serait quasiment financée par l'État ;

la poursuite de notre agenda d'accessibilité dit Ad'ap dans nos équipements recevant du public. Ce dossier est suivi par notre collègue Véronique Stagnoli.

Nous maintenons bien sûr les investissements courants avec une enveloppe de 2,4 M€ dédiée exclusivement à la rénovation des équipements afin de poursuivre les efforts de rattrapage des retards d'entretien de notre patrimoine municipal délaissé par nos prédécesseurs.

Le groupe PRG et gauche citoyenne continuera à être attentif, comme toujours, aux chantiers en cours et à venir, notamment sur les délais de réalisation et de finalisation au vu de la conjoncture actuelle où la main-d'œuvre manque auprès des entreprises.

Les perspectives d'évolution demeurent sur une politique éducative et de proximité, notamment sur le volet de la sécurité ; elles donneront lieu à des recrutements complémentaires.

Nous pouvons nous féliciter des propositions et des impacts sur les différentes mesures financières. Le groupe PRG et gauche citoyenne votera naturellement favorablement ce DOB.

Merci pour votre attention.

Mme GEOFFROY.- Merci, Madame Dahoum pour vos précisions et la liste des projets.

Monsieur Gomez, pour des éléments de réponse.

M. GOMEZ.- Merci à chacun et à chacune.

Monsieur Marion, comme vous faites chaque fois des réponses en retard, je comprends que j'aurai vos réponses sur le DOB, lors de votre prochaine intervention. Je l'écouterai naturellement avec une certaine attention.

Madame Vidal, je ne reprendrai pas toutes les questions qui relèvent du national, je prends les choses telles qu'elles sont et non comme je voudrais qu'elles soient. Je fais avec un contexte et des lois, je m'évertue à les appliquer.

Je ne répondrai pas non plus à votre discours de campagne municipale pour 2026. Je vous laisse nous annoncer bientôt votre slogan de campagne, mais j'ai bien compris qu'il ne faut pas nous comparer avec d'autres villes amies, je ne dirai donc pas que dans d'autres villes la restauration scolaire est moins chère, mais je dirai qu'elle est moins chère à Vaulx-en-Velin.

Sur la question de l'emprunt, il est bien sûr intégré au moment où il est viré, il n'y a pas de difficulté à cet égard. S'il est viré le jour suivant, il est pris en compte le jour suivant, s'il est viré le jour précédent, il est pris en compte le jour précédent ; rien n'est masqué sur ce point.

J'apprécie que lorsque vous parlez de la hausse des bases, vous parliez bien de la hausse des bases fixées par l'État, des taux au niveau de l'État et non des taux communaux. Je ne pense pas qu'il faille totalement lier cela avec la fin de la taxe d'habitation, même si j'ai beaucoup critiqué le phénomène en son temps, mais vous savez que nous bénéficions de ce fait du fameux Coco - coefficient correcteur - qui fait que la taxe d'habitation nous est reversée. En tout cas, vous avez bien dit que la hausse des taux fonciers était bien celle de 7,1 %, et donc j'apprécie la différence avec Mme Bertin qui dit que nous allons faire supporter cette hausse aux Vaudais et aux Vaudaises.

Il faut ramener chacun à ses responsabilités, Mme Bertin étant sortie, elle n'entendra pas la réponse, ce qui bien dommage, mais lui dire que si elle est contre cette procédure, c'est son député qu'elle doit interpeller. Après tout, elle était sur son document de campagne au deuxième tour, elle pourra donc lui demander d'agir en ce sens, plutôt que de nous faire porter cette responsabilité.

Je me permets de rappeler que nous sommes sur un rapport d'orientations budgétaires qui, comme je l'ai dit en introduction, est un rapport de rétrospectif et pas de prospectif. Il ne s'agit donc pas, par exemple, Monsieur Marion, de parler à cet instant du budget des subventions. Nous avons voté un acompte précédemment et nous évoquerons la question lors du budget principal, c'est ainsi que cela fonctionne.

De la même manière, faut-il (*inaudible*) l'ensemble des dispositifs ? Je ne crois pas que la DSIL soit des queues de financement, c'est une politique publique de dotation dont bénéficie la commune de Vaulx-en-Velin en droit, comme en bénéficie l'ensemble des autres collectivités.

Ce ne sont pas des queues de financement qui viendront financer l'Ad'ap, qui est une politique transversale présente dans l'ensemble de nos travaux d'investissement et, lorsque c'est nécessaire, de fonctionnement. Mais comme l'année dernière, la même personne qui pense que

c'est une queue de financement nous disait qu'il n'y avait pas de financement, nous avons fait le choix cette année de la rendre plus visible.

De la même manière, je pourrais lui dire, si elle était présente, qu'il faut distinguer les budgets de fonctionnement et d'investissement, que l'on n'est pas dans les mêmes choses et que ce n'est pas parce que l'on réduit l'investissement que cela résoudra les difficultés de fonctionnement liées à l'inflation, entre autres.

Sur le projet de l'équipement Ville Campus, là encore, des choses ont été mal comprises. Dès le début, cela a été un équipement ouvert au public, aux Vaudais et aux Vaudaises, puisque des usages associatifs étaient prévus, ils le sont toujours, ainsi que des espaces de formation et d'insertion. Je ne pense pas que l'on puisse dire que ce ne sont pas des politiques et des usages inutiles aux Vaudais et aux Vaudaises.

Sur la Maison de santé pluriprofessionnelle au sud, je pense que M. Marion méconnaît le sujet, mais c'est vrai que je me permets de croire que j'ai eu en la matière, sur le mandat précédent, plus de réunions en tant qu'adjoint qu'il n'en a fait en tant que membre du conseil de quartier, auquel il était tellement présent qu'ils ne l'ont pas choisi pour représenter le conseil en commission de développement en temps et en heure. C'est bien une démarche projet qui avait été faite autour d'une équipe de professionnels de la santé qui ont pensé eux-mêmes l'ensemble des lieux et des espaces ; c'est avec eux que cela avait été fait.

Sur le Planétarium, il a été affirmé qu'il est bénéficiaire, je rappellerai que lors de la précédente année budgétaire, nous avons dû faire une délibération modificative avec un transfert du budget principal vers le budget annexe.

Sur les coûts de la piscine, soyons sûrs des bons coûts : 4,8, puis 5,4 M€. Lorsque nous passons à 5,4 M€, c'est que nous avons changé le projet. Nous avons rajouté un certain nombre de choses. Ensuite, des points ont déjà été évoqués, il ne me semble pas utile d'y revenir. Le coût est passé à 6,7 M€ suite à différents aléas notamment liés à l'effet Covid ou à l'inflation. Nous sommes quand même bien loin – il ne faut pas se tromper de chiffre - du dernier chiffre du précédent projet de piscine, qui était plutôt vers les 19 M€, sans tenir compte de la destruction de l'ancien bassin qui était nécessaire.

Là aussi, je pense qu'il faut être cohérent, puisqu'on nous fait souvent le discours de la méthode, mais c'est plutôt la méthode du discours. On ne peut pas nous expliquer aujourd'hui toutes les défaillances que l'on aurait sur la piscine, lorsqu'en conseil de la Métropole on intervient sur la régie de l'eau, sans que d'ailleurs je comprenne le rapport entre la régie de l'eau et le niveau du Rhône, pour nous dire que l'eau devient une ressource précieuse. Oui, l'eau est une ressource précieuse, c'est pour cela que nous faisons le choix de la préserver, Monsieur Marion. Nous n'avons pas un double discours selon que nous siégeons ici ou à la Métropole. Il faut savoir être cohérent.

Pour conclure sur les questions de coûts, ils subissent tous fortement les effets de l'inflation, du dérèglement des filières d'approvisionnement, de défaillances d'entreprises suite aux différentes crises sanitaire, économique, inflationniste et énergétique. Cela vaut pour la ville de Vaulx-en-Velin comme pour d'autres communes.

Sur la question du refus de la commission en développement durable, je rappellerai juste que le nombre de places a été établi en fonction de la représentativité en conseil municipal. Je ne peux pas assumer à la place des autres la réalité de leur score au moment des élections. Je regrette que l'on ait ce genre d'attaque lorsqu'on a été absent au conseil municipal qui portait sur la ZFE. Heureusement, les écologistes de cette majorité étaient, eux, bien présents pour pouvoir assumer leur choix.

Sur la question des banques qui seraient climaticides ou criminelles, je rappelle juste qu'il y a des lois et que l'on ne fait pas ce que l'on veut lorsque l'on fait un appel à emprunt. Si on estime que la banque est délinquante ou criminelle, il revient de porter plainte contre cette banque mais pas de reprocher à la Ville de respecter la loi dans ses appels pour emprunt.

Dernier point, c'est peut-être le seul sur lequel je suis d'accord avec M. Marion, le budget est effectivement limité, il faut donc faire des choix, c'est ce que nous faisons. Nous faisons des choix

et nous les assumons. Il ne s'agit pas seulement de dire ce qu'il faudrait rajouter, si on rajoute en plus, il faut dire là où on enlève. Nous faisons le choix de préserver les Vaudaises et les Vaudais, nous avons estimé qu'entre l'accès à une alimentation de qualité pour l'ensemble des Vaudaises et des Vaudais scolarisés et la suppression des voyages scolaires, pour une année seulement, il y avait un choix à faire.

Puisqu'il n'aurait pas fallu supprimer, je vous propose d'être des élus conséquents et conséquentes et nous dire, pour éviter la surchauffe qu'évoquait M. Moine, quels choix vous auriez fait pour assumer un budget contraint en termes de fonctionnement. Je rappelle que nous ne pouvons pas emprunter pour le fonctionnement et qu'augmenter les recettes de fonctionnement, c'est augmenter les tarifs et les impôts, il ne nous reste donc comme choix face à l'inflation de réduire un certain nombre de coûts. Arrêtez de nous dire « Y a qu'à, faut qu'on », dites-nous concrètement ce que vous auriez fait, ce serait plus utile aux Vaudaises et aux Vaudais.

Mme GEOFFROY.- Merci, Monsieur Gomez. Je ne prolongerais pas le débat.

Quelques éléments sur les questions RH, puisque nous avons été interrogés sur ce point, puis sur les questions de logement et sur la dette.

Madame Vidal, vous nous posez la question de la dette qui ne diminue pas. Il est vrai, nous la contenons malgré un investissement très important. La question de la dette est toujours la même : est-ce que l'on en regarde l'aspect financier ? Oui, évidemment, et nous faisons en sorte que nos annuités de dette soient supportables pour la ville.

Dans le même temps, regardons les réalisations liées à cette dette. Depuis huit ans que nous sommes aux responsabilités, nous démontrons que la dette équivaut à des équipements qui sont construits, ce sont : la Médiathèque-Maison de quartier ; deux écoles neuves, Katherine Johnson et René Beauverie ; une école en construction ; l'équipement sportif du village ; la maison de santé au sud ; la mairie annexe refaite ; le poste de police municipale ; l'hôtel de ville dont nous avons réhabilité le rez-de-chaussée, nous avons amélioré son empreinte énergétique avec les façades, même si nous savons qu'il n'est pas encore totalement isolé, c'est également un héritage ; et tous les travaux que nous avons évoqués.

Face à l'accroissement démographique de la ville, dont je rappelle qu'elle est la ville de la Métropole qui gagne le plus d'habitants : + 3 % de croissance démographique par an, c'est exceptionnel, et une population jeune puisque la moitié de la population a moins de 30 ans, ces équipements sont nécessaires.

Le choix face auquel nous sommes, et face auquel nous serons encore pour quelques années, est soit de réduire cette ambition d'investissement d'équipement, ce qui veut dire que nous ne serons pas en capacité de rendre le service à hauteur du nombre d'habitants, pour des habitants qui n'ont pas les moyens de se payer les services dans le privé, soit de continuer à construire. C'est ce choix que nous faisons, mais dans le même temps, nous faisons attention à maintenir une dette supportable pour la Ville, parce que nous faisons attention aux finances de la collectivité. Notre responsabilité est de ne pas laisser des finances qui ne seraient pas saines aux générations à venir.

Enfin, sur la question de nos choix et des politiques que nous menons, M. Gomez a répondu ; ce sont justement les choix que nous faisons que vous nous reprochez. Ce sont les choix de faire une petite piscine à l'échelle d'une ville et pas un centre aquatique, c'est un choix que j'ai assumé avec l'équipe municipale. C'est le choix de maintenir les tarifs de la restauration scolaire. C'est le choix de ne pas augmenter les impôts.

Mme Bertin a fait mine de confondre ce qui relève de l'État ou de la Ville, nous n'augmentons pas les impôts, nous ne bougeons pas les taux, ils n'ont pas bougé depuis 2008, ce qui est assez exceptionnel. Les villes voisines qui nous entourent, Décines et Meyzieu, ont toutes deux augmenté leurs impôts l'année dernière. Nous ne l'avons pas fait, cela aurait pu être une facilité.

Les villes autour sont en train d'augmenter les tarifs de leur service et les tarifs de la restauration scolaire. J'invite chacun à rester dans la mesure et à regarder ce qu'il se passe autour. Nous n'avons pas augmenté les tarifs de nos services.

Le choix de préserver le pouvoir d'achat des Vaudais se concrétise ainsi.

Après, nous faisons des choix dans les dépenses. Oui, les enfants n'auront pas de voyage scolaire cette année, mais ils ne sont pas sans activité, les séjours à la journée existent, les vacances apprenantes sont présentes, des enfants partiront en colonie de vacances cet été et parmi les familles qui en ont le plus besoin, puisque ce sont aussi des critères sociaux qui jouent, nos accueils de loisirs sont ouverts, et vous savez toutes les actions que nous avons. Donc, cessez de dire que nos enfants seraient en rupture d'éducation quand les budgets éducation et jeunesse sont les premiers de la Ville de Vaulx-en-Velin et ils sont très importants.

Oui, ce sont des choix, peut-être n'auriez-vous pas fait les mêmes, mais ne dites pas que nous n'en faisons pas.

Enfin, sur la question des logements, la tentative démagogique de Mme Bertin (*inaudible*) bien des difficultés. Nous régulerons le chauffage de la salle, j'ai constaté, comme vous, qu'il ne fonctionne pas, nous traiterons le problème et tout ira mieux au prochain conseil municipal.

En revanche, sur la question des logements, outre les attaques personnelles que vous avez commencées, nous avons fait cet exercice au mandat précédent de délibérer pour définir les logements utilisés pour nécessité absolue de service, mais ne rentrez pas dans la démagogie, Madame Bertin. Un jour, vous dites qu'il ne faut pas faire de logements sociaux et que nous ne sommes pas en capacité d'accueillir toute la misère, et le jour d'après, vous nous proposez d'héberger en toute illégalité des personnes sans papiers. Je ne comprends pas bien la ligne politique qui est la vôtre, et j'avoue qu'elle me laisse extrêmement perplexe. J'en conclus donc que c'est de la démagogie absolue. Le point que vous demandez sur l'occupation des logements municipaux, vous l'aurez. En revanche, nous assumons aussi de ne pas être des bailleurs, c'est une compétence que nous ne souhaitons pas prendre en tant que telle. En revanche, nous travaillons avec l'ensemble des bailleurs sociaux de la ville.

S'agissant de la piscine, je sais que nous y reviendrons à chaque conseil municipal. Je demande que chacun relise les délibérations déjà passées. Monsieur Marion, je vous suggère de relire les délibérations des mois de mars, juillet et de septembre 2022. Chaque fois, nous avons fait le point sur les dépenses de la piscine. Chaque fois, M. Moine a expliqué les avenants. Au mois de mars 2022, nous avons repris, puisque certains n'étaient pas élus au mandat précédent, tout le processus de décisions qui amenaient d'un centre aquatique à une piscine. Vous pouvez ne pas être d'accord, la dernière fois vous m'avez même dit qu'il fallait faire deux piscines, ce qui m'a laissée sans voix, je l'avoue. J'ai compris que vous étiez revenu à un centre aquatique. J'ai tout expliqué, c'est un choix du mandat précédent, qui n'a visiblement pas empêché les Vaudais de voter pour nous pour ce deuxième mandat, en toute clarté, parce qu'ils savaient que nous n'avions pas fait la piscine, cela a suffisamment été débattu sous le mandat précédent pour qu'ils le sachent.

Au vu de l'augmentation des fluides, vous devriez saluer notre clairvoyance qui fait que nous aurons une piscine soutenable en termes de fonctionnement. Je vous incite vraiment à relire l'ensemble des conseils municipaux. Cessez de dire que vous n'avez pas les éléments, vous les avez dans la totalité, vous avez tous les éléments, tous les avenants, toutes les explications des avenants. Sinon, écrivez-moi les questions auxquelles vous n'avez pas de réponses, parce que je n'ai pas compris les réponses que vous n'aviez pas étant donné qu'elles sont dans tous les conseils municipaux que j'ai cités.

Vous pouvez contester nos choix, c'est généralement le rôle de l'opposition. Si on est dans l'opposition, c'est que l'on n'est pas d'accord avec les orientations portées par la majorité. Vous pouvez dire, comme Mme Vidal, ce que vous feriez, elle nous l'a dit, mais faire un discours sur la méthode pour nous expliquer comment nous devons travailler me donne le sentiment que vous n'avez pas lu notre rapport d'orientations budgétaires.

Je partage le propos de M. Gomez, je pense qu'il serait temps de nous dire ce que vous voulez faire en termes de budget. Il y aura au mois de mars le vote du budget, j'ai entendu votre demande, vous aurez le détail des dépenses par politique publique, ce qui vous permettra sûrement de nous dire laquelle il faut diminuer et laquelle il faut augmenter.

Voilà ce que je voulais porter comme réponse complémentaire, je vous propose que nous passions au vote qui consiste à prendre acte de la présentation du DOB.

(Il est procédé au vote.)

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après avoir délibéré, décide :

- de prendre acte, par cette délibération spécifique, de la présentation, au titre de l'exercice 2023, du rapport prévu à l'article L2312-1 du Code général des collectivités territoriales, et du débat qui s'est tenu à cette occasion.

Suffrages exprimés	37	
Vote(s) Pour	35	Hélène GEOFFROY ; Stéphane GOMEZ ; Kaoutar DAHOUM ; Matthieu FISCHER ; Muriel LECERF ; Philippe MOINE ; Myriam MOSTEFAOUI ; Ahmed CHEKHAB ; Antoinette ATTO ; Régis DUVERT ; Nadia LAKEHAL ; Michel ROCHER ; Josette PRALY ; Patrice GUILLERMIN - DUMAS ; Nassima KAOUAH ; Pierre DUSSURGEY ; Fatma FARTAS ; Bernard RIAS ; Yvette JANIN ; Joëlle GIANNETTI ; Liliane GILET-BADIOU ; Eric BAGES-LIMOGES ; Véronique STAGNOLI ; Dehbia DJERBIB ; Charazède GAHROURI ; Christine JACOB ; Harun ARAZ ; Abdoulaye SOW ; Frédéric KIZILDAG ; Richard MARION ; Ange VIDAL ; Christine BERTIN ; Monique MARTINEZ ; Karim BALIT ; Soufia MAAROUK
Vote(s) Contre	2	Nordine GASMI ; Carlos PEREIRA
Abstention(s)	0	
Ne prend pas part au vote	0	

Mme GEOFFROY.- Nous abordons une délibération très attendue, il s'agit d'une demande de notre opposition, nous nous étions engagés à faire cette présentation. Je passe la parole à Mme Giannetti sur le plan de préservation et de valorisation du patrimoine.

15 - COMMUNICATION SUR LE PLAN POUR LA PRÉSERVATION ET LA VALORISATION DU PATRIMOINE DE LA VILLE DE VAULX-EN-VELIN

Présents :

Hélène GEOFFROY ; Stéphane GOMEZ ; Kaoutar DAHOUM ; Matthieu FISCHER ; Muriel LECERF ; Philippe MOINE ; Myriam MOSTEFAOUI ; Antoinette ATTO ; Régis DUVERT ; Nadia LAKEHAL ; Michel ROCHER ; Patrice GUILLERMIN - DUMAS ; Fatma FARTAS ; Yvette JANIN ; Joëlle GIANNETTI ; Liliane GILET-BADIOU ; Véronique STAGNOLI ; Dehbia DJERBIB ; Charazède GAHROURI ; Abdoulaye SOW ; Frédéric KIZILDAG ; Richard MARION ; Ange VIDAL ; Carlos PEREIRA ; Christine BERTIN ; Monique MARTINEZ ; Karim BALIT ; Soufia MAAROUK

Procurations :

Ahmed CHEKHAB donne pouvoir à Myriam MOSTEFAOUI ; Josette PRALY donne pouvoir à Soufia MAAROUK ; Nassima KAOUAH donne pouvoir à Dehbia DJERBIB ; Pierre DUSSURGEY donne pouvoir à Muriel LECERF ; Bernard RIAS donne pouvoir à Kaoutar DAHOUM ; Eric BAGES-LIMOGES donne pouvoir à Matthieu FISCHER ; Christine JACOB donne pouvoir à Stéphane GOMEZ ; Harun ARAZ donne pouvoir à Monique MARTINEZ ; Nordine GASMI donne pouvoir à Carlos PEREIRA

Absent(e) :

Nacera ALLEM ; David LAÏB ; Mustapha USTA ; Sacha FORCA ; Audrey WATRELOT ; Maoulida M'MADI

Rapport de Madame GIANNETTI

Mesdames, Messieurs,

Vaulx-en-Velin, à l'instar de toutes les villes populaires, dites de « banlieue » n'est pas perçue a priori comme ville de patrimoine. Notre imaginaire collectif associe le patrimoine aux palais, églises et monuments antiques.

Or, notre ville porte toutes les strates de l'histoire de France, depuis son village agricole avec son château, en passant par ses friches industrielles révélatrices de la révolution industrielle jusqu'à ses ZUP, illustrant les politiques contemporaines de peuplement.

Notre objectif est de réinscrire pleinement notre ville dans l'Histoire nationale. Préserver et valoriser le patrimoine de Vaulx-en-Velin y contribue en mettant en lumière notamment l'héritage des fermiers, des ouvriers, des immigrés, de tous les parcours constitutifs de notre histoire.

Ainsi, il nous faut travailler un processus de reconnaissance du patrimoine car le manque d'identification d'éléments patrimoniaux a entraîné au fil des années la destruction de bâtiments et d'espace naturels remarquables de notre commune.

Il nous est donc apparu important de proposer un plan de préservation et de valorisation qui permette d'étudier, de connaître et de reconnaître à la fois, le patrimoine « d'art Modeste et d'histoires Simples » mais aussi les grands édifices qui portent le récit de notre ville.

A l'échelle du pays, depuis les années 1970, à la différence du patrimoine architectural remarquable protégé par plusieurs outils, périmètres patrimoniaux de type Secteur sauvegardé ou ZPPAUP (Zone de protection du patrimoine architectural, urbain et paysager), aujourd'hui SPR (Sites Patrimoniaux Remarquables) pour les sites et procédures de classement ou d'inscription pour les édifices, le processus de la prise en compte du patrimoine ordinaire et local a été plus long par la planification urbaine et les documents d'urbanisme. Cette évolution sensible est liée au fait que la protection du patrimoine devient un enjeu de l'identité et du développement local. Celle-ci se traduit par plusieurs lois : la loi d'urbanisme du 31 décembre 1976, la loi « Paysages » du 7 janvier 1993, la loi SRU du 13 décembre 2000. Le développement de l'article L. 123-1-7° du Code de l'urbanisme, aujourd'hui L. 151-19, va renforcer le PLU en matière de protection du patrimoine.

A Vaulx-en-Velin, des associations se sont mobilisées depuis plus de vingt ans pour préserver l'identité des quartiers de notre ville, face à une forte pression immobilière liée à des besoins de logements des habitants de l'agglomération lyonnaise.

Ainsi, en mai 2011, les associations obtiennent l'inscription de l'usine TASE au titre des Monuments Historiques, marquant un premier pas déterminant.

En 2014, l'équipe municipale engage une démarche participative dans le cadre de l'élaboration d'un nouveau PLU-H, les huit conseils de quartier sont associés ainsi que les associations de la ville dédiées à la défense du patrimoine. Ces acteurs sont aidés par des experts indépendants afin de mener une réflexion propre et produisent des dossiers définissant les premiers contours d'une politique patrimoniale.

Le PLU-H voté en 2019 à la Métropole de Lyon met en place pour la première fois des outils de protection du patrimoine sur notre ville.

Le zonage et les règles de constructibilités sont modifiés et adaptés aux caractéristiques actuelles de l'ensemble des secteurs pavillonnaires. La personnalité des quartiers est également respectée. Le cœur ancien du Village obtient un zonage particulier adapté aux bourgs et affirme aussi une dominante végétale à l'arrière du front bâti. Au Sud de la commune, le développement urbain est maîtrisé par une baisse des hauteurs de constructions (10 m).

La Ville se dote également de huit Périmètres d'Intérêt Patrimonial (PIP) comme la Petite et Grande Cité TASE, la cité de la Rive, le Village, le Pont des Planches et de 15 Eléments Bâti Patrimoniaux (EBP) : le Château, l'ancienne Mairie, les villas des directeurs rue de la Poudrette, le groupe scolaire Mistral, la guinguette Favier.

En 2020 une toute nouvelle délégation du patrimoine est créée par la municipalité. La modification n°3 du PLU-H en 2021, traduit une nouvelle étape par la création et l'extension de nouveaux périmètres patrimoniaux et la protection de nombreux édifices dont la maison du comte de Berthe au Village, le Groupe Scolaire Ambroise Croizat et l'Église Saint-Joseph au Sud et plusieurs pavillons au Pont des Planches, témoins de l'histoire pavillonnaire de la commune.

Aujourd'hui, il s'agit d'amplifier ce processus en proposant une délibération en faveur d'un plan pour la préservation et la valorisation du patrimoine de la ville de Vaulx-en-Velin.

Ce plan contribue à la « fabrique de la ville » et à un modèle d'aménagement durable des territoires qui répond aux défis écologiques mais également à la préservation d'un cadre de vie qualitatif tout en veillant à ne pas bouleverser l'identité de nos quartiers.

Le plan comporte deux grands enjeux :

- 1 - les territoires et leurs spécificités ;
- 2 - l'architecture héritée et ses valeurs pour l'art et l'histoire.

Ces deux grands enjeux du Patrimoine se déclinent ensuite en quatre axes chacun :

- Axe 1 : Recherches et connaissances historiques sur la ville, les territoires et l'architecture ;
- Axe 2 : Développement urbain et préservation des formes et des particularités locales ;
- Axe 3 : Aménagement des grands patrimoines et de leurs abords, du cadre de vie et des espaces publics ;
- Axe 4 : Valorisation culturelle et touristique.

Dans le cadre de ce plan, trois premiers grands projets ont été engagés :

- les sept Monuments Remarquables ;
- l'ATLAS des patrimoines et des territoires de la ville de Vaulx-en-Velin ;
- l'Inventaire du Village.

Projet : les sept Monuments Remarquables

Il s'agit d'un projet de valorisation, de développement et d'aménagement des Monuments Remarquables de la ville. Le projet répond ainsi aux problématiques suivantes :

- les villes « d'art Modeste et d'histoires Simples » de banlieue ont une histoire et des patrimoines peu étudiés, connus et reconnus ;
- les habitants d'un territoire (enfants comme adultes), connaissent peu l'endroit où ils vivent ;
- les villes de banlieue sont associées à des clichés.

La sélection des sept Monuments s'est effectuée au regard des critères suivants :

- d'être des balises spatiales et temporelles clés, des repères, par rapport aux principales transformations urbaines et sociales de la ville ;
- de témoigner des différentes phases de peuplement ;
- de dessiner une carte « mentale » de la ville avec ses contours et son centre ;
- de révéler une histoire architecturale locale qui fait écho à celle de l'histoire architecturale nationale ;
- d'avoir conféré et structuré une image, une représentation de la ville par le passé et le présent ;
- de faire émerger des valeurs collectives pour les habitants en évitant une mise en concurrence entre les édifices ;
- de rendre visible l'identité et les caractéristiques historiques et sociales des grands territoires de la ville de Vaulx-en-Velin ;
- d'aménager la ville à partir de bases sur lesquelles la ville de Vaulx-en-Velin a été dessinée, s'est constituée au fil du temps.

Les sept Monuments Remarquables de la ville de Vaulx-en-Velin, du Nord au Sud de la commune proposés sont les suivants :

- 1 Le Château - Village - Vers le XIIIe siècle ;
- 2 La Tour d'escalade Patrick-BERHAULT - Mas du Taureau - 1990 ;
- 3 La Médiathèque Léonard de Vinci - Mas du Taureau - 2021 ;
- 4 L'Hôtel de Ville - Centre-Ville - 1977 ;
- 5 La guinguette Favier - Le Pont des Planches - Vers 1925-1930 ;
- 6 L'usine TASE - Vaulx Sud La Soie-TASE - 1925 ;
- 7 L'école Pierre et Marie Curie - Vaulx Sud Les Brosses - Vers 1914.

Projet : L'Atlas et l'inventaire du Village

L'Atlas permet de construire des outils identifiant pour l'ensemble des quartiers de notre commune les éléments patrimoniaux. La démarche d'inventaire s'est d'abord concentrée à l'Est du Village, elle sera ensuite étendue à tous les quartiers de la ville. La ville acquerra ainsi les connaissances permettant de planifier notre développement urbain, de pouvoir fournir un cadre aux nouveaux projets immobiliers, urbains et d'infrastructures.

En outre, l'outil identifie les éléments verts et paysagers familiers des habitants. La démarche fait ainsi émerger un patrimoine vert de proximité et préserve en même temps les îlots de fraîcheur.

Les inventaires réalisés seront discutés dans le cadre de nos instances de concertation avec les instances de démocratie participative de la ville et permettront ainsi de nourrir les modifications à venir du PLU-H.

La commune affirme ainsi sa volonté d'une ville durable qui ne soit pas perpétuellement en démolition / reconstruction mais qui en s'appuyant sur son héritage, soit capable de se projeter de façon harmonieuse.

Ceci étant exposé, il vous est proposé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir :

- prendre acte de la communication relative au plan de préservation et de valorisation du patrimoine de la Ville.

DÉBAT / DISCUSSIONS

Mme GIANNETTI.- Madame la Maire, chers collègues, Mesdames, Messieurs, bonsoir.

Ce soir, je présente une communication qui va aborder la question du patrimoine de notre ville. Cette communication présente le plan de préservation et la valorisation du patrimoine de la ville de Vaulx-en-Velin.

Présentation de la délibération.

Pour ceux qui ne la connaissent pas, la cité de la Rize est un ensemble de pavillons situés au bord du canal de Jonage, juste avant le pont de la Sucrierie.

(Projection des patrimoines protégés en 2019.)

En violet, il s'agit du monument historique face à l'usine Tase ;

En rose, ce sont les périmètres d'intérêts patrimoniaux ;

Avec une étoile, ce sont les éléments de bâtis patrimoniaux

Les périmètres des huit conseils de quartier.

En 2020 une toute nouvelle délégation du patrimoine est créée par la municipalité. La modification °3 du PLU-H en 2021, traduit une nouvelle étape par la création et l'extension de nouveaux périmètres patrimoniaux et la protection de nombreux édifices dont la maison du comte de Berthe au Village, le Groupe Scolaire Ambroise Croizat et l'Église Saint-Joseph au Sud et plusieurs pavillons au Pont des Planches, témoins de l'histoire pavillonnaire de la commune.

Concernant la maison du comte de Berthe, je tiens à remercier mon collègue, Matthieu Fischer, adjoint à l'urbanisme, qui s'est beaucoup mobilisé à cette occasion. La maison du comte de Berthe est un domaine de villégiature appartenant au comte de Berthe, dont la construction est antérieure à 1812.

(Projection à l'écran des sept Monuments remarquables.)

Les sept monuments renvoient aux caractéristiques historiques mais aussi géographiques de la ville :

- Guinguette Favier, au pont des Planches, on est sur le thème de l'eau ;
- Le château au Village, on est sur le thème rural agricole ;
- Pour le Sud, on est sur l'épopée industrielle.

D'autres projets de valorisation du patrimoine vont arriver pour les écoles, les lieux de culte, les espaces verts et naturels.

Deux projets, l'Atlas et l'inventaire du village, vont permettre de construire des outils identifiant pour l'ensemble des quartiers de notre commune les éléments patrimoniaux.

La carte de l'Atlas définit des périmètres. Ces différents périmètres identifient les caractéristiques urbaines et paysagères héritées et proposent de les mobiliser pour imaginer le développement des différents territoires de la ville, dessinant ainsi une démarche d'aménagement et de développement durable des territoires. Les différents périmètres sont les suivants :

(Présentation d'une carte.)

- en vert : les cœurs patrimoniaux paysagers et agricoles à préserver ;
- en bleu : les secteurs potentiels de développement urbain et/ou d'aménagement ;
- en rouge : les périmètres d'intérêt patrimonial PIP, PLU-H actuel ;
- en rouge plus foncé : les éléments bâtis patrimoniaux au PLU actuel.

La démarche du patrimoine et du paysage porte dans un premier temps sur le secteur Est du village. Elle s'est d'abord concentrée à l'Est du village et sera étendue à tous les quartiers de la ville.

Ainsi, on pourra acquérir des connaissances permettant de planifier notre développement urbain, de pouvoir fournir un cadre aux nouveaux projets immobiliers, urbains et d'infrastructure.

S'agissant de l'inventaire du village :

L'outil identifie les éléments verts et paysagers familiers des habitants. La démarche fait émerger un patrimoine vert de proximité et préserve en même temps les îlots de fraîcheur.

Les inventaires réalisés seront discutés dans le cadre de nos instances de concertation avec les instances de démocratie participative de la ville et permettront ainsi de nourrir les modifications à venir du PLU-H. La commune affirme ainsi sa volonté d'une ville durable qui ne soit pas perpétuellement en démolition et en reconstruction mais qui, en s'appuyant sur son héritage, soit capable de se projeter de façon harmonieuse.

(Présentation de diapositives).

Ceci étant exposé, il vous est proposé de bien vouloir prendre acte de la communication relative au plan de préservation et de valorisation du patrimoine de la ville.

Mme GEOFFROY.- Chacun aura suivi et admiré la passion qui a animé la présentation de cette communication.

J'ai différentes demandes de prise de parole. Madame Bertin.

Mme BERTIN.- Je vais m'excuser par avance, mais j'ai très chaud, je ne me sens vraiment pas bien, je suis vraiment désolée. C'est dommage, parce que ce dossier mérite vraiment d'y passer du temps. Je vais essayer d'y mettre tout mon esprit.

Au départ, je pensais que quatre pages de rapport, c'était décevant, mais je suis ravie de voir une présentation un peu plus étoffée. C'est dommage que nous ne l'ayons pas eue, elle l'aurait mérité, nous restons un peu sur notre faim à la lecture du document que vous nous présentez. Avec trois pages, on ne va pas bien loin.

J'avais une remarque, mais vous y répondez plus ou moins dans les commentaires : vous n'êtes restée que sur un patrimoine urbanistique, pourtant il y a un patrimoine religieux. Vous en avez parlé, puisque vous avez évoqué l'église du Sud. Pour l'église du village, le fond de la nef doit dater de 1 300, et elle a été reconstruite suite aux guerres de religion en 1 600, mais une partie est intacte et mériterait d'être investiguée. Nous avons une mosquée, qui est conséquente et mériterait également que l'on s'y attarde, ainsi qu'une mini-synagogue et un temple, au Sud, qui est assez patrimonial.

Il y a aussi le patrimoine industriel, vous avez parlé de l'usine Tase, mais l'usine hydro-électrique n'a pas été citée.

Enfin, le patrimoine immatériel, culturel. L'association Vaulx-en-Velin Village essaie de faire vivre un festival Renaissance, elle a déjà fait deux éditions, elle souhaite en faire une troisième au mois de juin. Si nous pouvions avoir votre support, ce serait remarquable ; vous avez participé aux deux éditions précédentes.

Il y a le patrimoine agricole, rural. Il est important parce que la zone maraîchère est conséquente.

Enfin, le patrimoine fluvial et aquatique n'est pas à négliger, puisque Vaulx-en-Velin est quand même nommée anciennement « La grande île », elle est née des déplacements des fleuves, des digues, des canaux de Miribel et de Jonage. La ville s'est aussi développée parce qu'il y a eu le percement du canal et la création de l'usine hydro-électrique.

Ce plan de préservation et de valorisation du patrimoine se décompose en trois axes. D'abord, la valorisation, le développement et l'aménagement de sept monuments remarquables. Certains choix nous ont semblé étonnants. Si le château et l'usine font l'unanimité, je trouve, personnellement, qu'il est trop tôt de retenir la médiathèque, elle vient de sortir de terre ; on peut laisser le temps au temps. Ce qui fait la richesse patrimoniale d'un monument, c'est qu'il survit à travers les temps. La médiathèque est trop récente, selon moi, elle n'a pas à y être. Je ne mets pas en cause son architecture, je l'ai visitée, elle est magnifique, mais je ne pense pas qu'il s'agisse encore d'un monument patrimonial. En revanche, l'école d'architecture Jourda et Perraudin, lauréats du grand prix d'architecture en 1987 devrait y être parce qu'elle a traversé les âges, vous aviez même fait un discours à la remise des diplômes aux étudiants de l'école d'architecture en le mettant en avant. Oui, à l'école des Brosses, parce que je crois que c'est la plus vieille école de Vaulx-en-Velin. Mistral est aussi particulier, mais vous avez oublié le Petit Pont, qui est un des rares ponts qui reste sur la commune, il a été restauré à la demande du conseil de quartier, qui est notable.

Vous reprenez la mairie centrale, mais pas l'ancienne mairie du village avec son architecture des années 30, les bains douches à l'arrière. Cela méritait peut-être plus qu'un bâtiment Art déco qui ne fait peut-être pas l'unanimité. C'est un choix personnel, j'avoue.

Il serait bien de soumettre les choix à la commission patrimoine, que vous n'avez toujours pas réactivée, qui se compose de nombre d'associations culturelles qui travaillent sur l'histoire de Vaulx-en-Velin, afin qu'elle puisse en débattre et soumettre la liste aux élus, au final.

Nous sommes tous prêts à y participer, si vous pouviez ajouter des élus d'oppositions aux membres de la commission patrimoine, ce serait intéressant.

Nous attendons cette réunion de la commission patrimoine, que les conseils de quartier puissent enrichir ce travail parce qu'ils sont aussi là pour cela et ils connaissent bien leur quartier.

Le deuxième axe : création d'un Atlas des patrimoines et territoire.

C'est dommage qu'il ait laissé démolir des bâtiments remarquables ces trois dernières années, mais un travail collectif nous a permis de sauver la maison du comte de Berthe, j'avoue que nous commençons à désespérer. C'est une heureuse victoire et nous en sommes collectivement satisfaits parce que nous y avons tous contribué.

Travailler avec les conseils de quartier, c'est important.

S'agissant de votre projet d'inventorier le village, je vous invite à vous rapprocher de l'association Vaulx-en-Velin Village et du conseil de quartier, et en particulier de l'abbé Rivière travaille depuis 15 ans sur le patrimoine, il a organisé plusieurs promenades patrimoniales, Mme Dahoum a d'ailleurs participé à l'une des dernières. Nous essayons de faire au mieux pour vivre le patrimoine, en particulier dans le cadre des journées du patrimoine.

Je finirai par une question, je n'ai rien vu dans les documents sur les aides et financements pour connaître le budget qui pourrait être alloué au patrimoine. Je pense en particulier aux monuments historiques et au château du village dont une tour est méchamment fissurée, sur laquelle il faut intervenir rapidement afin qu'elle ne s'aggrave pas et avant qu'elle ne s'effondre.

Je suis certaine que d'autres financements sont à prévoir à terme si on veut mener une politique correcte, et sur des actions patrimoniales.

Je vous remercie pour ce travail, continuez et continuons parce que ce serait bien que nous le fassions ensemble. Merci.

Mme GEOFFROY.- Merci, Madame Bertin.

Mme VIDAL.- Ce rapport montre à tous les acteurs de notre ville que notre ville est debout, qu'elle a une histoire, une belle histoire ouvrière et paysanne, une belle histoire de solidarité. Notre ville, composée de paysans, d'ouvriers, d'immigrés, est la preuve vivante que nous sommes riches de partage, de culture, et que nous n'avons pas à avoir honte de nos mains calleuses.

Cependant, je suis surprise que vous n'ayez pas cité l'Hôtel du nord. Et oui, l'Hôtel du nord, pour ceux qui ne le savent pas, se trouve au cœur du village. Pourtant l'histoire de ce bâtiment est tout aussi importante que l'histoire ou la future histoire des bâtiments listés dans cette communication. C'est vrai que l'Hôtel du nord a coûté 1 M€ en début de mandat, certes la corbeille de mariage était bien belle comme l'a compris, le 18 décembre 2014, le groupe d'opposition de droite, aujourd'hui dans votre majorité, en s'abstenant sur le projet de rachat.

Pourtant, il faut bien regarder l'avenir, mais avant un petit rappel sur le passé.

« Il nous faut un vieux Vaulx, comme Lyon a son quartier ancien, assure la députée-maire, Hélène Geoffroy. Cela ne veut pas dire que les autres quartiers sont moins bien, mais nous tenons à cette identité du cœur historique de la ville. »

Et là, je vous rejoins. Effectivement, il faut un cœur historique de notre ville, et c'est le village. Cela va faire bientôt huit ans que l'Hôtel du nord est en état de réflexion et pas de réfection, je trouve que c'est un petit peu long. Je vous pose à nouveau la question : qu'allez-vous faire de ce bâtiment ? Pour quel équipement public ? Dans quel délai ? Car ne l'oublions pas, ce million d'euros dépensé doit être justifié.

Je suis surprise également que ne soit pas évoqué le patrimoine vivant et culturel. Toutes ces paroles, tous ces écrits de Vaudais et de Vaudaises consignés dans des supports différents, par exemple l'association « Dans tous les sens » possède des livrets avec des histoires de vie commune, les centres sociaux et d'autres structures possèdent des archives écrites, sonores ou filmées qui, à mon avis, font partie du patrimoine de notre ville. Toutes ces structures font un travail remarquable pour que chacun se raconte avec ses joies, ses tracas et la fierté d'être Vaudais.

Je ne doute pas que lors de votre prochaine communication, ce patrimoine vivant sera inscrit dans notre préservation de valorisation de notre patrimoine, car ce sont des histoires ordinaires d'hommes et de femmes extraordinaires.

Merci.

Mme GEOFFROY.- Merci, Madame Vidal.

Je passe la parole au groupe À Vaulx, l'écologie.

M. FISCHER.- Tout d'abord, je tiens à remercier Mme Giannetti pour cette présentation, mais aussi et surtout pour la mise en place de ce plan de préservation et de valorisation du patrimoine de la ville, qu'elle porte dans le cadre de sa délégation mais surtout avec le dynamisme et l'enthousiasme qu'on lui connaît sur un sujet qui lui est très cher.

Cela a permis d'établir ce plan sur une thématique qui est, ô combien, importante pour notre territoire, pour notre ville et ses multiples histoires.

Connaître son histoire, préserver son patrimoine sous toutes ses formes, ou plutôt ses patrimoines, c'est cultiver l'avenir. Trop longtemps, notre ville s'est construite, déconstruite, reconstruite sans se soucier, ni de son histoire, ni de ses origines, ni de son passé.

La préservation du patrimoine, quel qu'il soit, est un axe important de l'urbanisme, de l'aménagement du territoire et de la mémoire.

Avec une meilleure connaissance des nombreux éléments et bâtiments patrimoniaux qui composent notre ville, avec la valorisation des éléments remarquables, nous posons les bases pour notre ville d'un développement (*inaudible*).

Ce travail a déjà trouvé un ancrage fort en matière d'urbanisme avec une collaboration très étroite et fluide qui a permis de sauver certains bâtiments destinés quasiment à la destruction pour laisser place à des projets immobiliers ; je fais référence à la maison du comte de Berthe où tous les recours étaient épuisés, mais à force de dialogue, de discussions, notre majorité a pu faire comprendre au promoteur les enjeux de ce patrimoine et lui faire abandonner la partie concernant ce projet.

Il a également permis d'accompagner des projets, des réhabilitations, notamment d'anciennes fermes en pisé, permettant à la fois une mise en adéquation avec les usages nécessaires à notre société tout en gardant l'architecture et les codes qui la caractérisent.

Il est également l'occasion, lors de projets nouveaux, de les inscrire parfaitement dans leur environnement urbain, celui qui les entoure, de reprendre les caractéristiques et l'identité des quartiers dans lesquels ils s'inscrivent pour une parfaite insertion et une parfaite intégration.

Ainsi, malgré une palette limitée d'outils réglementaires, nous pouvons déterminer ceux qui sont les plus pertinents à mettre en œuvre, les plus adaptés pour accompagner la préservation de tous les patrimoines. Depuis la révision du PLU-H, en 2019, chaque modification qui s'ensuit est l'opportunité d'inscrire encore plus ce patrimoine dans les documents d'urbanisme, que ce soit par une identification, une reconnaissance ou sa préservation.

Nous ne pouvons que nous réjouir de ce plan, de ce nouvel outil qui va directement inscrire la préservation du patrimoine au sein des politiques publiques portées par notre majorité, de contribuer à l'aménagement durable de notre territoire déjà engagé depuis 2014, en intégrant encore plus fortement les enjeux des territoires qui composent notre ville et de leur spécificité ainsi que celui de l'architecture héritée et des valeurs pour l'art et l'histoire.

Le groupe À Vaulx l'écologie se félicite du développement et du déploiement de ce plan de préservation et de valorisation du patrimoine pour notre ville.

Mme GEOFFROY.- Merci, Monsieur Fischer.

Madame Giannetti, y a-t-il des questions auxquelles vous souhaiteriez répondre ?

Mme GIANNETTI.- Je voulais parler de la médiathèque, qui est un patrimoine en devenir. Nous avons travaillé par quartier, et avec les conseils de quartier. Nous avons travaillé pendant quatre ans, vous y avez participé. Nous avons fait des balades habitant, nous avons fait le tour de tous les quartiers et ce sont les habitants qui nous ont dit les bâtiments les plus représentatifs de leur quartier. Pour le village, c'était le château et non le groupe scolaire ; pour les habitants du Mas, c'est la tour, la médiathèque est arrivée ensuite, il nous a paru important de l'inscrire. Elle survivra au temps, elle est moderne, comme à Paris où le Centre Georges Pompidou se visite, la médiathèque se visitera. Ultérieurement, elle sera un monument à elle seule. Au vu de l'architecte qui a été choisi, elle sera une merveille en devenir.

Il fallait commencer par un bout, les écoles suivront. Nous allons bien sûr recenser toutes les écoles importantes de la ville, par quartier. Certaines sont déjà classées en EBP.

Il y aura également les lieux de culte, nous avons bien sûr un temple, des églises, l'église Saint-Thomas a une architecture remarquable.

Il fallait bien commencer par un bout. Nous avons identifié les sept grands monuments, et les autres arriveront ensuite, par des fils qui seront tendus tout autour, mais par territoire. C'est prévu. La tâche est immense, il fallait commencer par un bout, nous avons commencé par celui-là, mais nous n'avons pas fait cela tout seul, cela a été fait en concertation avec les conseils de quartier qui ont travaillé pendant quatre années sur ces dossiers. Vous en étiez, vous le savez donc.

S'agissant du patrimoine vivant et culturel, les histoires communes, des livres ont été écrits et racontent cette histoire sociale et ouvrière, notamment le livre « *La toile rude de leur dignité* » de Marie-Ghislaine Chassine, elle a écrit deux tomes. Il s'agit pour nous de répertorier tous ces livres, qui sont dispatchés dans les bibliothèques et un peu partout, il s'agit de les retrouver, de les rassembler, de les rééditer et d'avoir une bibliothèque qui raconte tout cela. Certains livres sont déjà à la bibliothèque, mais tout cela s'est perdu au fil du temps. Il n'y a aucune entité qui

rassemble toutes ces histoires écrites. Nous le ferons, mais ce travail demande beaucoup de temps.

La commission patrimoine va être remise en route, il faut nous laisser le temps de le faire. Nous avons eu deux années de Covid durant lesquelles nous n'avons pas pu la tenir.

Pour le Petit pont, des protections ont été faites, mais c'est un élément parmi tant d'autres. Nous allons regarder aussi de plus près et zoomer sur des territoires.

Pour l'Hôtel du nord, je laisserai Mme la Maire répondre.

Le patrimoine agricole existe, il est préservé au PLU-H, et cela ne fera que s'amplifier.

Pour l'histoire de l'eau, nous allons raconter l'histoire du canal habité, parce que toutes ces maisons et ces immeubles au bord du canal ont une histoire, il va falloir la raconter, l'identifier. Nous sommes une ville d'eau, nous ne l'oublions pas. C'est une histoire qui sera longue à raconter. Nous allons nous y atteler également.

Avec ce plan, nous sommes dans le concret, Monsieur Marion et non pas dans les dogmes. Nous sommes respectueux des territoires, de l'environnement, à une période où vous n'étiez même pas encore né ou vous étiez à la maternelle, nous étions déjà dans les associations de protection de l'environnement, nous étions les premiers écologistes. L'écologie n'existait pas, il a fallu se battre pour préserver les quartiers, nous l'avons fait et nous continuerons à le faire. Nous travaillons dans cette lancée, nous contribuons au bien-être des habitants, pour avoir un cadre de vie agréable à vivre, à habiter. Certaines associations sont engagées depuis plus de 30 ans.

Nous avons travaillé pour l'intérêt général et pas pour des intérêts politiques personnels. Oui, nous sommes audacieux avec ce plan. Oui, nous sommes innovants, contrairement à ce que vous dites, pour l'intérêt de tous.

Avec ce plan, nous aurons une stratégie qui protégera les habitants et nous aurons une ville agréable à vivre.

Mme GEOFFROY.- Merci, Madame Giannetti, pour ces réponses très claires et très précises qui montrent que nous embrassons l'ensemble du sujet.

J'avais oublié de passer la parole au groupe socialiste et républicain, je ne voudrais pas qu'on y voie un message politique.

Mme LAKEHAL.- Madame la Maire, chers collègues, Mesdames et Messieurs,

Le patrimoine est un héritage laissé par ceux qui nous ont précédé et raconte une histoire d'hommes et de femmes venus des quatre coins du monde, il dit leurs rêves, leurs forces, leurs doutes quelquefois, mais surtout la preuve qu'il est possible de se surpasser pour laisser une trace. Un message qui peut prendre différentes formes, celui de la grandeur, de la noblesse, de la richesse, mais aussi celui du travail, du sacrifice, et d'une profonde humanité.

Ce sont des biens physiques mais au-delà de l'aspect matériel et foncier, ce sont des vies passées qui continuent à nous parler, notamment ouvrières et paysannes - comme vous le disiez à l'instant, Madame Vidal.

Le patrimoine de Vaulx-en-Velin est riche, très riche. Il démontre une pluralité dans les aspirations et des générations en phase avec leur époque. Notre ville peut être fière de ces milliers d'hommes et de femmes qui ont contribué à sa richesse et à sa diversité.

Je viens d'évoquer le passé, mais il convient d'observer le présent car, à notre tour, nous sommes en train de perpétuer, de poursuivre la transmission de l'histoire, des mémoires (*inaudible*) architecturale, contemporaine, comme la Médiathèque-Maison de quartier du Mas du Taureau qui voit le renouveau du Mas du taureau grâce à ce bel équipement qui conjugue le beau, l'esthétisme, l'utilité publique et le lien social, preuve aussi des besoins intemporels des personnes.

Notre majorité municipale se félicite de mettre en lumière ce beau patrimoine. Il convient de saluer les différents acteurs, associations et habitants mobilisés pendant de nombreuses années pour préserver ce patrimoine.

Nous invitons les Vaudaises et les Vaudais à découvrir ces monuments remarquables qui vous feront voyager entre le XIIIe et le XXIe siècle.

Je vous remercie.

Mme GEOFFROY.- Merci, Madame Lakehal. Je m'en serai voulu de ne pas avoir passé la parole à tous les groupes qui l'avaient demandé.

Merci pour cette communication dont nous allons prendre acte collectivement. Vous avez compris que c'est le début d'un travail important et intense qui sera fait sur notre question patrimoniale.

Je mets ce rapport aux voix.

(Il est procédé au vote.)

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après avoir délibéré, décide :

- de prendre acte de la communication relative au plan de préservation et de valorisation du patrimoine de la Ville.

Suffrages exprimés	37	
Vote(s) Pour	37	Hélène GEOFFROY ; Stéphane GOMEZ ; Kaoutar DAHOU ; Matthieu FISCHER ; Muriel LECERF ; Philippe MOINE ; Myriam MOSTEFAOUI ; Ahmed CHEKHAB ; Antoinette ATTO ; Régis DUVERT ; Nadia LAKEHAL ; Michel ROCHER ; Josette PRALY ; Patrice GUILLERMIN - DUMAS ; Nassima KAOUAH ; Pierre DUSSURGEY ; Fatma FARTAS ; Bernard RIAS ; Yvette JANIN ; Joëlle GIANNETTI ; Liliane GILET-BADIOU ; Eric BAGES-LIMOGES ; Véronique STAGNOLI ; Dehbia DJERBIB ; Charazède GAHROURI ; Christine JACOB ; Harun ARAZ ; Abdoulaye SOW ; Frédéric KIZILDAG ; Nordine GASMI ; Richard MARION ; Ange VIDAL ; Carlos PEREIRA ; Christine BERTIN ; Monique MARTINEZ ; Karim BALIT ; Soufia MAAROUK
Vote(s) Contre	0	
Abstention(s)	0	
Ne prend pas part au vote	0	

16 - CONVENTION UNIQUE RELATIVE AU DISPOSITIF DE SERVICE D'ACCUEIL ET D'INFORMATION DES DEMANDEURS (SAID) ET DE GESTION PARTAGÉE DE LA DEMANDE DE LOGEMENT SOCIAL ET DES ATTRIBUTIONS

Présents :

Hélène GEOFFROY ; Stéphane GOMEZ ; Kaoutar DAHOUM ; Matthieu FISCHER ; Muriel LECERF ; Philippe MOINE ; Myriam MOSTEFAOUI ; Antoinette ATTO ; Régis DUVERT ; Nadia LAKEHAL ; Michel ROCHER ; Patrice GUILLERMIN - DUMAS ; Fatma FARTAS ; Yvette JANIN ; Joëlle GIANNETTI ; Liliane GILET-BADIOU ; Véronique STAGNOLI ; Dehbia DJERBIB ; Charazède GAHROURI ; Abdoulaye SOW ; Frédéric KIZILDAG ; Richard MARION ; Ange VIDAL ; Carlos PEREIRA ; Monique MARTINEZ ; Karim BALIT ; Soufia MAAROUK

Procurations :

Ahmed CHEKHAB donne pouvoir à Myriam MOSTEFAOUI ; Josette PRALY donne pouvoir à Soufia MAAROUK ; Nassima KAOUAH donne pouvoir à Dehbia DJERBIB ; Pierre DUSSURGEY donne pouvoir à Muriel LECERF ; Bernard RIAS donne pouvoir à Kaoutar DAHOUM ; Eric BAGES-LIMOGES donne pouvoir à Matthieu FISCHER ; Christine JACOB donne pouvoir à Stéphane GOMEZ ; Harun ARAZ donne pouvoir à Monique MARTINEZ ; Nordine GASMI donne pouvoir à Carlos PEREIRA

Absent(e) :

Nacera ALLEM ; David LAÏB ; Mustapha USTA ; Sacha FORCA ; Audrey WATRELOT ; Maoulida M'MADI ; Christine BERTIN

Rapport de Madame MARTINEZ

Mesdames, Messieurs,

Le conseil municipal a délibéré le 7 juillet 2022 et approuvé la signature d'une convention unique pour le service d'accueil et d'information des demandeurs de logements et la gestion partagée de la demande de logement social. Comme cela était expliqué lors de cette séance, cette convention était temporaire et avait pour but d'assurer la continuité du service en attendant la mise en place d'un nouveau système de gestion, remplaçant le Fichier commun du Rhône.

La Métropole de Lyon connaît une croissance démographique soutenue et doit faire face à une demande accrue de logements. Plus de 70 000 demandeurs sont actuellement inscrits auprès des bailleurs pour obtenir un logement social.

La ville de Vaulx-en-Velin connaît également une forte demande. Le nombre de demandeurs s'accroît de 3 à 4% en moyenne par an depuis une dizaine d'années (3089 demandeurs en 2021), alors que parallèlement le nombre d'attributions baisse dans les mêmes proportions (517 attributions en 2021). Le taux de rotation des logements est très faible, et la vacance quasiment nulle. Les ménages vaudais représentent les deux tiers des demandeurs.

Il y a aujourd'hui plus de cinq demandes pour une attribution. Ce chiffre a presque doublé depuis 2013 mais reste inférieur à celui de la Métropole (9,5 en 2020). Près de la moitié des ménages qui accèdent à un logement l'ont attendu pendant plus de deux ans. D'autre part, les grands logements (T4 et plus) sont sous représentés dans les attributions (40% de la demande et 20% des attributions en moyenne).

Ne disposant pas en propre d'un parc de logements, la commune a des capacités d'action limitées. Elle n'est réservataire que de 2% des logements sociaux de la commune, ce qui ne représente que quelques logements par an, qui se libèrent, et dont elle peut maîtriser l'attribution.

En revanche, elle peut accompagner les demandeurs, notamment les plus en difficulté, dans leurs démarches, et intervenir auprès des principaux réservataires et des bailleurs sociaux, pour des attributions concertées.

C'est la mission confiée au service habitat-logement, qui constitue depuis de nombreuses années le principal guichet d'accueil des demandeurs de logements, sur le territoire de la commune.

En application de la loi ALUR de 2014, la Métropole de Lyon a lancé en 2015 une démarche d'élaboration d'un Plan Partenarial de Gestion et d'Information des Demandeurs (PPGID), comprenant notamment une harmonisation de l'accueil des demandeurs de logement sur tout son territoire, et le développement d'une gestion partagée de la demande.

Par délibération en date du 19 octobre 2018, le Conseil Municipal a approuvé la participation de la commune au Service d'Accueil et d'information des demandeurs (SAID). Ce dernier, est structuré en trois types de lieux qui se distinguent par le degré d'approfondissement de l'information et de l'accueil délivré à l'utilisateur :

- Niveau 1 et 2 : ces lieux généralistes assurent l'accueil des principaux flux de demandeurs offrant un service gradué allant de l'accueil-orientation (type 1) à l'accueil-conseil (type 2) ;
- Niveaux 3 : ces lieux spécifiques s'adressent aux publics présentant un profil spécifique ou des difficultés particulières nécessitant un accompagnement complémentaire.

Dans ce cadre, la Ville est un guichet d'accueil labellisé de niveau 2. Le Service Habitat-Logement procède à l'accueil des demandeurs en leur délivrant des informations sur les règles générales d'accès au parc social et les processus d'attribution, en expliquant les modalités administratives de la demande, en enregistrant la demande, en procédant à des rendez-vous conseil, en qualifiant la demande et en orientant si nécessaire vers un accueil spécialisé de niveau 3.

Le Centre Communal d'Action Sociale de la Ville est un guichet d'accueil labellisé de niveau 3.

La Métropole de Lyon propose de renouveler la convention unique d'application du Plan Partenarial de Gestion de la Demande de Logement Social et d'Information des Demandeurs (PPGID) relative au Service d'accueil et d'information des demandeurs (SAID) et à la gestion partagée de la demande de logement social et des attributions.

La présente convention mise à la signature des partenaires (communes, bailleurs, Métropole de Lyon, associations...) acte la labellisation des lieux d'accueil et d'information. Par ailleurs, elle décline les orientations visant à satisfaire le droit à l'information des demandeurs de logement social et les outils à mobiliser par les signataires.

Ainsi, cette convention définit le dispositif de gestion partagée, qui permet la mise en œuvre effective du projet métropolitain de traitement des demandes de logement social. La gestion partagée correspond au partage des données relatives aux demandeurs, entre les partenaires du logement social, permettant de disposer d'une même vision sur les demandes de logement et leur gestion et d'avoir ainsi une connaissance facilitée et transparente des informations vis-à-vis des acteurs et des demandeurs de logement, notamment, celles permettant de tracer les événements intervenus sur chaque demande, et celles relatives aux processus d'attribution.

Le système de gestion partagée proposé par la Métropole de Lyon dans le cadre de la présente convention est basé sur l'utilisation de PELEHAS et sur la mise en place de nouveaux canaux de communication visant au repérage des publics prioritaires par l'ensemble des réservataires.

PELEHAS sera accessible à l'ensemble des acteurs du réseau SAID, à la différence du système national d'enregistrement (SNE) de l'État, qui, à ce jour, est accessible uniquement aux guichets enregistreurs. PELEHAS permettra un partage d'informations complémentaires à celles du SNE (labellisation et suivi des publics prioritaires), indispensables à la bonne conduite de la politique métropolitaine d'accès au logement social.

Modalités de financement de PELEHAS

La participation des communes guichets enregistreurs dont fait partie la Ville est inférieure à celles de communes guichet non enregistreur dans la mesure où elles supportent des coûts plus élevés (achat certificat SNE, frais de personnel lié à l'enregistrement des demandes ...). Ces sommes seront versées annuellement et visent à participer au coût du projet supporté par la Métropole (maintenance outil, assistance, hébergement, personnel affecté à l'action...).

La Métropole communiquera annuellement aux communes l'état des dépenses et des recettes liées à ce projet.

	T1 Moins de 3 500 hab.	T2 3 500 à 15 000 hab.	T3 15 000 à 30 000 hab.	T4 30 000 à 100 000 hab.	T5 plus de 100 000 hab.	T6 Ville de Lyon
Guichet enregistreur	140€	800€	1200€	1 800€	2 800€	5 000€
Guichet non enregistreur	210€	1 200€	1 800€	2 700€	4 200€	7 500€

Durée de la convention

La présente convention est applicable à compter de sa signature et jusqu'au 31 décembre 2024. Une modification peut, en tout état de cause, toujours intervenir en cas de besoin par avenant.

Ceci étant exposé, il vous est proposé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir :

- autoriser Madame la Maire à signer la Convention unique Service d'Accueil et d'Information des Demandeurs (SAID) et Gestion partagée de la demande de logement social 2023-2024 et toutes autres pièces se rapportant à ce dossier.

DÉBAT / DISCUSSIONS

Mme GEOFFROY.- J'ai une demande d'intervention de M. Marion.

M. MARION.- Tout d'abord, je remercie Mme Giannetti de se tourner vers moi et vers Europe Écologie les Verts chaque fois que vous parlez d'écologie. Sincèrement, je vous confirme que vous êtes à la bonne adresse, c'est quelque chose qui nous intéresse. Il y a des choses au croisement du patrimoine et de l'écologie, c'est bien normal. Si vous voulez rencontrer les écologistes vaudais pour parler d'écologie et de patrimoine, c'est volontiers parce que préserver le patrimoine et privilégier la rénovation aux destructions, c'est plus écologique. L'écologie pour le développement durable, c'est l'attention aux temps longs. Oui, il y a des choses à faire en croisant tout cela, sur ce point je suis d'accord avec vous et je pense que nous pouvons y travailler. Je vous demande de prendre au sérieux cette proposition.

Monsieur Gomez, apparemment, je vous fascine. Je ne sais pas si c'est bon signe pour vous, c'est à vous de voir. En tout cas, suite à vos propos, j'ai demandé la parole, en levant la main deux fois – je rappelle ce fait très pratique. C'était un refus de parole, parce que vous ne m'avez pas donné la parole, Madame la Maire, ça se voit, tout le monde en a été témoin.

Je le dis, parce que je suis sûr ainsi que ce sera inscrit au procès-verbal, et cela me permet de répondre à un commentaire de votre part : quand vous dites que je fais des réponses en retard, il faut préciser de quoi il s'agit ; chaque fois qu'un élu d'opposition demande la parole pour répondre à certaines des critiques qui peuvent lui être personnellement adressées - c'est ce que vous avez fait – elle lui ait refusé. J'ai demandé la parole, elle m'a été de nouveau refusée. C'est pour cela que je réponds la fois d'après, mais si vous voulez que je réponde juste après vous, il suffit de m'adresser le micro et de demander à la maire de me passer la parole pour qu'on puisse faire les choses de façon plus correcte. Cela me conviendrait très bien.

Je ne vais pas répondre à toutes vos attaques personnelles, mais quand même quelques éléments. Je vous assure que je sais lire, Monsieur Gomez. Si ma lecture ne vous convient pas, c'est vous qui voyez, mais ce n'est pas parce que vous refusez de comprendre que vous avez raison.

Lorsque je lis vos rapports, j'estime effectivement qu'il y a des manques sur le fonctionnement. C'est mon opinion, mon analyse, ma lecture. Souffrez que je puisse avoir une opinion différente de la vôtre. Ce sont des choses qui arrivent.

Je voudrais revenir quand même... Parce que, là, ce sont des contre-vérités. Quand vous dites : « nous allons faire supporter les hausses de la taxe foncière », et que vous attaquez Mme Bertin sur ce point – elle est partie, c'est donc moi qui le dis – à un moment donné, au-delà des différences politiques de chacune et chacun, il y a quand même des réalités, il ne faut pas se moquer du monde. Effectivement, la hausse de la taxe foncière vient de la façon dont l'État gère le système. Cela dit la commune a à sa disposition un taux, et elle pourrait parfaitement décider de faire baisser ce taux pour que l'évolution commandée par l'État soit atténuée. Je ne dis pas que c'est ce que je souhaite, je dis simplement que l'honnêteté recommande de le dire. À un moment donné, il faut être clair avec les gens et dire que vous n'avez pas la main là-dessus, ce n'est pas vrai.

Par ailleurs, lorsque vous vous abritez derrière la différence entre dépenses d'investissement et dépenses de fonctionnement, et que vous faites comme si les élus n'étaient pas capables de comprendre la différence, vous vous moquez du monde. Les élus qui sont présents ici depuis plusieurs années et qui lisent ces rapports d'orientations budgétaires savent ce qu'est la différence entre une dépense de fonctionnement et une dépense d'investissement, ou alors il y a vraiment un problème.

Quand je vous demande quelles sont les dépenses de fonctionnement que vont générer les travaux de construction du pétanquodrome, puisqu'il sera ensuite en fonctionnement, ces 8 M€ d'investissement vont générer annuellement des dépenses de fonctionnement en centaines de milliers d'euros, en général on dit 10 % mais cela dépend de l'équipement, c'est là-dessus que j'aurais aimé avoir votre réponse. Là, vous faites semblant de ne pas comprendre. Je ne peux pas croire que vous n'avez pas compris ma question. C'est dommage parce qu'elle répondrait à l'interrogation finale que vous aviez quand vous disiez : on aimerait bien savoir ce que, vous, les écologistes vous auriez supprimé dans les dépenses. Par exemple, nous aurions évité de mettre 4 M€ dans un pétanquodrome qui servira principalement à quelques dizaines de licenciés vaudais, parce que ce serait 4 M€ en investissement et parce que ce serait, chaque année, plusieurs centaines de milliers d'euros en fonctionnement. Voilà, par exemple, ce que nous aurions supprimé. Je l'avais déjà dit, mais je peux le clarifier, il n'y a pas de souci. Si vous avez besoin, je le répète ou je le dirai autrement, car il est important que tout le monde puisse comprendre, même vous, Monsieur Gomez.

Sur la délibération présente, nous sommes sur un dispositif technique : convention d'accueil et d'information des demandeurs concernant le logement social. C'est important de se rappeler que ce dispositif technique doit surtout être au service de politiques publiques et de logement social. Chaque fois que nous avons un choix technique, je trouve vraiment important d'être au clair sur les orientations politiques, et de revenir au service public que nous voulons apporter aux Vaudais.

Sur le logement social, je trouve qu'il est important à nouveau de refaire la clarté là-dessus et de voir où nous en sommes.

Que comptez-vous faire ? Quelles orientations proposez-vous ?

Jusqu'ici, vous avez surtout voulu tout geler en la matière, vous ne nous proposez pas grand-chose sur cette question du logement social. D'ailleurs, la délibération le mentionne. On a un très bon exemple dans le diagnostic assez juste que vous dressez dans cette délibération des problèmes que génèrent vos choix politiques. La délibération rappelle qu'on a un roulement très faible dans le logement social sur la commune. En fait, tant que vous refusez de construire (y compris au moins un peu dans le logement social) des logements sociaux neufs de qualité, vous privez les personnes qui sont dans des logements sociaux d'avoir des possibilités d'être dans d'autres logements, d'avoir d'autres propositions que le logement qu'elles occupent. C'est bien dommage parce que vous avez un certain nombre de personnes qui lorsqu'elles évoluent dans leur parcours de vie se trouvent dans des logements trop grands, par exemple après le départ des enfants. Ces logements peuvent aussi parfois être trop chers, parce qu'ils sont un peu trop grands, mais si ces personnes se retrouvent face à un choix impossible tel qu'avoir un logement plus adapté, mais en étant obligé de quitter la ville, alors qu'elles aiment leur ville et veulent y rester,

elles resteront dans leur logement actuel qui ne convient pas complètement, mais au moins elles resteront dans leur quartier avec les liens sociaux qu'elles ont tissés, la solidarité humaine.

C'est dommage que vous refusiez d'avoir peut-être 10 ou 20 % de logements sociaux sur les constructions neuves. J'ai bien compris que vous n'aimiez pas le logement social, mais si vous en faisiez au moins un peu, cela permettrait d'avoir des propositions à faire à ces personnes, d'avoir un meilleur taux de roulement et de permettre de corriger un peu le déséquilibre. En refusant tout nouveau projet sur ce sujet, en refusant même une petite part dans les constructions, vous contribuez au déséquilibre avec des logements trop grands, et parfois trop chers d'un côté, et des logements trop petits de l'autre côté. En fait, vous empêchez l'optimisation du système. Je trouve que ce n'est pas cohérent.

Telle est l'analyse que je voulais partager et le point d'alerte que je voulais donner, parce que si on ne se redit pas cela, on peut avoir tous les dispositifs techniques... Cette convention est bonne, il n'y a pas de souci, je la voterai, mais si c'est décroché d'une politique cohérente avec des orientations constructives, on reste dans une situation bloquée. Vous savez bien, Madame la Maire, combien sur notre commune nous avons de logements sociaux qui ne correspondent plus aux besoins des gens, avec des logements qui deviennent trop grands lorsque les personnes avancent dans leur parcours de vie, et d'autres qui sont sur-occupés parce qu'il y a beaucoup d'enfants dans des familles nombreuses. Je pense donc que l'on devrait introduire un peu de souplesse. Nous vous attendons à ce sujet sur les prochaines années, Madame la Maire.

Je vous remercie de votre attention.

Mme GEOFFROY.- Merci, Monsieur Marion.

C'était la seule demande d'intervention, qui n'était pas totalement liée à la question de cette convention. Je propose que nous ayons à un autre moment un débat sur la politique de logement, dont je rappelle que c'est une compétence de la métropole de Lyon.

Je mets la délibération aux voix.

(Il est procédé au vote.)

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après avoir délibéré, décide :

- d'autoriser Madame la Maire à signer la Convention unique Service d'Accueil et d'Information des Demandeurs (SAID) et Gestion partagée de la demande de logement social 2023-2024 et toutes autres pièces se rapportant à ce dossier.

Suffrages exprimés	36
Vote(s) Pour	36 Hélène GEOFFROY ; Stéphane GOMEZ ; Kaoutar DAHOUM ; Matthieu FISCHER ; Muriel LECERF ; Philippe MOINE ; Myriam MOSTEFAOUI ; Ahmed CHEKHAB ; Antoinette ATTO ; Régis DUVERT ; Nadia LAKEHAL ; Michel ROCHER ; Josette PRALY ; Patrice GUILLERMIN - DUMAS ; Nassima KAOUAH ; Pierre DUSSURGEY ; Fatma FARTAS ; Bernard RIAS ; Yvette JANIN ; Joëlle GIANNETTI ; Liliane GILET-BADIOU ; Eric BAGES-LIMOGES ; Véronique STAGNOLI ; Dehbia DJERBIB ; Charazède GAHROURI ; Christine JACOB ; Harun ARAZ ; Abdoulaye SOW ; Frédéric KIZILDAG ; Nordine GASMI ; Richard MARION ; Ange VIDAL ; Carlos PEREIRA ; Monique MARTINEZ ; Karim BALIT ; Soufia MAAROUK

Vote(s) Contre	0	
Abstention(s)	0	
Ne prend pas part au vote	0	

17 - CONVENTION RELATIVE À L'ORGANISATION DES CLASSES À HORAIRES AMÉNAGÉS POUR LES ÉLÈVES MUSICIENS DU COLLÈGE HENRI BARBUSSE DE VAULX-EN-VELIN

Présents :

Hélène GEOFFROY ; Stéphane GOMEZ ; Matthieu FISCHER ; Muriel LECERF ; Philippe MOINE ; Myriam MOSTEFAOUI ; Antoinette ATTO ; Régis DUVERT ; Nadia LAKEHAL ; Michel ROCHER ; Patrice GUILLERMIN - DUMAS ; Fatma FARTAS ; Yvette JANIN ; Joëlle GIANNETTI ; Liliane GILET-BADIOU ; Véronique STAGNOLI ; Dehbia DJERBIB ; Charazède GAHROURI ; Abdoulaye SOW ; Frédéric KIZILDAG ; Richard MARION ; Ange VIDAL ; Carlos PEREIRA ; Monique MARTINEZ ; Karim BALIT ; Soufia MAAROUK

Procurations :

Ahmed CHEKHAB donne pouvoir à Myriam MOSTEFAOUI ; Josette PRALY donne pouvoir à Soufia MAAROUK ; Nassima KAOUAH donne pouvoir à Dehbia DJERBIB ; Pierre DUSSURGEY donne pouvoir à Muriel LECERF ; Eric BAGES-LIMOGES donne pouvoir à Matthieu FISCHER ; Christine JACOB donne pouvoir à Stéphane GOMEZ ; Harun ARAZ donne pouvoir à Monique MARTINEZ ; Nordine GASMI donne pouvoir à Carlos PEREIRA

Absent(e) :

Kaoutar DAHOUM ; Bernard RIAS ; Nacera ALLEM ; David LAÏB ; Mustapha USTA ; Sacha FORCA ; Audrey WATRELOT ; Maoulida M'MADI ; Christine BERTIN

Rapport de Madame LAKEHAL

Mesdames, Messieurs,

La classe à horaires aménagés Musique (CHAM) du collège Henri Barbusse souhaite reconduire pour cinq ans son partenariat avec l'École des Arts de Vaulx-en-Velin (conservatoire à rayonnement communal classé par l'État).

Les classes à horaires aménagés proposent à des élèves de suivre un parcours artistique en complément de leur formation générale scolaire.

L'objectif de cette formation musicale est de favoriser l'épanouissement des élèves. Ils étaient 91 pour l'année 2021/2022 à bénéficier de ce dispositif qui va de la 6ème à la 3ème.

Chaque semaine, les collégiens viennent trois heures à l'École des Arts recevoir l'enseignement des professeurs mis à disposition pour ce projet.

Les classes à horaires aménagés musique ont vocation à accueillir 24 élèves par niveaux scolaires. Les critères et les procédures d'évaluation des élèves sont élaborés par l'équipe pédagogique qui comprend les professeurs du collège ainsi que ceux de l'École des Arts. Les évaluations se font trimestriellement et un bilan est fait en fin d'année et transmis aux autorités de tutelle.

Pour permettre la mise en œuvre de ces classes à horaires aménagés, il convient d'établir une convention définissant les modalités de collaboration entre le collège Henri Barbusse et l'École des Arts.

Ceci étant exposé, il vous est proposé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir

- autoriser Madame la Maire à signer cette convention d'une durée d'un an renouvelable d'année en année par tacite reconduction dans la limite de cinq ans.

DÉBAT / DISCUSSIONS

Mme GEOFFROY.- Merci, Madame Lakéhal.

La parole est à Mme Vidal.

Mme VIDAL.- Je voterai ce rapport car nous avons grand besoin de culture dans notre ville. Ces jeunes élèves, de la 6^e à la 3^e nous montrent que la culture est tout aussi bien dans les collèges, les écoles, les rues, à la médiathèque, au planétarium et au cinéma Les Amphis qui, par ses séances scolaires, éveille les esprits.

Combien y a-t-il de collégiens et de collégiennes dans la classe CHAM ?

De plus, avez-vous, en lien avec les parents d'élèves, la direction du conservatoire et les chefs d'établissement, demandé auprès du (*inaudible*), de la DSDN et du recteur, l'ouverture d'une classe CHAM au lycée, afin d'assurer la continuité pédagogique de ses élèves dans notre ville ?

Il y aurait là un beau projet à travailler tant pour rendre les établissements publics d'enseignement secondaire vaudais plus attractifs que pour valoriser les talents des jeunes vaudais.

Avez-vous également proposé - car on le sait, la musique, et surtout la pratique instrumentale a un coût - une bourse pour tout jeune admis en CHAM ?

Puisque nous parlons musique, je vous invite à aller voir ou revoir le film *Divertimento* de Marie-Castille Mention-Schaar, qui retrace le parcours de la grande cheffe d'orchestre Zahia Ziouani, issue d'une banlieue populaire qui, ne l'oublions pas, a été en résidence artistique dans notre ville et qui est venue, il y a peu, avec son orchestre aux 5C.

J'aurais pu également vous dire que ce film aurait pu être vu avec plaisir aux Amphis avec une intervention de cette grande cheffe d'orchestre.

Je vous remercie.

Mme GEOFFROY.- Mme Lakéhal souhaitait apporter quelques éléments de réponse.

Mme LAKEHAL.- Madame Vidal, je voulais vous apporter quelques éléments de réponse. Concernant l'école des Arts, il y a un conseil d'établissement, dans lequel nous sommes plusieurs à siéger, dont des représentants du collège. Nous sommes en lien avec les différents collèges de la ville, notamment Barbusse dans le cadre des classes à horaires aménagés.

Pour le lycée, ce n'est pas encore à l'ordre du jour. Nous avons dans l'idée de le faire un peu plus tôt, à partir du CM1, CM2, de commencer le plus tôt possible dans les écoles primaires.

Concernant *Divertimento*, on s'en félicite. Nous avons été précurseurs et avant-gardistes, nous avons cru en ce projet et nous sommes très heureux de voir que Zahia Ziouani « cartonne » - si vous me permettez cette expression - grâce à son talent. Qu'un film lui soit dédié, c'est une grande reconnaissance. Beaucoup de jeunes issus des quartiers populaires peuvent se reconnaître en elle. Telle était l'idée quand je l'ai rencontrée, voici plusieurs années, avec Mme la Maire, à Vaulx-en-Velin.

Nous avons pour projet de projeter le film à Vaulx-en-Velin et d'inviter un public assez large, composé d'enfants et de jeunes pour susciter les vocations et que son parcours puisse être une source d'inspiration.

Mme GEOFFROY.- Merci, Madame Lakéhal.

Vous parliez de l'accès à la culture ; dans le cadre de notre projet de territoire, avec la conférence territoriale des maires, dans laquelle il y a Meyzieu, Décines, Jonage et nous-mêmes, la Métropole a choisi de financer à hauteur de 500 k€ l'achat d'instruments de musique pour ces quatre villes. Nous sommes en train de faire les clés de répartition entre les communes pour que nos écoles donnent accès à la musique gratuitement et aux instruments, qui sont chers. Tout cela fait partie

d'un beau projet de territoire qui donnera accès, dès l'école primaire, à la musique et au chant dans nos écoles. Vous avez raison, c'est une très belle action.

Je rappelle que nous avons aussi une classe à horaires aménagés théâtre.

Je propose de mettre ce rapport aux voix.

(Il est procédé au vote.)

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après avoir délibéré, décide :

- d'autoriser Madame la Maire à signer cette convention d'une durée d'un an renouvelable d'année en année par tacite reconduction dans la limite de cinq ans.

Suffrages exprimés	34	
Vote(s) Pour	34	Hélène GEOFFROY ; Stéphane GOMEZ ; Matthieu FISCHER ; Muriel LECERF ; Philippe MOINE ; Myriam MOSTEFAOUI ; Ahmed CHEKHAB ; Antoinette ATTO ; Régis DUVERT ; Nadia LAKEHAL ; Michel ROCHER ; Josette PRALY ; Patrice GUILLERMIN - DUMAS ; Nassima KAOUAH ; Pierre DUSSURGEY ; Fatma FARTAS ; Yvette JANIN ; Joëlle GIANNETTI ; Liliane GILET-BADIOU ; Eric BAGES-LIMOGES ; Véronique STAGNOLI ; Dehbia DJERBIB ; Charazède GAHROURI ; Christine JACOB ; Harun ARAZ ; Abdoulaye SOW ; Frédéric KIZILDAG ; Nordine GASMI ; Richard MARION ; Ange VIDAL ; Carlos PEREIRA ; Monique MARTINEZ ; Karim BALIT ; Soufia MAAROUK
Vote(s) Contre	0	
Abstention(s)	0	
Ne prend pas part au vote	0	

18 - RENOUVELLEMENT DU MARCHÉ DE RÉSERVATION DE BERCEAUX

Présents :

Hélène GEOFFROY ; Stéphane GOMEZ ; Matthieu FISCHER ; Muriel LECERF ; Philippe MOINE ; Myriam MOSTEFAOUI ; Antoinette ATTO ; Régis DUVERT ; Nadia LAKEHAL ; Michel ROCHER ; Patrice GUILLERMIN - DUMAS ; Fatma FARTAS ; Yvette JANIN ; Joëlle GIANNETTI ; Liliane GILET-BADIOU ; Véronique STAGNOLI ; Dehbia DJERBIB ; Charazède GAHROURI ; Abdoulaye SOW ; Frédéric KIZILDAG ; Richard MARION ; Ange VIDAL ; Carlos PEREIRA ; Monique MARTINEZ ; Karim BALIT ; Soufia MAAROUK

Procurations :

Ahmed CHEKHAB donne pouvoir à Myriam MOSTEFAOUI ; Josette PRALY donne pouvoir à Soufia MAAROUK ; Nassima KAOUAH donne pouvoir à Dehbia DJERBIB ; Pierre DUSSURGEY donne pouvoir à Muriel LECERF ; Eric BAGES-LIMOGES donne pouvoir à Matthieu FISCHER ; Christine JACOB donne pouvoir à Stéphane GOMEZ ; Harun ARAZ donne pouvoir à Monique MARTINEZ ; Nordine GASMI donne pouvoir à Carlos PEREIRA

Absent(e) :

Kaoutar DAHOUM ; Bernard RIAS ; Nacera ALLEM ; David LAÏB ; Mustapha USTA ; Sacha FORCA ; Audrey WATRELOT ; Maoulida M'MADI ; Christine BERTIN

Rapport de Monsieur GOMEZ

Mesdames, Messieurs,

Le développement urbain et démographique (839 naissances en 2021) de la ville de Vaulx-en-Velin, génère une demande d'accueil des tout-petits en évolution constante.

Pour répondre aux demandes d'accueil collectif des familles vaudaises, la commune compte, à ce jour sur son territoire, 17 crèches offrant 451 places, dont 348 attribuées en commission municipale ; soit sept crèches municipales pour 204 berceaux, dont une en DSP (44 berceaux), six crèches en gestion privée pour 151 berceaux, et quatre crèches associatives pour 97 berceaux. Le nombre de places sur la Ville a augmenté de + de 47 % depuis 2014.

En 2021, 1118 enfants différents ont été accueillis sur les places de crèche attribuées par la Ville (plusieurs enfants pouvant occuper une même place).

Pour faire face au développement de la commune et à l'accroissement du besoin de garde, la réservation de places auprès d'opérateurs privés permet d'accroître le nombre de places accessibles aux familles vaudaises, tout en garantissant la qualité de l'accueil des enfants et de leurs familles à un niveau équivalent à celui des crèches municipales.

Par ailleurs, il convient de prendre en compte les impératifs de conciliation de la vie sociale et/ou professionnelle des parents et du bien-être de l'enfant.

Un accord-cadre multi attributaires pour des prestations de réservation de berceaux, a été conclu en juillet 2019 et prend fin le 11 juillet 2023. Une procédure adaptée doit être lancée pour conclure un nouvel accord cadre permettant d'assurer la continuité des besoins en matière d'accueil collectif en crèches pour les familles vaudaises. Cette procédure adaptée est passée conformément aux articles des articles L2120-1, R2123-1-3°, R2123-4 et R2123-5 du code de la commande publique.

L'accord cadre a pour objet d'assurer la réservation de places en crèche pour les familles vaudaises auprès d'opérateurs privés pour compléter et diversifier son offre publique de garde.

Ces places doivent répondre aux obligations réglementaires relatives à l'accueil du jeune enfant, notamment sur le plan de l'hygiène, de la sécurité, de la salubrité et de l'encadrement des enfants, ainsi qu'à leur éveil culturel, éducatif et psychomoteur.

L'expérience des acteurs privés dans le domaine de la petite enfance permet de satisfaire à ces obligations.

Le nombre de places a été en moyenne annuelle, sur le précédent accord-cadre, de 47 berceaux mais ne peut pas être précisément défini à l'avance. Il dépend d'une part de la démographie du territoire, de l'évolution du besoin d'accueil de jeunes enfants exprimé par les familles, du nombre de demandes non satisfaites sur différents quartiers de la Ville à l'issue des commissions d'attribution des places et d'autre part, du coût par place réservée et des éventuelles fermetures ou ouvertures de places à venir dans les prochaines années.

Le nouvel accord-cadre est alloué en deux lots conclus pour une période de douze mois, à compter de leur notification, période reconductible trois fois sans que la durée totale ne puisse excéder quatre ans. L'accord-cadre est donc alloué comme suit :

-Lot 1 : Mise à disposition de places d'accueil de petite enfance pour les vaudais au sein d'un établissement privé d'accueil collectif de petite enfance situé à Vaulx-en-Velin dans sa partie Nord - Accord-cadre mono-attributaire. Pas de montant minimum ; montant maximum annuel : 95 750 € HT soit un montant maximum annuel de 383 000 € HT pour la durée totale de l'accord-cadre,

-Lot 2 : Mise à disposition de places d'accueil de petite enfance pour les vaudais au sein d'établissements privés d'accueil collectif de petite enfance situés à Vaulx-en-Velin dans sa partie Sud - Accord-cadre multi-attributaires, fixé à trois attributaires sous réserve d'un nombre suffisant de candidatures et d'offres. Pas de montant minimum ; montant maximum annuel : 234 250 € HT soit un montant maximum annuel de 937 000 € HT pour la durée totale de l'accord-cadre.

Ces deux lots s'exécuteront par l'émission de bons de commandes au fur et à mesure des besoins.

Pour le lot 2, accord-cadre multi attributaires, les commandes successives seront adressées sous forme de bons de commande aux titulaires de l'accord cadre à tour de rôle selon l'ordre de classement établi par la Commission de mise en concurrence et en commençant par l'attributaire classé en première position par cette commission.

Ceci étant exposé, il vous est proposé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir :

- autoriser Madame la Maire à attribuer et à signer le lot 1, accord-cadre mono-attributaire, avec l'opérateur économique classé en première position par la Commission de Mise en Concurrence, et à attribuer et à signer le lot 2, accord-cadre multi-attributaires, avec les opérateurs économiques classés en première, seconde et troisième position par la commission de mise en concurrence sous réserve qu'ils produisent les attestations fiscales et sociales
- autoriser Madame la Maire à prendre toute mesure d'exécution relative à ces accords-cadres une fois notifiés.

DÉBAT / DISCUSSIONS

Mme GEOFFROY.- Merci, Monsieur Gomez.

La seule demande de parole était celle de Mme Bertin qui a quitté le conseil municipal.

Nous passons donc ce rapport aux voix.

(Il est procédé au vote.)

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après avoir délibéré, décide :

- d'autoriser Madame la Maire à attribuer et à signer le lot 1, accord-cadre mono-attributaire, avec l'opérateur économique classé en première position par la Commission de Mise en Concurrence, et à attribuer et à signer le lot 2, accord-cadre multi-attributaires, avec les opérateurs économiques classés en première, seconde et troisième position par la commission de mise en concurrence sous réserve qu'ils produisent les attestations fiscales et sociales
- d'autoriser Madame la Maire à prendre toute mesure d'exécution relative à ces accords-cadres une fois notifiés.

Suffrages exprimés	34	
Vote(s) Pour	34	Hélène GEOFFROY ; Stéphane GOMEZ ; Matthieu FISCHER ; Muriel LECERF ; Philippe MOINE ; Myriam MOSTEFAOUI ; Ahmed CHEKHAB ; Antoinette ATTO ; Régis DUVERT ; Nadia LAKEHAL ; Michel ROCHER ; Josette PRALY ; Patrice GUILLERMIN - DUMAS ; Nassima KAOUAH ; Pierre DUSSURGEY ; Fatma FARTAS ; Yvette JANIN ; Joëlle GIANNETTI ; Liliane GILET-BADIOU ; Eric BAGES-LIMOGES ; Véronique STAGNOLI ; Dehbia DJERBIB ; Charazède GAHROURI ; Christine JACOB ; Harun ARAZ ; Abdoulaye SOW ; Frédéric KIZILDAG ; Nordine GASMI ; Richard MARION ; Ange VIDAL ; Carlos PEREIRA ; Monique MARTINEZ ; Karim BALIT ; Soufia MAAROUK
Vote(s) Contre	0	
Abstention(s)	0	
Ne prend pas part au vote	0	

19 - RÉGULARISATION D'UNE SUBVENTION DANS LE CADRE D'UN ÉCO-PROJET 2022 AUPRÈS DES ÉLÈVES DE L'ÉCOLE ANATOLE FRANCE

Présents :

Hélène GEOFFROY ; Stéphane GOMEZ ; Matthieu FISCHER ; Muriel LECERF ; Philippe MOINE ; Myriam MOSTEFAOUI ; Antoinette ATTO ; Régis DUVERT ; Nadia LAKEHAL ; Michel ROCHER ; Patrice GUILLERMIN - DUMAS ; Fatma FARTAS ; Yvette JANIN ; Joëlle GIANNETTI ; Liliane GILET-BADIOU ; Véronique STAGNOLI ; Dehbia DJERBIB ; Charazède GAHROURI ; Abdoulaye SOW ; Frédéric KIZILDAG ; Richard MARION ; Ange VIDAL ; Carlos PEREIRA ; Karim BALIT ; Soufia MAAROUK

Procurations :

Ahmed CHEKHAB donne pouvoir à Myriam MOSTEFAOUI ; Josette PRALY donne pouvoir à Soufia MAAROUK ; Nassima KAOUAH donne pouvoir à Dehbia DJERBIB ; Pierre DUSSURGEY donne pouvoir à Muriel LECERF ; Eric BAGES-LIMOGES donne pouvoir à Matthieu FISCHER ; Christine JACOB donne pouvoir à Stéphane GOMEZ ; Nordine GASMI donne pouvoir à Carlos PEREIRA

Absent(e) :

Kaoutar DAHOUM ; Bernard RIAS ; Harun ARAZ ; Nacera ALLEM ; David LAÏB ; Mustapha USTA ; Sacha FORCA ; Audrey WATRELOT ; Maoulida M'MADI ; Christine BERTIN ; Monique MARTINEZ

Rapport de Monsieur FISCHER

Mesdames, Messieurs,

La Ville a lancé en 2021 un appel à éco-projets intitulé « Tous mobilisés pour une ville durable » qui s'inscrit dans la démarche du Plan Climat Énergie Territorial, en lien avec la commission extra-municipale « développement durable ».

Les projets lauréats ont été sélectionnés par un jury composé de membres de la commission extra-municipale, et le conseil municipal du 10 février 2022 a délibéré sur les soutiens financiers à apporter à chacun de ces projets.

Parmi les neuf projets lauréats, un projet intitulé « Accueillir les insectes à l'école » était porté conjointement par l'école élémentaire Anatole France et l'association des parents d'élèves de cette école, affiliée à la FCPE. Ce projet a fait l'objet d'un soutien financier de 480 euros de la part de la commune.

La délibération de février 2022 mentionnait l'école comme structure porteuse du projet mais dans les faits, les dépenses liées à ce projet ont été engagées par l'association des parents d'élèves. La subvention n'a donc pas été versée.

Il vous est donc proposé de délibérer afin de désigner l'association des parents d'élèves de l'école Anatole France comme bénéficiaire de la subvention de 480 euros en lieu et place de l'école élémentaire Anatole France.

Ceci étant exposé, il vous est proposé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir :

- approuver le versement de la subvention de 480 euros à l'association des parents d'élèves de l'école élémentaire Anatole France en lieu et place de cette école.

DÉBAT / DISCUSSIONS

Mme GEOFFROY.- Merci, Monsieur Fischer.

Je n'ai qu'une demande d'intervention de la part de Mme Bertin.

(Il est procédé au vote.)

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après avoir délibéré, décide :

- d'approuver le versement de la subvention de 480 euros à l'association des parents d'élèves de l'école élémentaire Anatole France en lieu et place de cette école.

Suffrages exprimés	32	
Vote(s) Pour	32	Hélène GEOFFROY ; Stéphane GOMEZ ; Matthieu FISCHER ; Muriel LECERF ; Philippe MOINE ; Myriam MOSTEFAOUI ; Ahmed CHEKHAB ; Antoinette ATTO ; Régis DUVERT ; Nadia LAKEHAL ; Michel ROCHER ; Josette PRALY ; Patrice GUILLERMIN - DUMAS ; Nassima KAOUAH ; Pierre DUSSURGEY ; Fatma FARTAS ; Yvette JANIN ; Joëlle GIANNETTI ; Liliane GILET-BADIOU ; Eric BAGES-LIMOGES ; Véronique STAGNOLI ; Dehbia DJERBIB ; Charazède GAHROURI ; Christine JACOB ; Abdoulaye SOW ; Frédéric KIZILDAG ; Nordine GASMI ; Richard MARION ; Ange VIDAL ; Carlos PEREIRA ; Karim BALIT ; Soufia MAAROUK
Vote(s) Contre	0	
Abstention(s)	0	
Ne prend pas part au vote	0	

20 - DEMANDE DE SUBVENTIONS AU TITRE DE LA DOTATION DE SOUTIEN À L'INVESTISSEMENT PUBLIC LOCAL (DSIL)

Présents :

Hélène GEOFFROY ; Stéphane GOMEZ ; Matthieu FISCHER ; Muriel LECERF ; Philippe MOINE ; Myriam MOSTEFAOUI ; Antoinette ATTO ; Régis DUVERT ; Nadia LAKEHAL ; Michel ROCHER ; Patrice GUILLERMIN - DUMAS ; Fatma FARTAS ; Yvette JANIN ; Joëlle GIANNETTI ; Liliane GILET-BADIOU ; Véronique STAGNOLI ; Dehbia DJERBIB ; Charazède GAHROURI ; Abdoulaye SOW ; Frédéric KIZILDAG ; Richard MARION ; Ange VIDAL ; Carlos PEREIRA ; Monique MARTINEZ ; Karim BALIT ; Soufia MAAROUK

Procurations :

Ahmed CHEKHAB donne pouvoir à Myriam MOSTEFAOUI ; Josette PRALY donne pouvoir à Soufia MAAROUK ; Nassima KAOUAH donne pouvoir à Dehbia DJERBIB ; Pierre DUSSURGEY donne pouvoir à Muriel LECERF ; Eric BAGES-LIMOGES donne pouvoir à Matthieu FISCHER ; Christine JACOB donne pouvoir à Stéphane GOMEZ ; Harun ARAZ donne pouvoir à Monique MARTINEZ ; Nordine GASMI donne pouvoir à Carlos PEREIRA

Absent(e) :

Kaoutar DAHOUM ; Bernard RIAS ; Nacera ALLEM ; David LAÏB ; Mustapha USTA ; Sacha FORCA ; Audrey WATRELOT ; Maoulida M'MADI ; Christine BERTIN

Rapport de Monsieur GOMEZ

Mesdames, Messieurs,

La Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL) a été créée en 2016 afin de soutenir dans leurs projets d'investissement les communes et leurs groupements.

Pour être éligibles à la DSIL les dossiers doivent s'inscrire dans l'une des thématiques suivantes :

- développement écologique des territoires, qualité du cadre de vie, rénovation énergétique, développement des énergies renouvelables,
- mise au norme et sécurisation des équipements publics,
- développement d'infrastructures en faveur de la mobilité du quotidien,
- développement du numérique et de la téléphonie mobile,
- création, transformation et rénovation de bâtiments scolaires,
- réalisation d'hébergements et d'équipements publics rendus nécessaires par l'accroissement du nombre d'habitants, dont l'accueil de réfugiés.

Le dossier de demande de subvention au titre de la DSIL doit comporter notamment une délibération adoptant les modalités de financement des opérations présentées.

Plusieurs projets d'investissement portés par la ville de Vaulx en Velin peuvent faire l'objet d'un subventionnement au titre de la DSIL 2023.

Opérations proposées	Montant de l'opération (HT)	Autres financements sollicités			DSIL 2023 sollicitée
		Origine	Montant	Statut	
Maison du projet et de la	1 820 834,00	ANRU	385 703,00	Notifiée	450 000,00
		Dotation politique de la	117 600,00	Notifiée	

création		Ville 2020			
		Métropole	450 000,00	Notifiée	
Équipement Mutualisé Ville Campus	8 987 500,00	Dotation politique de la Ville 2021 – phase étude	1 008 000,00	Notifiée	500 000,00
		Dotation politique de la Ville 2022 – phase travaux	1 101 800,00	Notifiée	
		ANRU	1 250 000,00	Notifiée	
		Etat – Ministère de la Culture	750 000,00	Notifiée	
		Etat – Plan de relance	2 000 000,00	Notifiée	
		FEDER	500 000,00	A demander	
Agenda d'accessibilité Programmée – programmation 2023 selon détail ci-dessous	625 625,00	Néant			500 000,00
Éclairage public - divers travaux - Programmation Citylone - Mise en conformité de réseaux souterrains pour remplacement par LEDS ou rétrofitage - Remplacement de matériel par du matériel leds - Remplacement des horloges astronomiques	492 500,00	Néant			300 000,00
Hôtel de Ville – travaux façades	500 000,00	Néant			400 000,00
Dimitrov – 3è phase	150 000,00	Néant			120 000,00
TOTAL	12 576		7 563 103,00		2 270 000,00

	459,00				
--	--------	--	--	--	--

Détail Agenda d'accessibilité Programmée 2023 :

Équipement	Montant de l'opération (HT)
Gymnase Wallon	19 542,00
Aristorium	2 967,00
Centre social Peyri	24 433,00
Service municipal des retraités	16 183,00
Immeuble de bureaux Dimitrov	15 442,00
Palais des sports	311 267,00
Espace Grolières	8 750,00
Gymnase Paul Roux	21 242,00
Centre Charlie Chaplin	86 750,00
Jardin Mosaïque	10 200,00
Centre de Loisirs Ferry	24 117,00
Salle Jara	16 433,00
Centre petite enfance	4 133,00
La grange aux lutins	26 583,00
Immeuble de bureaux Copernic	21 000,00
Tour d'escalade	16 583,00
TOTAL	625 625,00

Ceci étant exposé, il vous est proposé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir :

- approuver les modalités de financement prévisionnelles des opérations listées ci-dessus.

DÉBAT / DISCUSSIONS

Mme GEOFFROY.- Merci, Monsieur Gomez.

Pareillement, la demande d'intervention était celle de Mme Bertin.

Je mets ce rapport aux voix.

(Il est procédé au vote.)

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après avoir délibéré, décide :

- d'approuver les modalités de financement prévisionnelles des opérations listées ci-dessus.

Suffrages exprimés	34	
Vote(s) Pour	34	Hélène GEOFFROY ; Stéphane GOMEZ ; Matthieu FISCHER ; Muriel LECERF ; Philippe MOINE ; Myriam MOSTEFAOUI ; Ahmed CHEKHAB ; Antoinette ATTO ; Régis DUVERT ; Nadia LAKEHAL

		; Michel ROCHER ; Josette PRALY ; Patrice GUILLERMIN - DUMAS ; Nassima KAOUAH ; Pierre DUSSURGEY ; Fatma FARTAS ; Yvette JANIN ; Joëlle GIANNETTI ; Liliane GILET-BADIOU ; Eric BAGES-LIMOGES ; Véronique STAGNOLI ; Dehbia DJERBIB ; Charazède GAHROURI ; Christine JACOB ; Harun ARAZ ; Abdoulaye SOW ; Frédéric KIZILDAG ; Nordine GASMI ; Richard MARION ; Ange VIDAL ; Carlos PEREIRA ; Monique MARTINEZ ; Karim BALIT ; Soufia MAAROUK
Vote(s) Contre	0	
Abstention(s)	0	
Ne prend pas part au vote	0	

21 - RECENSEMENT DE LA POPULATION 2022 - RECRUTEMENT ET RÉMUNÉRATION DES AGENTS RECENSEURS

Présents :

Hélène GEOFFROY ; Stéphane GOMEZ ; Matthieu FISCHER ; Muriel LECERF ; Philippe MOINE ; Myriam MOSTEFAOUI ; Antoinette ATTO ; Régis DUVERT ; Nadia LAKEHAL ; Michel ROCHER ; Patrice GUILLERMIN - DUMAS ; Fatma FARTAS ; Yvette JANIN ; Joëlle GIANNETTI ; Liliane GILET-BADIOU ; Véronique STAGNOLI ; Dehbia DJERBIB ; Charazède GAHROURI ; Abdoulaye SOW ; Frédéric KIZILDAG ; Richard MARION ; Ange VIDAL ; Carlos PEREIRA ; Monique MARTINEZ ; Karim BALIT ; Soufia MAAROUK

Procurations :

Ahmed CHEKHAB donne pouvoir à Myriam MOSTEFAOUI ; Josette PRALY donne pouvoir à Soufia MAAROUK ; Nassima KAOUAH donne pouvoir à Dehbia DJERBIB ; Pierre DUSSURGEY donne pouvoir à Muriel LECERF ; Eric BAGES-LIMOGES donne pouvoir à Matthieu FISCHER ; Christine JACOB donne pouvoir à Stéphane GOMEZ ; Harun ARAZ donne pouvoir à Monique MARTINEZ ; Nordine GASMI donne pouvoir à Carlos PEREIRA

Absent(e) :

Kaoutar DAHOUM ; Bernard RIAS ; Nacera ALLEM ; David LAÏB ; Mustapha USTA ; Sacha FORCA ; Audrey WATRELOT ; Maoulida M'MADI ; Christine BERTIN

Rapport de Madame GAHROURI

Mesdames, Messieurs,

Le recensement de la population permet de connaître la population de la France, dans sa diversité et son évolution. Il fournit des statistiques sur le nombre d'habitants et sur leurs caractéristiques : répartition par sexe et âge, professions exercées, conditions de logement, modes de transport, déplacements domicile travail ou domicile-études, etc.

Les résultats sont produits tous les ans et permettent :

- aux administrations et collectivités locales d'adapter les équipements collectifs : crèches, hôpitaux, établissements scolaires, équipements sportifs, transports, etc., et de préparer les politiques locales ;
- aux professionnels publics et privés de mieux connaître le parc de logements ;
- aux entreprises d'avoir des données précises pour mieux connaître leur marché potentiel ou les disponibilités de main-d'œuvre sur un secteur géographique donné ;
- aux associations, notamment celles qui œuvrent dans le domaine sanitaire, social, éducatif ou culturel, de mieux agir selon les besoins de la population.

Les données de la population 2019 de Vaux-en-Velin sont de 52 795 habitants. Elles entrent en vigueur au 1^{er} janvier 2022

En partenariat avec notre commune, l'INSEE organise cette année l'enquête de recensement de la population du 19 janvier au 25 février 2023. Les données recueillies concernent l'année 2022.

Afin de réaliser la collecte des données sur le territoire de la commune, il est nécessaire de procéder au recrutement de dix agents recenseurs qui seront chargés de recenser environ 1 719 logements (concernant 259 adresses postales) et plus de 3 000 personnes.

Leur rémunération brute sera de 1,40 € par feuilles de logement et 2,00 € par bulletin individuel.

Les frais de déplacement pour le recensement de la population à l'intérieur du territoire de notre commune seront indemnisés à hauteur du tarif d'un abonnement TCL permanent, conformément à la délibération du 13 octobre 2010.

Une dotation forfaitaire pour assurer l'organisation de cette enquête, sera versée par l'État à la Ville pour un montant de 9 323 €.

Ceci étant exposé, il vous est proposé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir :

- approuver le recrutement de dix agents recenseurs ;
- fixer la rémunération brute de ces agents à : 1,40 € par feuilles de logement et 2,00 € par bulletin individuel.

DÉBAT / DISCUSSIONS

Mme GEOFFROY.- Merci, Madame Gahrouri.

Il n'y a toujours pas de prise de parole, puisque je n'ai que celle de Mme Bertin.

Je vous propose de passer aux voix.

(Il est procédé au vote.)

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après avoir délibéré, décide :

- d'approuver le recrutement de dix agents recenseurs ;
- de fixer la rémunération brute de ces agents à : 1,40 € par feuilles de logement et 2,00 € par bulletin individuel.

Suffrages exprimés	34	
Vote(s) Pour	34	Hélène GEOFFROY ; Stéphane GOMEZ ; Matthieu FISCHER ; Muriel LECERF ; Philippe MOINE ; Myriam MOSTEFAOUI ; Ahmed CHEKHAB ; Antoinette ATTO ; Régis DUVERT ; Nadia LAKEHAL ; Michel ROCHER ; Josette PRALY ; Patrice GUILLERMIN - DUMAS ; Nassima KAOUAH ; Pierre DUSSURGEY ; Fatma FARTAS ; Yvette JANIN ; Joëlle GIANNETTI ; Liliane GILET-BADIOU ; Eric BAGES-LIMOGES ; Véronique STAGNOLI ; Dehbia DJERBIB ; Charazède GAHROURI ; Christine JACOB ; Harun ARAZ ; Abdoulaye SOW ; Frédéric KIZILDAG ; Nordine GASMI ; Richard MARION ; Ange VIDAL ; Carlos PEREIRA ; Monique MARTINEZ ; Karim BALIT ; Soufia MAAROUK
Vote(s) Contre	0	
Abstention(s)	0	
Ne prend pas part au vote	0	

Mme GEOFFROY.- Nous avons deux questions orales de M. Marion, concernant la question du logement et l'autre est une question sur la situation des chats errants dans notre ville.

Sur le logement, je vous propose, Monsieur Marion, comme j'ai fait le point au début, que nous reprenions le sujet sur la commission générale dont j'ai annoncé le principe.

Pour les chats, je vous propose de reporter cette présentation sur les chats vaudais et la réponse au prochain conseil municipal, je m'y engage, au mois de mars.

Je vous remercie.

Ce conseil municipal est clos. Nous nous retrouvons au mois de mars pour le vote du budget.

Merci à tous, bonne soirée.

La séance est clôturée à 23h50

Procès verbal adopté à la séance du 30 mars 2023

A Vaulx-en-Velin le 30 mars 2023

<p>La Maire</p>  <p>Hélène GEOFFROY</p>	<p>Le secrétaire</p>  <p>Myriam MOSTEFAOUI</p>
--	--

